



Livret de l'étudiant de philosophie

[2023-2024]



UFR Lettres et langages
Pôle Humanités

Nantes Université

Sommaire

Présentation de l'UFR Lettres et langages	3
Modalités d'inscription	4
Journées d'accueil	5
Présentation du département de philosophie	6
Calendrier universitaire	9
Organisation du département – Équipe pédagogique	10
Enseignements assurés par le département de philosophie	12
Les échanges internationaux	13
Informations diverses	15
Dispositif d'orientation intégré tout au long de la Licence	16
Validation de l'engagement étudiant	19
Initiation à la recherche -Séminaire du CAPHI	21
Réorientation et régime spécial	22
Culture et compétences numériques	24
Tableaux de présentation Licence	26
Licence année 1	29
Licence année 2	44
Licence année 3	62
Contrôle des connaissances et examens	80
Présentation du Master	97
Master 1	98
Master 2	103
Programme des enseignements et bibliographies	111
Règlement du contrôle des connaissances du Master	134
Ressources	145
La vie du campus à l'UFR Lettres et Langages	147
Sigles	149

L'UFR LETTRES ET LANGAGES

1. Présentation de l'UFR Lettres et Langues

L'UFR Lettres et Langues est née en septembre 2001 du regroupement volontaire de ses Départements. Riche de sa pluridisciplinarité, elle abrite des équipes de recherche diversifiées et reconnues dont elle encourage les nombreuses activités.

Départements :

- Lettres modernes
- Lettres anciennes
- Philosophie
- Sciences de l'éducation
- Sciences du langage

L'UFR Lettres et Langues propose dans son offre de formation des licences et masters que vous pouvez découvrir [ICI](#).

Les laboratoires et la recherche :

L'UFR Lettres et Langues possède cinq équipes de recherche. Elles sont rattachées aux Écoles Doctorales du domaine Lettres, Langues, Sciences Humaines et Sociales :

- Centre Atlantique de Philosophie (**PCAPHI**)
- Centre de recherche en éducation de Nantes (CREN)
- Laboratoire de Linguistique de Nantes (LLing)
- Centre François Viète d'Histoire des Sciences et des Techniques (CFV)
- Littératures Antiques et Modernes (LAMo)

Pour plus d'informations sur les laboratoires et leurs équipes de recherche : [ICI](#)

2. Modalités d' inscription

L'inscription administrative est annuelle, conformément aux dispositions nationales. Elle se réalise auprès du **service scolarité** du Pôle « Humanités », Bâtiment Tertre, pour l'UFR Lettres et Langages .

L'inscription pédagogique est effectuée en début d'année universitaire pour les deux semestres, dans l'intranet des étudiants et auprès de la Scolarité du Pôle « Humanités », Bâtiment Tertre.

<https://www.univ-nantes.fr/sinscrire/les-services-scolarite>

Les inscriptions pédagogiques conditionnent les inscriptions aux examens. L'étudiant doit vérifier ses inscriptions pédagogiques au début de chaque semestre et à réception du calendrier d'examens avant chaque session, aucune modification n'est acceptée pendant les examens.

Secrétariat administratif – Scolarité du Pôle Humanités

Faculté des Lettres et Sciences Humaines

Chemin de la Censive du Tertre - BP 81227

44312 NANTES Cedex

scolarite-lettres@univ-nantes.fr

bâtiment Tertre

3. Journées d'accueil

Licence 1^e année

Lundi 11 septembre 2023

10h00 à 12h00 Censive, amphi 3 : Réunion de rentrée obligatoire avec Michael MUREZ, directeur du département et Agnès GRIVAUX responsable de la licence. Rencontre avec les tuteurs étudiants et constitution des groupes.

Mardi 12 septembre 2023

14h-18h, Tertre, amphi A : Exercice sur table (dissertation).

Mercredi 13 septembre 2023

10h-11h30, Censive, salle C002. MTU 1 « Prendre ses marques à l'université » (obligatoire).

15h30-17h30, salle ? : « Initiation aux ressources numériques » (obligatoire) avec Reda TAGRI. Étudiants dont les noms de famille commencent par les lettres de A à L

Apportez vos appareils numériques (téléphones-tablettes-ordinateurs portables) pour les configurer et accéder aux ressources de l'université.

Jeudi 14 septembre 2023

8h-10h, salle ?, « Initiation aux ressources numériques » (obligatoire) Étudiants dont les noms de famille commencent par les lettres de M à Z. Apportez vos appareils numériques.

10h-10h30, salle ?. Présentation des spécialités « Humanités et musique » avec Patrick LANG et Damien BONNEC, et « Langue et culture de l'Antiquité », avec Déborah BOIJOUX (obligatoire).

10h-12h30, salle ? : MTU 2 « Vie universitaire et vie du campus » avec Agnès GRIVAUX (obligatoire).

14h-15h, salle ? : Présentation plus détaillée de la spécialité « Humanités et musique » avec Patrick LANG et Damien BONNEC.

Licence 2^e et 3^e années

Mardi 12 septembre

10h00 à 12h00, Censive, amphi 1 : Réunion de rentrée. Présentation des nouvelles maquettes avec Agnès GRIVAUX et Michael Murez.

Master 1 et 2

Mardi 12 septembre

13h30-18h, Censive amphi 5 : Réunions de rentrée. M1 : 13h30 ; M2 Parcours Initiation à la recherche en philosophie : 15h ; M2 Parcours Préparation supérieure à l'enseignement (PSE) : 16h30 :

Lundi 18 septembre M2 Parcours PSE -

9h-17h, Censive C248, C248.1 Exercice sur table (dissertation).

LE DÉPARTEMENT DE PHILOSOPHIE

1. Présentation du département de philosophie

L'enseignement de la philosophie tel qu'il est assuré par le département de Philosophie de Nantes Université permet d'acquérir des qualités de réflexion, de structuration de la pensée, d'analyse des questions et des connaissances, d'écriture et d'expression.

Cet enseignement rigoureux prépare les étudiants qui le souhaitent aux concours de recrutement des professeurs, spécialement à l'agrégation de philosophie, et, sous réserve d'une formation complémentaire, au concours de recrutement des professeurs des écoles.

La discipline de pensée qu'implique l'apprentissage de la philosophie et les qualités qu'elle permet de développer sont également un atout précieux pour ceux qui ne se destinent pas à l'enseignement mais à diverses carrières dans l'administration, les métiers de la culture et de la communication, les métiers du secteur social, etc.

Pour plus d'informations, consulter :

<https://lettreslangages.univ-nantes.fr/departements/philosophie>

Contenus de l'enseignement

L'enseignement de la philosophie assuré par le département est schématiquement organisé en trois grands blocs : un bloc disciplinaire, introduisant aux principaux champs et auteurs de la tradition philosophique ; un bloc transversal, permettant de développer des compétences utiles pour le métier de philosophe et d'enseignant en philosophie ; un bloc complémentaire, ouvrant la perspective sur des domaines spécialisés, des thématiques contemporaines et des disciplines en dialogue avec la philosophie. À cela s'ajoute une préparation spécifique aux deux types d'exercice caractéristiques de la discipline : la dissertation et l'explication de texte.

Cet enseignement peut sembler austère au premier abord, et l'importance accordée à l'histoire de la philosophie peut sembler aride. Cependant, il faut insister sur le fait qu'il n'est pas possible d'élaborer une pensée originale et solide avant d'avoir longuement fréquenté les grands auteurs que la tradition a retenus. Le premier devoir d'un étudiant est donc de lire et de travailler ces auteurs, même lorsqu'ils ne font pas l'objet d'un enseignement. Il va de soi, d'autre part, qu'il n'y a pas de réflexion philosophique sans ouverture à d'autres champs disciplinaires. De nombreux enseignements complémentaires sont proposés dans cette optique. La pratique d'une langue est obligatoire (allemand, anglais, espagnol, grec, latin).

Accueil et conditions d'études

Le département de Philosophie offre un cadre propice à des études sérieuses et fécondes grâce avant tout à une importante bibliothèque de département – la BU Censive (philosophie-lettres anciennes) – qui complète les fonds de la BU Lettres.

Les effectifs, qui restent raisonnables (environ 390 étudiants), permettent d'avoir aisément des contacts avec les enseignants.

Perspectives professionnelles

Abstraction faite des carrières de l'enseignement, les principales possibilités professionnelles qui s'offrent aux étudiants de philosophie sont : l'ensemble des concours de la fonction publique, les métiers du livre (édition, documentation, librairie, bibliothèque), de la communication (journalisme, relations publiques, publicité), de la gestion et de l'administration des entreprises, de la formation et de l'insertion, du secteur culturel (documentation, arts et spectacles).

Pour plus d'informations, consulter :

<https://www.univ-nantes.fr/ressources-documentaires/orientation-parcours-metiers-les-ressources-documentaires-des-filieres-litteraires-1047673.kjsp?RH=1306763610383>

Cadre administratif

Le département de Philosophie, créé en 1967, fait partie de l'Unité de Formation et de Recherche (U.F.R.) Lettres et Langues, à laquelle appartiennent également les départements de Lettres Anciennes, Lettres Modernes, Sciences de l'Éducation, Sciences du Langage.

Les U.F.R. Géographie et Aménagement (IGARUN), Histoire-Histoire de l'Art et Archéologie, Langues et Cultures Étrangères (FLCE), Lettres et Langues, Psychologie constituent le pôle Humanités, l'un des quatre pôles de Nantes Université (les trois autres étant les pôles Sociétés, Sciences et technologies, Santé).

Le département de Philosophie se situe dans le bâtiment "Censive" du site Lettres, au premier niveau.

2. Référents

Responsables (voir aussi page 10)	<p>Directeur : Michael MUREZ michael.murez@univ-nantes.fr</p> <p>Licence : Agnès GRIVAUX agnes.grivaux@univ-nantes.fr</p> <p>Spécialité « Humanités et musique », échanges internationaux : Patrick LANG Patrick.lang@univ-nantes.fr</p> <p>Master Initiation à la recherche en philosophie : Cyrille MICHON cyrille.michon@univ-nantes.fr</p> <p>Master 2 PSE (concours) : Philippe CRIGNON philippe.crignon@univ-nantes.fr</p> <p>Master Éthique : Guillaume DURAND guillaume.durand@univ-nantes.fr</p>
Secrétariat pédagogique	<p>Responsable Mme Stéphanie TAVENEAU Bureau C109.1 Courriel : Stephanie.Taveneau@univ-nantes.fr</p> <p>Secrétariat du département de philosophie Mme Cécile YVON Bureau C109.2 Courriel : secretariat.philosophie@univ-nantes.fr</p>

Le **guide de l'étudiant** peut être consulté à l'adresse suivante :
<https://lettreslangages.univ-nantes.fr/departements/philosophie>

3. CALENDRIER UNIVERSITAIRE 2023/2024 - Pôle HUMANITÉS

	Du	au
Rentrée et accueil	Lundi 11 septembre	Vendredi 15 septembre
Cours 1^{er} semestre	Lundi 18 septembre	Vendredi 15 décembre
<i>Vacances de la Toussaint</i>	Lundi 30 octobre	Vendredi 3 novembre
Rattrapage de cours	Lundi 18 décembre	Mercredi 20 décembre
Révisions	Jeudi 21 décembre	Vendredi 22 décembre
<i>Vacances de Noël</i>	Lundi 25 décembre	Vendredi 5 janvier 2024
Examens 1^{er} semestre	Lundi 8 janvier	Vendredi 19 janvier inclus
Cours 2nd semestre	Lundi 22 janvier	Vendredi 19 avril
<i>Vacances d'Hiver</i>	Lundi 4 mars	Vendredi 8 mars
<i>Vacances de Printemps</i>	Lundi 22 avril	Vendredi 26 avril
Révisions	Lundi 29 avril	Vendredi 3 mai
Examens 2nd semestre	Lundi 6 mai	Mardi 21 mai inclus
Oraux, corrections, délibérations...	Lundi 27 mai	Vendredi 31 mai
Date limite d'affichage des résultats	Vendredi 31 mai	
Examens 2nd session	Lundi 10 juin	Samedi 29 juin inclus
Oraux, corrections, délibérations...	Lundi 1er juillet	Mercredi 10 juillet inclus
Date limite d'affichage des résultats	Mercredi 10 juillet	

Organisation du département

1. L'équipe pédagogique

Enseignants du département de Philosophie :

Les étudiants peuvent rencontrer les enseignants en prenant rendez-vous avec eux par courriel.

BECK Philippe

Bureau 125 – 02 53 52 22 68
philippe.beck@univ-nantes.fr

CRIGNON Philippe

Bureau 129 – Responsable master 2 PSE – préparation concours 02 53 52 22 71
philippe.crignon@univ-nantes.fr

DURAND Guillaume

Bureau 137 – Responsable Master Ethique - 02 53 52 22 65
guillaume.durand@univ-nantes.fr

GIAVATTO Angelo

Bureau 125 – 02 53 52 22 69
angelo.giavatto@univ-nantes.fr

GNASSOUNOU Bruno

Bureau 119 – Directeur du CAPhi – 02 53 52 22 70
bruno.gnassounou@univ-nantes.fr

GRIVAUX Agnès

Bureau 139 – Responsable Licence, tutorat - 02 53 52 22 64
agnes.grivaux@univ-nantes.fr

GUIGON Camille

Bureau 137 – Attaché temporaire d'enseignement et de recherche (ATER) – 02 53 52 22 65
camille.guigon@univ-nantes.fr

LANG Patrick

Bureau 117 – Responsable spécialité « Humanités et musique », échanges internationaux – 02 53 52 22 66
patrick.lang@univ-nantes.fr

MICHON Cyrille

Bureau 129 – Responsable Master 1 et 2 – 02 53 52 22 63
cyrille.michon@univ-nantes.fr

MOREAU Denis

Bureau 127 – 02 53 52 22 55
denis.moreau@univ-nantes.fr

MUREZ Michael

Bureau 139 – Directeur du département – 02 53 52 22 67
michael.murez@univ-nantes.fr

BONNEC Damien

Bureau 127 – Enseignant contractuel en musique et musicologie – 02 53 52 22 56
damien.bonnec@univ-nantes.fr

SMADJA Ivahn

Bureau 139 – 02 53 52 22 69
ivahn.smadja@univ-nantes.fr

THÉBERT Angélique

Directrice adjointe de l'UFR - Responsable de l'orientation et de la liaison avec les lycées
Bureau 137 - 02 53 52 22 60
angelique.thebert@univ-nantes.fr

Autres responsables :**CHETAILLE Benoît**

Responsable BU Censive
Salle 111, Bâtiment Censive – 02 53 52 23 04.

Voir aussi pages 145-146.

Bureau des relations internationales

Faculté des Langues et Cultures Etrangères, 1^{er} étage, bureau 535 – 02.52.53.28.65

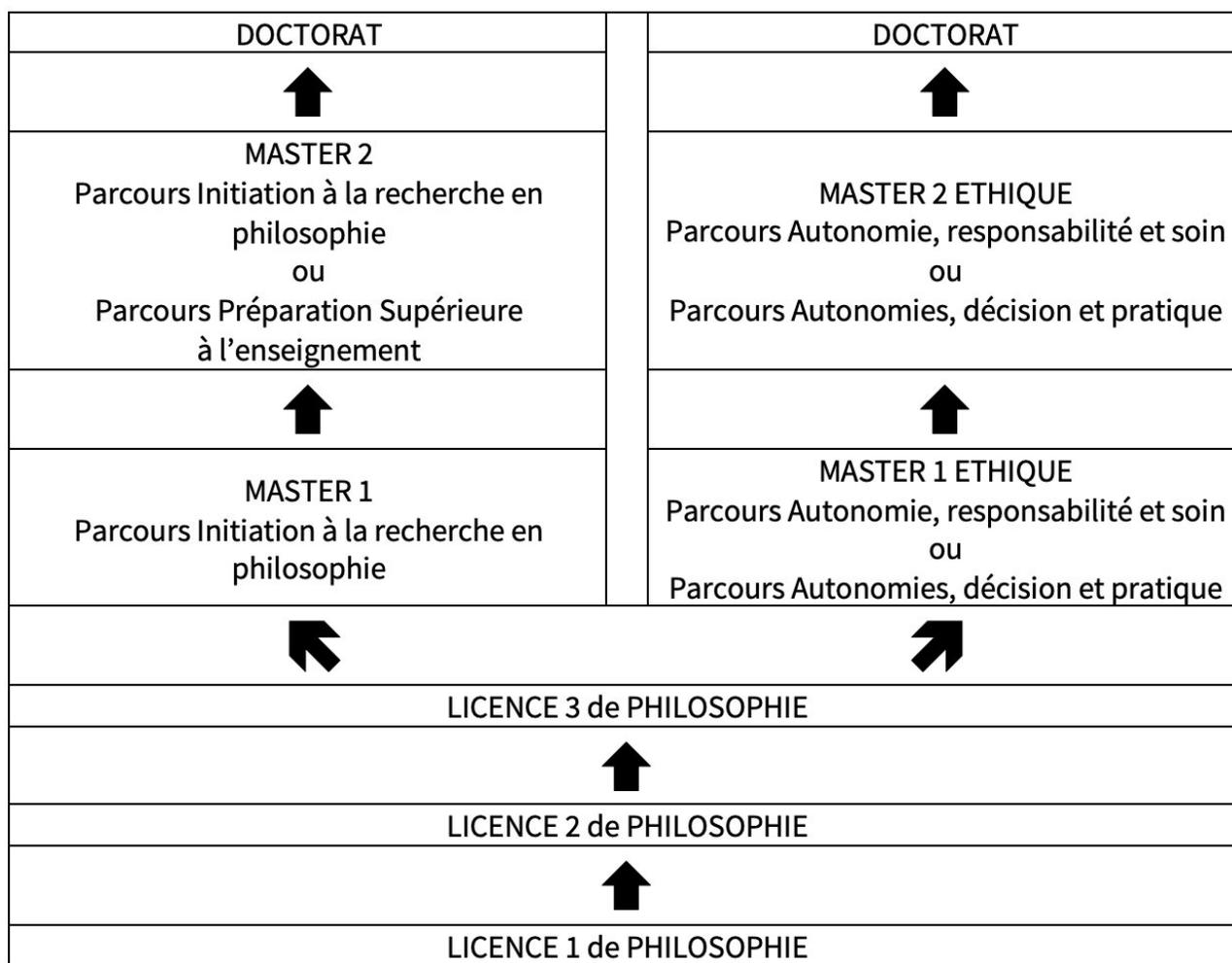
Enseignements assurés par le département

En trois ans, préparation du **Cycle Licence (L) de Philosophie** avec 2 spécialités au choix :

1. **Philosophie**
2. **Humanités et musique**

En quatre ans, préparation du **Master 1 de Philosophie** ou du **Master 1 d'Éthique** (livret séparé)

En cinq ans, préparation du **Master 2 ATHENA (Initiation à la recherche en philosophie)** préalable à la thèse de doctorat en philosophie ou du **Master 2 Préparation supérieure à l'enseignement (PSE)** ou du **Master 2 d'Éthique**.



Les échanges internationaux

• Pour des étudiants désireux de partir étudier à l'étranger

Il existe plusieurs programmes d'échanges internationaux, dont les principaux sont Erasmus+ et BCI. Une réunion d'information a lieu chaque année au cours du mois d'octobre, pour les départs de l'année suivante.

Toutes les informations générales sont disponibles sur la page suivante :

<https://www.univ-nantes.fr/etudier-se-former/partir-a-letranger-etudes-et-stages>

Le département de Philosophie dispose d'une grande variété d'accords d'échange Erasmus+ :

Allemagne	Berlin	Freie Universität Berlin
Allemagne	Düsseldorf	Heinrich-Heine-Universität Düsseldorf
Allemagne	Leipzig	Universität Leipzig
Autriche	Innsbruck	Leopold-Franzens-Universität Innsbruck
Espagne	Saint-Jacques-de-Compostelle	Universidad de Santiago de Compostela
Espagne	Séville	Universidad de Sevilla
Grèce	Athènes	National and Kapodistrian University
Irlande	Limerick	Mary Immaculate College
Italie	Bologne	Università di Bologna
Italie	Catane	Università di Catania
Italie	Florence	Università degli Studi di Firenze
Italie	Milan	Università degli Studi di Milano
Italie	Palerme	Università degli Studi di Palermo
Italie	Rome	La Sapienza
Pologne	Varsovie	Uniwersytet Warszawski
Pologne	Cracovie	Pedagogical university of Krakow

Sauf exception, deux places sont ouvertes pour des étudiants nantais dans chaque université d'accueil.

Le département recommande des séjours d'un an, en L3, en M1 ou en M2. Aucun séjour n'est autorisé *avant* L3.

N.B. : Les trois derniers relevés de notes semestriels précédant la candidature doivent présenter une moyenne égale ou supérieure à 12/20.

Il est indispensable d'avoir effectué au moins une année d'études réelles au sein du département avant de postuler pour un séjour.

Le programme BCI concerne les universités québécoises Montréal, Québec, etc. (certaines sont anglophones).

2. Les étudiants étrangers accueillis par le département de Philosophie de Nantes

Ils peuvent choisir leurs enseignements *dans l'ensemble de l'offre* du département (quel que soit le niveau), sous réserve de compatibilité d'emploi du temps. Voir le catalogue de cours en ligne : <https://www.univ-nantes.fr/incoming-students-venir-etudier-a-nantes/etudiants-internationaux-en-echange-catalogue-de-cours-1114712.kjsp>

La règle consiste à valider les enseignements choisis selon les mêmes modalités que les étudiants nantais. Exceptionnellement, des modalités dérogatoires peuvent être accordées, après concertation avec les enseignants concernés.

Responsable des échanges internationaux : Patrick LANG patrick.lang@univ-nantes.fr

Informations diverses

1. Organisation des travaux dirigés

Lorsque les enseignements sont assurés sous forme de travaux dirigés (TD), les étudiants sont répartis en groupes par ordre alphabétique (36 étudiants maximum par groupe). À chaque groupe est attribué un emploi du temps spécifique.

L'étudiant qui souhaiterait changer de groupe ne pourra le faire qu'avec l'accord des enseignants concernés. Il devra en outre faire enregistrer ce changement au secrétariat.

2. Le tutorat d'accompagnement

Il s'adresse aux étudiants s'inscrivant en première année de cycle « L ». Il vise à favoriser la réussite de l'étudiant en lui permettant de s'adapter aux exigences méthodologiques nouvelles des études supérieures. S'il s'effectue sur la base du volontariat pour les étudiants et ne fait l'objet d'aucune évaluation ou notation entrant dans le contrôle des connaissances, il reste fortement recommandé. Il revêt des formes variées :

- un exercice sur table (dissertation) est proposé aux étudiants lors de la semaine d'accueil (12 septembre). Le travail réalisé sert ensuite de matériau lors de séances de travail avec les tuteurs ;
- l'aide au travail personnel de l'étudiant, qu'il s'agisse de l'organisation et de la gestion de l'emploi du temps ou de l'apprentissage des exercices et des méthodes de travail propres à l'université (prise de notes en cours et en travaux dirigés, exploitation efficace de ces notes, entraînement à l'oral, élaboration de fiches de travail, etc.). Cette forme de tutorat ne saurait en aucun cas remplacer le travail personnel de l'étudiant ;
- l'aide au travail documentaire, à savoir la maîtrise des outils bibliographiques et l'usage efficace des bibliothèques ;
- l'appui aux techniques d'auto-évaluation et d'auto-formation.

Le tutorat d'accompagnement n'a pas vocation à se substituer à l'enseignement dispensé en cours, travaux dirigés ou travaux pratiques. Il est effectué par des étudiants confirmés sous la tutelle et la responsabilité d'un enseignant du département. Les tuteurs ont en charge de petits groupes d'étudiants avec lesquels ils assurent un travail d'encadrement et non d'enseignement.

Tuteurs 2023/2024 :

Thomas Barel-Frémeaux : thomas.barel-fremeaux@etu.univ-nantes.fr

Keryann Chocron : keryann.chocron@etu.univ-nantes.fr

3. Le dispositif d'orientation intégré tout au long de la Licence

L'UFR Lettres et Langages, en lien avec le Service universitaire d'information et d'orientation (SUIO), propose de nombreuses actions destinées à sensibiliser les étudiants aux évolutions et réorientations possibles dans leurs études, aux poursuites d'études envisageables, aux métiers et carrières accessibles après leurs études.

1) Adressée **à tous les étudiants**, la **Journée d'orientation** (au second semestre) réunit enseignants et services de l'université pour répondre à vos questions :

Qu'est-ce que la spécialisation progressive en licence ? Quel choix de parcours de formation ? Quels choix d'options ? Quelle poursuite d'études ? Licence professionnelle ou Master ? Concours ? Pour quels métiers ?

Dans chaque filière seront proposés : présentations des formations, témoignages d'étudiants et de diplômés, conférences et stands d'information sur l'orientation, sur la préparation aux concours de la fonction publique, sur la mobilité internationale pendant vos études, sur la vie associative, etc.

Vous trouverez le programme complet, horaires et lieux sur la page web de l'université qui sera dédiée à cette journée : <https://www.univ-nantes.fr/etudier-se-former/orientation-parcours-metiers/journee-dorientation-du-tertre-2>

2) En **L3 S1**, l'enseignement « **Ouvertures professionnelles 1 – Enquêtes** » : **12 h d'atelier « face à face »**

Comprendre les débouchés de la filière, rencontrer des professionnels pour être en mesure de faire des choix d'orientation et de construction de cursus, réaliser une enquête métier, savoir comment rechercher un bon stage, etc. Pour plus de détails, voir l'enseignement correspondant à la section L3 de ce guide.

3) En **L3 S2**, l'enseignement « **Ouvertures professionnelles 2 – Actions** » à valider selon les principes expliqués dans la rubrique suivante.

4. Validation de l'enseignement « Ouvertures professionnelles 2 - Actions » en L3 S2

Cet EC (élément constitutif) ne consiste pas en un cours proprement dit, mais repose sur un **dispositif de suivi** incitant l'étudiant à **effectuer un certain nombre de démarches d'orientation tout au long de son cursus**, en participant à quelques-unes des actions en ce sens proposées à l'initiative du SUIO ou des responsables de Licence, ou encore par une démarche individuelle (stages, emplois en rapport avec la formation, etc.).

Pour atteindre pleinement l'objectif fixé dans ce cadre, **l'étudiant doit avoir cumulé 5 points « Ouvertures pro. » tout au long de sa Licence** : la simple participation à une action d'orientation organisée par le SUIO ou par le département de Philosophie selon la liste et le barème proposés ci-après, permet d'obtenir 1, 2, 3 ou 4 points qui sont conservés jusqu'à la fin de la Licence. De même pour les tutorats, stages ou emplois en rapport avec la formation.

Le suivi de cette démarche d'orientation s'effectue entièrement en ligne : les responsables du SUIO ou de la Licence, après avoir reçu les justificatifs (liste de présence, attestation, rapport de stage ou d'activité), attribuent le nombre de points correspondant au barème sur **l'espace Madoc dédié**. Les étudiants doivent donc tenir au courant les responsables du SUIO ou de la Licence, chaque année, pour les informations des démarches effectuées et de la situation spécifique dans laquelle ils se trouvent.

Dans le cas des étudiants arrivant dans la formation en L2 et n'ayant pas participé au dispositif les années antérieures, 1 point sera attribué d'office par le responsable de Licence (restent 4 points à valider en L2-L3). Dans le cas d'étudiants arrivant dans la formation en L3, 2 points seront attribués par le responsable de Licence (restent 3 points à valider en L3).

Attention : Les stages obligatoires validés dans le cadre d'un autre cours, de même que les engagements bénévoles validés dans le cadre du dispositif VEE (Validation de l'engagement étudiant, voir p. 19) ne peuvent donner droit à des points pour cette UE.

Traduction en notes du barème « Ouvertures pro. » dans l'EC « Ouvertures professionnelles 2 » de L3 :

1 point « Ouvertures pro. » = 4/20
2 points = 8/20
3 points = 12/20
4 points = 16/20
5 points = 20/20

Ex. : Si vous avez effectué pendant votre cycle Licence un atelier « Prendre la parole en public » organisé par le SUIO (1 pt. « Ouvertures pro. » selon le barème) + un stage de moins de 100 h non obligatoire dans la formation mais en lien avec elle (2 pts) + un volontariat pour encadrer la Journée Portes Ouvertes (1 pt), vous obtenez un total de 4 pts « Ouvertures pro. » = 16/20.

La participation aux actions d'orientation n'est pas limitative : vous pouvez aller au-delà des 5 points requis, qui garantissent la note de 20/20.

Les étudiants en DA (dispense d'assiduité) se voient automatiquement attribuer un certain nombre de points par le responsable de Licence :

L1 : 1 point
L2 : 2 points
L3 : 2 points

5. Barème « Ouvertures professionnelles 2 - Actions » (L3)

Deux attributions de points sont possibles : par les responsables du SUIO (barème fixé en accord avec l'UFR) ; par les responsables de formation (= le responsable de votre licence, Agnès Grivaux).

Actions donnant lieu à une attribution de points par le SUIO

1 point

Atelier « CV lettre de motivation »

Atelier « Connaître et se faire connaître (réseau) »

Atelier « Décrocher un stage »

Atelier « Intégrer la fonction publique »

Atelier « Préparer un entretien de recrutement »

Atelier « Prendre la parole en public »

Ateliers « Entrepreneuriat »

Tout autre atelier du SUIO

Volontariat pour l'encadrement de la Journée d'Orientation ou des Journées Portes Ouvertes

2 points

Dispositif « Soft Skills » (avoir terminé les parties « avant » et « après » le stage sur MADOC)

3 points

Participation au Concours des Talents du Tertre (inscription en novembre 2022)

Tutorat ambassadeur auprès de votre ancien lycée, Tuteur/tutrice Clip, sous réserve d'attestation d'engagement et de loyauté

Participation à l'action « Littéraires en entreprise » ouverte aux L

Participation à l'*Innovation Campus Day*

Actions donnant lieu à une attribution de points par le responsable de la Licence

1 point

Ateliers, conférences, rencontres « métiers » ou concernant les poursuites d'études organisées à l'initiative du ou des responsables de formation, ou à l'initiative de l'UFR.

Stage non obligatoire, emploi étudiant, emploi saisonnier ou bénévolat **en lien** avec la formation suivie, **inférieur à 30h**.

Volontariat pour l'encadrement de la Journée d'Orientation (date à préciser).

Volontariat pour l'encadrement des Journées Portes Ouvertes de l'université (en février-mars).

Assistance à un séminaire, une journée d'études ou un colloque organisé dans l'UFR.

2 points

Stage non obligatoire, emploi étudiant, emploi saisonnier ou bénévolat **en lien** avec la formation suivie **< 100h**

Tuteur/tutrice d'accompagnement

Mobilité ou séjour d'étude à l'étranger **d'un semestre** (Erasmus+, BCI, convention bilatérale, etc.)

3 points

Stage non obligatoire, emploi étudiant, emploi saisonnier ou bénévolat **en lien** avec la formation suivie > **100h** (hors VEE)

4 points

Séjour d'études à l'étranger **d'un an** (Erasmus+, BCI, convention bilatérale, etc.)

Contactez votre responsable de Licence (Agnès Grivaux) pour la comptabilisation de tout stage, emploi, bénévolat, en fonction des conventions signées.

Les actions du SUIO ainsi que les principes du suivi de la démarche d'orientation validé par « Ouvertures Professionnelles 2 » seront présentés lors de la Journée d'Orientation (date à confirmer).

6. UE facultative « Validation de l'engagement étudiant » (VEE) en Licence 3 / Master 2

Afin de favoriser l'engagement bénévole des étudiants au service de la société et l'acquisition de compétences par ce biais, l'UFR Lettres et Langages, en accord avec les préconisations de l'Université de Nantes et du Ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche, propose aux étudiants de toutes ses formations une **UE facultative en fin de cursus** (second semestre de la L3 pour les Licences, second semestre du M2 pour les Masters).

Ne sont concernés que les **engagements non rémunérés** sur le territoire national au service d'**associations non confessionnelles à but non lucratif** (à l'exclusion d'associations incitant à la haine ou faisant l'apologie des discriminations), **l'engagement au service de l'université** (représentants élus dans des conseils centraux, fonctions principales des BDE par ex.), ou encore certains engagements rémunérés répondant à des critères particuliers de **service public** (ex. : sapeurs-pompiers volontaires).

Deux conditions doivent être réunies :

- qu'il s'agisse **d'engagements conséquents** (plus de 150 heures par an).
- que le **projet ait été présenté et approuvé par la commission VEE** de l'UFR se tenant en début d'année (mi-octobre).

Responsable de la commission à contacter : paul-andre.claud@univ-nantes.fr

La commission est souveraine quant à l'approbation ou non du projet, et peut examiner l'opportunité d'un aménagement d'études éventuellement demandé par le candidat.

La validation de cette UE facultative intervient en fin d'année après la présentation des justificatifs nécessaires et d'un **rapport d'activité succinct (2-3 pages)**. Aucune note n'est attribuée.

Cette validation donne concrètement le droit à une **bonification de la moyenne générale de 0,25 points** en fin de formation dans le cas standard (ou bonification de 0,5 points dans des cas exceptionnels : responsabilités nationales, engagements allant bien au-delà de 150 heures par

an...). La bonification est automatiquement déclenchée par la validation de l'UE à la fin du second semestre de L3.

Cet engagement peut **avoir lieu à un niveau inférieur du cursus** mais n'est validé **qu'une seule fois au cours de la scolarité, en fin de formation** (L3 ou M2) :

Ex. : Vous accomplissez une démarche VEE en cours de Licence 2 en présentant votre projet d'engagement bénévole en début d'année auprès de la commission qui l'approuve, et vérifie l'accomplissement du projet en fin d'année sur présentation des pièces justificatives (attestation et rapport) > la trace de cet engagement sera conservée pour une validation reportée de l'UE facultative en fin de L3. Idem en cours de M1 pour une validation en fin de M2.

Initiation à la recherche - Séminaire du

φCAPHI

Le laboratoire du Centre Atlantique de Philosophie (CAPHI), associé au département de philosophie de l'université de Nantes, organise un séminaire qui aura lieu au rythme d'une séance par mois, un vendredi. Les étudiants sont fortement encouragés à y assister. Le séminaire peut être validé en Licence dans le cadre de l'UE « Ouvertures professionnelles 2 », s'il donne lieu à la rédaction d'un bref compte-rendu (une page). Il est obligatoire pour les étudiants du Master ATHENA et pour les doctorants. Le programme de l'année universitaire 2023-2024 est le suivant (il a généralement lieu de 14h à 16h en salle C248, mais les horaires et la salle seront précisés ultérieurement) :

- 29 septembre : Danielle Cohen-Lévinas (philosophie de la musique)
- 20 octobre : Charles Ehret (philosophie médiévale)
- 24 novembre : Jean-Pascal Anfray (métaphysique, Leibniz)
- 26 janvier : Laurent Thirouin (17^e, Pascal)
- 23 février : Ophélie Desmons (théorie morale de l'Etat)
- 22 mars : Mathilde Unger (philosophie du droit)
- 19 avril : Elisabeth Pacherie (philosophie de l'action)
- 24 mai : Olivier Darrigol (philosophie de la physique)

Responsable du séminaire et directeur du CAPHI : Bruno GNASSOUNOU
(bruno.gnassounou@univ-nantes.fr)

Réorientation et régime spécial

- **Réorientation (ne concerne que les étudiants en 1^e année de Licence)**

Un dispositif de réorientation existe à l'issue du premier semestre de la L1 via PARCOURSUP (se renseigner auprès de la Scolarité Lettres).

La commission de validation d'acquis de Philosophie est chargée d'examiner les demandes de réorientation à l'issue du premier semestre de la première année. Elle rend un avis porté à la connaissance de l'étudiant concerné lors d'un entretien individuel.

Le choix de poursuite d'études ou de réorientation à l'issue du premier semestre appartient à l'étudiant ; au second semestre, l'étudiant de 1^e année choisit :

- soit de poursuivre dans le cycle L initial ;
- soit de demander à bénéficier d'une réorientation dans une autre formation.

La réorientation vers une formation différente est de la compétence du Président de l'Université, qui se prononce après avis de la commission d'orientation.

Les autres réorientations (annuelles) peuvent relever des dispositifs suivants :

- validation des acquis (décret du 23 août 1985) ;
- passerelles prévues et définies dans le dossier d'habilitation des formations concernées.

- **Obtention et délivrance du diplôme**

Pour obtenir la Licence, l'étudiant doit avoir validé indépendamment la L1, la L2 et la L3.

Nantes Université continue à délivrer le diplôme de DEUG après validation par l'étudiant de la L1 et de la L2. Le diplôme sera systématiquement édité.

- **Régime spécial**

Les bénéficiaires du régime spécial sont les suivants :

- a) étudiants engagés dans la vie active,
- b) étudiants assumant des responsabilités particulières dans la vie universitaire ou étudiante,
- c) étudiants chargés de famille,
- d) étudiants engagés dans plusieurs cursus,
- e) étudiants handicapés,
- f) étudiants sportifs de haut niveau,
- g) étudiants ayant des problèmes de santé ou tout autre empêchement leur interdisant de suivre les cours pendant une certaine durée.

Il existe deux formes de régime spécial :

- **Dispense d'assiduité**

La dispense d'assiduité est accordée par le directeur de l'U.F.R., sur demande écrite et justifiée. Elle peut être semestrielle ou annuelle. Dans ce cas, l'étudiant doit, dès le début du semestre, se renseigner auprès de la direction des études (responsabilité de licence), du secrétariat du département, de l'enseignant responsable du cours, dans l'espace Madoc du cours, pour accéder au calendrier des contrôles continus, lorsque la validation se fait par contrôle continu intégral. Ce calendrier comprend au moins deux dates. Lorsque la validation se fait par examen terminal, l'étudiant reçoit une convocation de la scolarité, pour la première session (et la seconde, en cas de non-validation à la première session).

- **Étalement de la formation**

L'étalement de la formation est accordé par le directeur de l'U.F.R. sur demande écrite et justifiée selon le tableau ci-dessous. L'étudiant peut demander à bénéficier de l'étalement de sa formation en réalisant chaque année d'études en deux années universitaires. Dans ce cas, au titre de chaque année universitaire, il s'inscrit aux UE de son choix de l'année d'études. Chaque année universitaire doit comprendre 2 UE au minimum. Le jury ne statue sur la validation de l'année d'études qu'à l'issue des deux années de L1, de L2 et de L3, en appliquant le cas échéant les règles de compensation.

Trouvez vos ReP'R ! L'accompagnement à la réussite des étudiantes et des étudiants

Vous n'arrivez plus à suivre les cours ? Vous vous sentez perdu ? Vous ne savez pas comment vous organiser dans vos études ? Vous avez une difficulté et ne savez pas comment la résoudre ? Si vous avez besoin d'aide, de conseils, ou même tout simplement de faire le point, Gaëlle Hollande, référente de proximité pour la réussite étudiante du Pôle Humanités, est là pour vous recevoir.

Vous avez la possibilité de prendre un rendez-vous pour en discuter et définir les solutions envisageables. Plus d'informations: <https://www.univ-nantes.fr/etudier-se-former/reussir-son-annee/une-equipe-au-service-de-la-reussite-etudiante>



Culture et compétences numériques

Préparation à la certification



Phase 1 : s'évaluer

- Créer un compte personnel sur <https://pix.fr>
- Déterminer son profil de compétences via des activités en ligne.

Phase 2 : se former

- En présentiel ou en ligne, accéder aux ressources sur Madoc ou à celles proposées par PIX

Phase 3 : mesurer ses progrès

- Refaire des activités sur PIX et améliorer son profil de compétences. La certification intervient ensuite à partir de ce profil de compétences.

Préparez les certifications en compétences numériques ! PIX est un projet public de plateforme en ligne d'évaluation et de certification des compétences numériques. Nantes Université propose à ses étudiant·es cette nouvelle certification.

La certification PIX

PIX vous permettra d'attester votre niveau de maîtrise d'un ensemble de compétences dans l'usage raisonné et efficace des outils numériques nécessaires pour : mener vos études, entrer dans la vie active, votre vie personnelle, etc. Elle s'appuie sur le référentiel de compétences européen DIGCOMP.

Les compétences numériques attestées par PIX sont réparties dans 5 grands domaines :

- Information et données
- Communication et collaboration
- Création de contenu
- Protection et sécurité
- Environnement numérique

Une certification intégrée aux cursus

La L2 Philosophie inclut une formation de Culture et Compétences Numériques (CCN) qui vous amènera à passer la certification PIX. L'inscription à la certification est automatique.

Les étudiants de L3, M1 et M2 intégrant l'université en cours de cursus pourraient suivre une formation de culture et compétences numérique (CNN) et passer la certification Pix en suivant le dispositif "parcours ouvert". Pour consulter les modalités et vous inscrire à ce dispositif, consultez la page web sur le site de l'université : <https://www.univ-nantes.fr/etudier-seformer/enrichir-son-parcours/pix>.

La certification PIX fait partie des critères pris en compte pour accéder aux masters MEEF de l'INSPE.

• **Les certificats Pix+** sont consacrés aux usages professionnels des outils numériques spécifiques à une discipline ou à un métier, et destinés aux étudiant.e.s de master de certaines formations (enseignement, métiers du droit, métiers de la santé). Pour les métiers de l'enseignement une certification Pix+ Edu est en cours de déploiement.

Pour les L1

La formation **Culture et compétences numériques** permet d'acquérir la maîtrise d'un ensemble de compétences et d'outils nécessaires pour mener à bien les activités qu'exige un cursus d'enseignement supérieur (communication, production d'écrits longs, travail collaboratif, etc.). Elle est dispensée sous la forme suivante :

- **Un premier cours de 2h**, au moment de la semaine de rentrée, présente les enjeux des usages des outils numériques pour les étudiants : Eduroam, intranet, Uncloud, Madoc, outils numériques de l'université. Il permet aussi aux étudiants de configurer leurs machines* pour accéder aux ressources numériques de l'université.
- **Un TD de 2h au cours du semestre**, en salle informatique, conduit à s'approprier les outils numériques proposés par l'université et les bases de l'automatisation du traitement de textes longs.
- **Un deuxième cours de 2h en fin de semestre**, présente les enjeux du numérique responsable dans la pratique universitaire : il détaille les bonnes pratiques, fait un tour d'horizon sur les données personnelles, l'intégrité scientifique (droit d'auteur, ressources libres, licences CC, plagiat).

** se munir de son appareil numérique (portable, tablette, smartphone), de son numéro d'étudiant, de son mot de passe.*

Cet enseignement se poursuit en L2.

La suite : en L2

L'UE « Culture et compétences numériques » poursuit l'initiation amorcée en L1. Elle permet la compréhension des enjeux juridiques, économiques, sociaux et technologiques et l'appropriation des outils et des services numériques permettant de rechercher, d'analyser et de communiquer des informations ; de produire, de créer et d'exploiter des documents ou des données numériques. Cet ensemble de compétences est nécessaire pour mener à bien les activités qu'exige un cursus d'enseignement supérieur. Une épreuve en ligne permettra de vérifier l'acquisition des compétences.

En parallèle des sujets traités en TD, l'étudiant doit se préparer à la certification aux compétences numériques (examen en ligne de 1h45) sur la plateforme Pix.

Contact : M. Reda TAGRI, responsable PIX pour l'université : bureau C202 (bâtiment Censive) tél. : 02 53 52 22 40 – Reda.Tagri@univ-nantes.fr

LICENCE 1

Semestre 1	Semestre 2
DISCIPLINAIRES	DISCIPLINAIRES
UED 1 <i>Philosophie générale 1</i>	UED 5 <i>Philosophie générale 2</i>
UED 2 <i>Histoire de la philosophie 1</i>	UED 6 <i>Histoire de la philosophie 2</i>
UED 3 <i>Histoire et philosophie des sciences</i>	UED 7 <i>Empirisme et rationalisme</i>
UED 4 <i>Panorama d'histoire de la philosophie</i>	UED 8 <i>Méthodologie philosophique 1</i>
TRANSVERSALES	TRANSVERSALES
UET 1 <i>Langue vivante</i>	UET 3 <i>Langue vivante</i>
UET 2 <i>MTU « Intégration »</i>	UET 2 <i>MTU « Maîtrise de l'écrit »</i>
COMPLEMENTAIRES	COMPLEMENTAIRES
1 bloc au choix sur 5 (voir liste UEC), 2 UEC par bloc : <i>Bloc Philosophie</i> <i>Bloc Langue et culture de l'antiquité</i> <i>Bloc Musique</i> <i>Bloc Découverte</i> <i>Bloc Sciences du langage</i>	1 bloc au choix sur 5 (voir liste UEC), 2 UEC par bloc : <i>Bloc Philosophie</i> <i>Bloc Langue et culture de l'antiquité</i> <i>Bloc Musique</i> <i>Bloc Découverte</i> <i>Bloc Sciences du langage</i>

LICENCE 2

Semestre 3	Semestre 4
DISCIPLINAIRES	DISCIPLINAIRES
UED 9 <i>Métaphysique</i>	UED 15 <i>Philosophie de l'action</i>
UED 10 <i>Histoire de la philosophie moderne 1</i>	UED 16 <i>Histoire de la philosophie moderne 2</i>
UED 11 <i>Histoire de la philosophie ancienne 1</i>	UED 17 <i>Philosophie morale et politique</i>
UED 12 <i>Méthodologie philosophique 2</i>	UED 18 <i>Méthodologie philosophique 3</i>
UED 13 <i>Logique et philosophie du langage 1</i>	UED 19 <i>Logique et philosophie du langage 2</i>
UED 14 <i>Philosophie des sciences 1</i>	UED 20 <i>Philosophie des sciences 2</i>
TRANSVERSALES	TRANSVERSALES
UET 5 <i>Langue vivante</i>	UET 7 <i>Langue vivante</i>
UET 6 <i>Projet tutoré</i>	UET 8 <i>Compétences numériques</i>
COMPLEMENTAIRES	COMPLEMENTAIRES
1 bloc au choix (2 UEC par bloc, voir liste) : <i>Bloc Philosophie</i> <i>Bloc Langue et culture de l'antiquité</i> <i>Bloc Musique</i> <i>Bloc Découverte</i> <i>Bloc Culture et médias</i> <i>Bloc Professorat des écoles</i> <i>Bloc Sciences du langage</i>	1 bloc au choix (2 UEC par bloc, voir liste) : <i>Bloc Philosophie</i> <i>Bloc Langue et culture de l'antiquité</i> <i>Bloc Musique</i> <i>Bloc Découverte</i> <i>Bloc Culture et médias</i> <i>Bloc Professorat des écoles</i> <i>Bloc Sciences du langage</i>

LICENCE 3

Semestre 5	Semestre 6
DISCIPLINAIRES	DISCIPLINAIRES
UED 21 <i>Philosophie de la connaissance</i>	UED 15 <i>Philosophie générale 3</i>
UED 22 <i>Histoire de la philosophie moderne 3</i>	UED 16 <i>Histoire de la philosophie contemporaine</i>
UED 23 <i>Histoire de la philosophie ancienne 3</i>	UED 17 <i>Philosophie de l'esprit</i>
UED 24 <i>Grandes œuvres philosophiques</i>	UED 18 <i>Séminaire d'initiation à la recherche</i>
UED 25 <i>Logique et philosophie du langage 3</i>	UED 19 <i>Logique et philosophie du langage 4</i>
UED 14 <i>Philosophie des sciences humaines</i>	UED 20 <i>Philosophie des sciences exactes</i>
TRANSVERSALES	TRANSVERSALES
UET 7 <i>Langue vivante et ouvertures professionnelles</i>	UET 8 <i>Langue vivante et ouvertures professionnelles</i>
COMPLEMENTAIRES	COMPLEMENTAIRES
1 bloc au choix (2 UEC par bloc, voir liste) : <i>Bloc philosophie</i> <i>Bloc Langue et culture de l'antiquité</i> <i>Bloc Musique</i> <i>Bloc découverte</i> <i>Bloc culture et médias</i> <i>Bloc Professorat des écoles</i> <i>Bloc Sciences du langage</i>	1 bloc au choix (2 UEC par bloc, voir liste) : <i>Bloc philosophie</i> <i>Bloc Langue et culture de l'antiquité</i> <i>Bloc Musique</i> <i>Bloc découverte</i> <i>Bloc culture et médias</i> <i>Bloc Professorat des écoles</i> <i>Bloc Sciences du langage</i>

Signification des sigles :

UEC = Unité d'enseignement complémentaire

CM = Cours magistral

ECTS = European Credit Transfer System

UET = Unité d'enseignement transversale

UED = Unité d'enseignement disciplinaire

TD = Travaux dirigés

Licence année 1

Semestre 1 (4 UED + 2 UET + 2 UEC)

Enseignements	CM	TD	Crédits ECTS
UED 1 : Philosophie générale 1	24	18	6
UED 2 : Histoire de la philosophie 1	24	18	6
UED 3 : Histoire et philosophie des sciences	24		3
UED 4 : Panorama d'histoire de la philosophie	24		3
UET 1 : Langue vivante -anglais -espagnol -allemand		24	3
UET 2 : MTU « intégration » -Réussir ses études - Utiliser les ressources numériques -Utiliser les ressources documentaires	13	6,5	3
UEC : choisir 1 bloc et 2 UEC dans ce bloc <i>Bloc Philosophie</i> -Philosophie et littérature 1 -Problèmes philosophiques contemporains -Latin philosophique -Grec philosophique <i>Bloc Langue et culture de l'antiquité</i> -Langue ancienne -Latin débutant approfondi 1 -Latin continuant 1	24 24	24 24	6

-Latin philosophique 1		24	
-Grec débutant approfondi 1		42	
Grec continuant 1		42	
Grec philosophique 1		24	
- <u>Culture antique</u>			
-Art et mythologie 1		12	
-Mythe et littérature 1		18	
-Sociétés antiques et citoyenneté 1		20	
<i>Bloc Musique</i>			
- <u>Musique renforcée</u>			
-Méthodologie de la pratique musicale		24	
-Technique vocale		12	
- <u>Culture musicale 1</u>			
-Culture musicale 1 : commentaire d'écoute	24		
<i>Bloc Découverte</i>			
-Philosophie et littérature 1	24		
-Problèmes philosophiques contemporains	24		
-Latin philosophique		24	
-Grec philosophique		24	
-Histoire du livre	24		
-Littérature et société 1	24		
-Art et mythologie 1	12		
-Mythe et littérature 1	18		
-Sociétés antiques et citoyenneté 1	20		
-Latin débutant 1		24	
-Grec débutant 1		24	
-Grec continuant 1		24	
-Latin continuant 1		24	
-Grec débutant approfondi 1		42	
-Latin débutant approfondi 1		42	
-Enfance et jeunesse	20		
-Médiation de la culture et dispositifs pédagogiques	8	12	
-Introduction aux sciences du langage 1 : linguistique générale (CM)	18		
-Introduction aux sciences du langage 1 : linguistique générale (TD)		18	
-UEC Sport		24	
-Principes d'acoustique (CM)	18		
-Principes d'acoustique (TD)		18	
-Logique et langage	12	12	
- <u>Musique renforcée</u>			
-Méthodologie de la pratique musicale	24		
-Technique vocale	12		
- <u>Culture musicale 1</u>			
-Culture musicale 1 : commentaire d'écoute	24		
<i>Bloc Sciences du langage</i>			
-Introduction aux sciences du langage 1 : linguistique générale (CM)	18		
-Introduction aux sciences du langage 1 : linguistique générale (TD)		18	
-Principes d'acoustique (CM)	18		
-Principes d'acoustique (TD)		18	
-Logique et langage	12	12	

Semestre 2 (4 UED + 2 UET + 2 UEC)

Enseignements	CM	TD	Crédits ECTS
UED 5 : Philosophie générale 2	24	18	6
UED 6 : Histoire de la philosophie 2	24	18	6
UED 7 : Empirisme et rationalisme	24		3
UED 8 : Méthodologie philosophique 1		24	3
UET 3 : Langue vivante -anglais -espagnol -allemand		24	3
UET 4 : Maîtrise de l'écrit		18	3
UEC : choisir 1 bloc et 2 UEC dans ce bloc			
<i>Bloc Philosophie</i> -Philosophie et littérature 2 -Questions de bioéthique 1 -Latin philosophique Grec philosophique	24 24	24 24	
<i>Bloc Langue et culture de l'antiquité</i> -Langue ancienne -Latin débutant approfondi 2 -Latin continuant 2 -Latin philosophique 2 -Grec débutant approfondi 2 Grec continuant 1 Grec philosophique 2 -Culture antique -Art et mythologie 2 -Mythe et littérature 2 -Sociétés antiques et citoyenneté 2		42 42 24 42 42 24 12 18 20	6

<i>Bloc Musique</i>			
- <u>Musique renforcée</u>			
-Méthodologie de la pratique musicale		24	
-Technique vocale		12	
- <u>Culture musicale 2</u>			
-Culture musicale 2 : Jazz et musiques du monde	24		
<i>Bloc Découverte</i>			
-Philosophie et littérature 2	24		
-Questions de bioéthique 1	24		
-Latin philosophique		24	
-Grec philosophique		24	
-Histoire des médias	24		
-Littérature et société 2	24		
-Art et mythologie 2	12		
-Mythe et littérature 2	18		
-Société antique et citoyenneté 2	20		
-Latin débutant 2		24	
-Grec débutant 2		24	
-Grec continuant 2		24	
-Latin continuant 2		24	
-Grec débutant approfondi 2		42	
-Latin débutant approfondi 2		42	
-Expérience scolaire des élèves	12	8	
-Éducation populaire et jeunesse	20		
-Introduction aux sciences du langage 2 : variation (CM)	18		
-Introduction aux sciences du langage 2 : variation (TD)		18	
-Méthodes en linguistique (CM)	18		
-Méthodes en linguistique (TD)		18	
-UEC Sport		24	
- <u>Musique renforcée</u>			
-Méthodologie de la pratique musicale	24		
-Technique vocale	12		
- <u>Culture musicale 2</u>			
-Culture musicale 2 : Jazz et musiques du monde	24		
<i>Bloc Sciences du langage</i>			
-Introduction aux sciences du langage 2 : Variation (CM)	18		
-Introduction aux sciences du langage 2 : Variation (TD)		18	
-Méthodes en linguistique (CM)	18		
-Méthodes en linguistique (TD)		18	

Les enseignements **surlignés en bleu** sont ceux qu'un étudiant en licence de philosophie doit choisir prioritairement.

Programme des enseignements et bibliographies L1

SEMESTRE 1

UE DISCIPLINAIRES

UED 1 : PHILOSOPHIE GENERALE 1 (M. MUREZ pour le CM, C. FÈVE et P. GASCHIGNARD pour les TD)

Les philosophies du désenchantement

Le cours sera consacré à une exploration joyeuse des philosophies du désenchantement. Nous examinerons les principaux arguments pour (et contre) deux positions principales : le naturalisme, selon lequel l'univers, vide de surnaturel, est indifférent à l'existence humaine ; le pessimisme, selon lequel cette dernière, dans les mots de Schopenhauer, « oscille, comme un pendule, de droite à gauche, de la souffrance à l'ennui ». Les travaux dirigés permettront aux étudiants de se familiariser avec la méthodologie philosophique : argumentation, lecture de textes (disponibles sur Madoc), et dissertation.

Bibliographie indicative :

Antony L. (2020). What is Naturalism? *Think*, 19(56).

Benatar D., *The Human Predicament*, OUP, 2017.

Épicure, *Lettre à Ménécée*, Flammarion, 2009.

Dawkins R., *Le Gène égoïste*, Odile Jacob, 2003.

Dennett D., *Darwin est-il dangereux ?*, Odile Jacob, 2000.

Fischer J.M. (ed.) *The Metaphysics of Death*. SUP, 1993.

James W., « La vie vaut-elle d'être vécue ? » in *La volonté de croire*, Flammarion, 1916.

Mackie J. L., *The Miracle of Theism*, OUP, 1982.

Nietzsche F., *Crépuscule des idoles*, Flammarion, 2005.

Pacherie E., « Naturaliser l'intentionnalité et la conscience » in *La Philosophie Cognitive*, Ophrys, 2004.

Pinker S., *L'instinct du langage*, Odile Jacob, 2013.

Russell, B., *Pourquoi je ne suis pas chrétien ?* Les Belles Lettres, 2014.

Schopenhauer A., *Le monde comme volonté et comme représentation*, IV, PUF, 2011.

Sperber D., « La communication et le sens » in *Qu'est-ce que l'humain ?*, Odile Jacob, 2000.

Weber M., « La profession et la vocation de savant » in *Le savant et le politique*, La Découverte, 2003.

Wolf S., *The Meaning of Lives, The Variety of Values*, OUP, 2015.

UED 2 : HISTOIRE DE LA PHILOSOPHIE 1 (D. MOREAU pour le CM , C. GUIGON, P. GASCHIGNARD et S. LE BRETON pour les TD)

Descartes, problématiques cartésiennes

« La philosophie que je recherche, ainsi que tous ceux qui ont conçu pour elle une noble passion, est la connaissance des vérités qu'il nous est permis d'acquérir par les lumières naturelles, et qui peuvent être utiles au genre humain : il n'est pas d'étude plus belle, plus digne de l'homme ; il n'en est point qui puisse mieux servir notre bien-être ici-bas ». (Descartes, *Épître à Voetius*, 1643) .

Ce cours consacré à Descartes portera principalement sur les *Méditations métaphysiques*.

Pour préparer le cours, lire, ou relire, le *Discours de la méthode*, la *Lettre-Préface des Principes de la philosophie* (nombreuses éditions de poche), et les *Méditations métaphysiques* (édition conseillée, sur laquelle nous travaillerons en cours : celle de M. et J-M. Beyssade, Garnier-Flammarion - à ne pas confondre avec l'édition de M.-F. Pellegrin dans la même collection).

Une bibliographie détaillée sera distribuée et commentée lors du premier cours.

UED 3 : HISTOIRE ET PHILOSOPHIE DES SCIENCES (I. SMADJA)

Sciences, philosophie et pratiques discursives en Grèce ancienne

Le cours propose une introduction à l'histoire des sciences et de la philosophie en Grèce en croisant les perspectives de l'histoire de la philosophie, de l'histoire des sciences et de l'anthropologie du monde antique. Nous proposons de lire et d'analyser plusieurs grands textes canoniques de la tradition philosophique grecque en lien avec une présentation des savoirs et des éléments de science nécessaires à leur compréhension.

- Geoffrey E. R. Lloyd, *Une histoire de la science grecque*, Paris, Seuil, 1999.
- Jean-Pierre Vernant, *Les origines de la pensée grecque*, Paris, PUF, Collection Quadrige, réédition 2013.
- Jean-Pierre Vernant et Pierre Vidal-Naquet, *La Grèce ancienne, tome 1. Du mythe à la raison*, Paris, Seuil, Collection Points Essais, 2017.

UED 4 : PANORAMA D'HISTOIRE DE LA PHILOSOPHIE (P. LANG, C. GUIGON, C. MICHON, A. THÉBERT, A. GRIVAUX)

Panorama de l'histoire de la philosophie

Ce cours souhaite fournir aux étudiants les repères chronologiques indispensables à la suite et à la réussite des études de philosophie. Les quatre grandes époques de l'histoire de la philosophie, les principaux courants de pensée, les auteurs et doctrines incontournables seront présentés, en articulation avec l'histoire générale, par quelques-uns des spécialistes du département.

Plan prévisionnel des 12 séances :

1. Introduction (P. Lang)
2. Origines de la philosophie en Orient et en Occident (P. Lang)
3. et 4. La philosophie de l'Antiquité (C. Guigon)
5. et 6. La philosophie du Moyen Âge (C. Michon)
7. et 8. La philosophie des temps modernes (A. Thébert)
9. Kant (A. Grivaux)
10. et 11. La philosophie du XIX^e siècle (P. Lang)
12. Perspectives sur le XX^e siècle et conclusion (P. Lang)

Bibliographie indicative :

- V. Decaix *et al.*, *Histoire de la philosophie – Chronologie*, Paris, Hatier.
- R.-P. Droit, *Une brève histoire de la philosophie*, Paris, Flammarion.

- P. Kunzmann, F.-P. Burkard, F. Wiedmann, *Atlas de la philosophie*, Paris, Le Livre de Poche.
- J.-F. Pradeau (dir.), *Histoire de la philosophie*, Paris, Seuil.

Pour approfondir:

- É. Bréhier, *Histoire de la philosophie*, Paris, PUF.
- B. Russell, *Histoire de la philosophie occidentale*, trad. fr. H. Kern, Paris, Les Belles Lettres.
- G. Skirbekk, N. Gilje, *Histoire de la philosophie occidentale*, trad. fr. sous la dir. de J.-L. Gautero, Paris, Hermann.

UE TRANSVERSALES

UET 1 : LANGUES VIVANTES

Anglais (S. COLEMAN, S. JOKSIMOVIC)

Allemand

Espagnol

UET 2 : MTU « INTEGRATION » (A. GRIVAUX)

6 séances font suite à la réunion d'accueil L1 :

- **Mercredi 13 septembre, 10h-11h30** : 1 séance d'1h30 durant la semaine de rentrée : prendre ses marques à l'université
- **Judi 14 septembre, 10h30-12h30** : 1 séance de 2h durant la semaine de rentrée : vie universitaire et vie de campus
- **Lundi 18 septembre de 8h30 à 10h** : 1 séance d'1h30 durant la première semaine de cours : réussir la L1
- **Lundi 25 septembre de 8h30 à 10h** : 1 séance d'1h30 durant la deuxième semaine de cours : comment se donner les moyens de la réussite ?
- **Lundi 23 octobre de 8h30 à 10h** : 1 séance d'1h30 avant les congés de la Toussaint : orientation et réorientation
- **Lundi 11 décembre de 8h30 à 10h** : 1 séance d'1h30 durant la semaine de rattrapages : préparer la suite de l'année

UE COMPLEMENTAIRES

BLOC PHILOSOPHIE

UEC 1 : PHILOSOPHIE ET LITTERATURE 1 (Ph. BECK)

Le thème de l'expression est ici le thème commun qui peut servir à mettre en évidence les enjeux de la philosophie et de la littérature, de leur différence et de leurs échanges parfois fructueux, toujours intéressants. L'expression dont il s'agit est le mouvement de la prise de parole individuelle dans l'espace d'une communauté qui se cherche. Chaque expression particulière, qu'elle soit littéraire ou philosophique, à la fois s'inscrit dans une communauté constituée et imparfaite et tente d'y intervenir pour aider au perfectionnement de la communauté. Le langage se partage ainsi, non entre une parole à vocation universelle (la philosophie) et une activité à vocation subjective (la littérature), pour la simple raison qu'à l'origine de la philosophie se trouve la contestation de la vocation universelle de la littérature telle qu'elle s'est exprimée notamment dans l'épopée homérique. On lira un certain nombre de textes philosophiques (Platon, Aristote, Emerson...) et littéraires (Homère, Dante, Balzac...) pour comprendre cet « antique conflit » à l'intérieur des pratiques du langage.

Bibliographie :

Platon, *République*, Garnier-Flammarion.

Aristote, *Poétique*, Tel Gallimard.

Dante, *Divine Comédie*, Garnier-Flammarion.

UEC 2 : PROBLEMES PHILOSOPHIQUES CONTEMPORAINS (C. BAUDOIN)

Dans un monde marqué par l'omniprésence de la technique, il s'agira de s'interroger sur le paradoxe auquel celle-ci nous confronte. En effet, s'il est certain que l'homme a développé des techniques en vue de se libérer de la nature, n'est-il pas devenu aujourd'hui la victime aliénée de ses propres inventions ? Devons-nous nous résigner à la technophobie ou peut-on encore affirmer que la technique est source de progrès ? À quels nouveaux problèmes la technique nous confronte-t-elle ? Le cours interrogera les différents enjeux (anthropologique, éthique, écologique) de ces problèmes.

Une bibliographie détaillée sera distribuée à la rentrée ; en attendant on peut lire :

Goffi Jean-Yves, *La philosophie de la technique*, PUF « Que sais-je ? »

Ellul Jacques, *Le Bluff technologique*, Hachette Littératures, coll. Pluriel.

UEC 3 : LATIN PHILOSOPHIQUE (P. MARECHAUX)

Ce cours a pour fonction de traduire collectivement un texte philosophique emprunté à la littérature latine. Chaque semaine, les étudiant.e.s auront pour tâche de préparer quelques lignes de leur choix et de les présenter au groupe. La reprise que je ferai élucidera toutes les difficultés de morphologie et de syntaxe, réactivera la connaissance du vocabulaire au moyen du rappel des racines étymologiques, expliquera le texte et ses subtilités dans le contexte des écoles philosophiques auxquelles l'auteur se réfère. Pour fixer la mémoire des constructions et des traductions, je distribuerai hebdomadairement les

passages traduits selon un principe juxtalinéaire. J'ai choisi comme texte tuteur la 'Deuxième Tusculane' de Cicéron qui traite de la douleur et qui met en opposition les tenants de la secte stoïcienne et de la secte épicurienne. J'utiliserai l'édition que j'ai élaborée moi-même pour les Presses Universitaires de France intitulée 'Premières leçons sur la 'Deuxième Tusculane' de Cicéron' (Paris, PUF, 1998).

Il serait bon que les étudiantes et les étudiants puissent avoir à domicile le dictionnaire latin-français de Félix Gaffiot ainsi qu'une grammaire latine de leur choix (Grimal, Sausy, Morisset, Touratier ou tout autre auteur).

Je rappelle que pour faciliter la recherche des mots on peut avoir recours au Gaffiot en ligne en tapant : <https://gaffiot.fr/>

UEC 4 : GREC PHILOSOPHIQUE (C. GUIGON)

Le but de ce cours est d'aider les étudiants à se confronter au grec ancien tel qu'il est employé en philosophie, et en particulier dans l'*Alcibiade* de Platon. Chaque semaine, nous étudierons un passage tiré de ce dialogue. Cela nous permettra notamment d'étudier certaines structures grammaticales, de constituer un vocabulaire philosophique et d'approfondir certains aspects de la pensée platonicienne. **Le cours s'adaptera au niveau de chacun.**

Il est demandé aux étudiants d'acquérir l'*Alcibiade* de Platon, trad. C. Marboeuf et J.-F. Pradeau, aux éditions GF Flammarion. Le texte grec est disponible sur le site Thesaurus Linguae Graecae.

BLOC MUSIQUE

UEC1 MUSIQUE RENFORCEE : METHODOLOGIE DE LA PRATIQUE MUSICALE ET VOCALE (D. BONNEC pour la méthodologie de la pratique musicale, J. CADENAT pour la technique vocale)

Le cours de méthodologie de la pratique musicale et vocale dispensé au premier semestre consiste en une « mise à niveau » qui permet aux étudiants débutants mais motivés de suivre le cursus.

En méthodologie de la pratique musicale (formation musicale) (24h), il s'agit de reprendre les rudiments acquis au collège et éventuellement au lycée (lecture de notes, lecture rythmique, chant) pour parvenir rapidement à une approche multiple de la musique :

- Éléments de théorie musicale (rythmes binaires et ternaires ; lecture des clés de sol et de fa) ;

- Lecture de notes horizontale et verticale (clés de sol et fa) ;
- Prise de notes (dictées mélodique, rythmique et harmonique ; mémorisations) ;
- Initiation au chiffrage et à l'harmonie (accords de trois sons et renversements, broderies et notes de passage) ;
- Initiation à l'harmonisation au clavier ;
- Analyse de partitions des XVIIe et XVIIIe siècles.

Le cours de technique vocale (12h) consiste en une découverte de la voix sous différents aspects :

- 1) L'écoute d'œuvres vocales des différentes périodes de l'histoire (du Moyen Âge à nos jours) ;
- 2) Une pratique en groupe et individuelle (apprentissage de la technique respiratoire, fonctionnement des résonateurs, etc.) ;
- 3) Une application sous forme de vocalises, canons puis polyphonies.

UEC 2 CULTURE MUSICALE 1 – COMMENTAIRE D'ÉCOUTE (S. JANIN)

Le cours de commentaire d'écoute vise à permettre à chacun de se familiariser avec les différentes époques musicales, sur une large période allant du chant grégorien au XXIe siècle, et d'identifier leurs éléments stylistiques : formes et structures, types de phrasé, écriture instrumentale/orchestrale, langage harmonique, langage contrapuntique, évolution et contrastes, expressivité et esthétique, etc. L'accent sera mis sur les relations à percevoir/établir entre les composantes techniques de la musique et ses composantes ressenties (expressives). Le cours peut être profitable aussi bien à ceux qui ont peu d'expérience en matière de musique classique qu'à ceux qui la pratiquent déjà. Suivre ce cours implique une participation orale en séance ainsi qu'un travail personnel écrit régulier qui est le seul véritable moyen d'avancer dans la matière.

AUTRES BLOCS

Voir le **guide des UEC** et les livrets des autres départements.

SEMESTRE 2

UE DISCIPLINAIRES

UED 5 : PHILOSOPHIE GENERALE 2 (C. MICHON pour le CM, P. GASCHIGNARD, M.-C. ESNAULT et C. GUIGON pour les TD)

Introduction à l'éthique

Le cours vise à introduire aux notions et théories éthiques qui ont une longue histoire et sévissent encore de nos jours. La première partie du cours portera sur quelques notions fondamentales, la seconde sur quelques théories et arguments particuliers.

Je m'appuierai essentiellement sur deux ouvrages introductifs, dont la lecture est conseillée.

Notions fondamentales de morale, de Robert Spaemann (Champs-Flammarion, 1999)

Justice (Albin Michel, 2016), de Michael Sandel, dont les vidéos des cours qui ont donné lieu au livre sont consultables sur internet

<https://www.youtube.com/watch?v=kBd...> ou https://www.ted.com/talks/michael_s...

Pour la deuxième partie du cours, j'aurai largement recours à l'ouvrage de Russ Shafer-Landau, *The Fundamentals of Ethics* (Oxford University Press 2012), qui n'est pas traduit et que vous n'avez pas besoin de lire. Une alternative, plus française, est le livre de J.-C. Billier, J., *Introduction à l'éthique* (PUF, 2010), auquel on peut ajouter pour plus de polémique R. Ogien, *L'éthique aujourd'hui. Maximalistes et minimalistes* (Folio, 2007) ;

Les documents les plus importants seront mis en ligne.

Plan du cours et textes de base

1. Introduction. Que faire ? (Sandel, ch. 1)
2. Bien et Mal (Spaemann ch. 1, Nagel, ci-dessous)
3. Conscience et Responsabilité (Spaemann, ch. 5-6)
4. Valeurs et devoirs (Spaemann ch. 2-3, 7)
- 5-6. Morales téléologiques, (voir Sandel, ch. 1-2)
- 7-8. Morales déontologiques (voir Sandel ch. 5-6)
- 9-10. L'éthique des vertus (voir Sandel ch. 8-10)

UED 6 : HISTOIRE DE LA PHILOSOPHIE 2 (C. GUIGON pour le CM et S. LABROSSE pour les TD)

Platon

Ce cours est une introduction générale à la philosophie platonicienne. Nous étudierons les bases de sa cosmologie, de son éthique, de sa psychologie et de sa politique. Des textes seront distribués en cours (ou sur le site Madoc), cependant les étudiants peuvent commencer par lire certains dialogues, comme le *Banquet*, le *Phédon*, l'*Apologie de Socrate* ou le *Criton* (de préférence dans les traductions GF Flammarion).

Le TD portera sur la *République* (trad. P. Pachet de préférence).

UED 7 : EMPIRISME ET RATIONALISME (A. THÉBERT)

Locke et Leibniz : le dialogue des philosophies

Dans les *Nouveaux essais sur l'entendement humain* (publication posthume en 1765), Leibniz discute minutieusement l'*Essai sur l'entendement humain* de Locke (1690). L'attention de Leibniz fut d'abord alertée par les implications théologiques fâcheuses qu'il croyait lire dans l'*Essai* de Locke. Mais la discussion de l'*Essai* lui permit également de donner une forme achevée à ses réflexions sur la perception, la conscience et la connaissance. C'est sur ce fondement que Leibniz établit une opposition entre les principes de l'empirisme, à la manière de Locke, et ceux du rationalisme innéiste, qui a ses faveurs. À partir d'une lecture de ces œuvres, nous présenterons les principales lignes de ces deux programmes philosophiques, tout en nous demandant si – comme le souhaitait Leibniz – il est possible de trouver un point de vue surplombant, à partir duquel les différentes positions philosophiques se concilient et s'ordonnent.

Pour préparer ce cours, il convient de lire les livres I et II de *l'Essai sur l'entendement humain* de Locke (Paris, Le Livre de Poche, 2009, pour la traduction française sur laquelle Leibniz s'est appuyé ; ou Paris, Vrin, 2001), puis les livres I et II des *Nouveaux Essais sur l'entendement humain* de Leibniz (Paris, GF, 1990).

UED 8 : MÉTHODOLOGIE PHILOSOPHIQUE

Cours de Méthodologie (C. QUENTIN)

Il s'agira de faire de la philosophie, c'est-à-dire de mettre en œuvre, de manière construite, la réflexion dans son expression la plus rigoureuse. Deux types d'exercices permettent cet entraînement à la pratique du discours philosophique :

- La dissertation
- L'explication de texte

L'exigence commune à ces deux exercices concerne d'abord la maîtrise de la langue écrite et l'effort de clarification logique de la pensée qu'elle suppose. La précision du vocabulaire et la mobilisation d'une culture philosophique élémentaire favoriseront la clarté et la cohérence de l'expression écrite, fond et forme étant solidaires.

La difficulté majeure, elle aussi commune aux deux exercices, concerne la problématisation. Pour la dissertation, on se demandera quel problème sous-tend l'énoncé de chaque question. Quant au texte, il s'agira de comprendre à quel problème il répond, lui aussi à chaque fois. C'est toujours la qualité du travail préliminaire de recherche du problème qui sera le gage de la bonne tenue du travail produit. Il s'agit de comprendre de quoi il est question.

La production attendue est celle d'un raisonnement bien construit et bien mené sur la base d'un plan réfléchi, étape par étape, nourri par des références conceptuelles et argumenté le plus finement possible. On travaillera particulièrement la question de la mise en forme de l'introduction, décisive dans ce genre d'exercice puisqu'il s'agit de donner le ton de la réflexion et de montrer la pertinence du « chemin » choisi pour répondre au problème.

De la même façon, on s'attachera au travail de cohérence du raisonnement en pointant plus précisément les moments de transition qui doivent être bien articulés et, pour le texte, bien repérés afin de mettre au jour le raisonnement de l'auteur et sa thèse.

Enfin, on montrera l'importance de la conclusion en ce qu'elle synthétise l'ensemble du parcours suivi tout en mettant en relief la direction prise et l'enjeu de la réflexion.

Pour mener à bien ce travail de réflexion, beaucoup de sujets d'exercices seront proposés, Qu'il s'agisse de sujets de dissertation ou de textes à expliquer. Ce n'est qu'en se familiarisant avec la démarche philosophique qu'une véritable autonomie de réflexion et de production pourra se mettre en place, ouvrant ainsi à ce que faire de la philosophie veut dire.

Cours de Méthodologie (C. GUIGON)

Nous nous entraînerons à l'acquisition et à l'approfondissement des méthodologies philosophiques, la dissertation et l'explication de texte. Nous conseillons aux étudiants de reprendre leurs cours de terminale, puisque les exercices proposés s'appuieront sur le programme des notions du baccalauréat.

UE TRANSVERSALES

UET 3 : LANGUES VIVANTES

Anglais (S. COLEMAN, S. JOKSIMOVIC)

Espagnol

Allemand

UET 4 : MTU « MAÎTRISE DE L'ÉCRIT » (I. ZAHRA)

Le TD MTU Maîtrise de l'écrit vise à renforcer les compétences de compréhension et de production écrites des étudiants. Il s'articulera autour de trois axes principaux : restituer et reformuler des informations ; s'exprimer dans une langue correcte, précise et soutenue, qui sied au contexte académique ; acquérir ou consolider son savoir-faire descriptif, narratif et argumentatif. Le cours permettra, en outre, de préparer le passage d'une certification (Écri+ ou Voltaire) qui évaluera les progrès réalisés.

Les supports de travail, décorrélés des disciplines respectives des étudiants, pourront prendre des formes diverses : écrits académiques, interviews, débats, articles de presse, lettres de motivation, etc.

Modalités de contrôle des connaissances : Évaluation en contrôle continu intégral, avec une partie de la note sur le passage de la certification. Pour les étudiants dispensés d'assiduité : un devoir sur table de deux heures.

UE COMPLEMENTAIRES

BLOC PHILOSOPHIE

UEC 5 : PHILOSOPHIE ET LITTÉRATURE 2 (Ph. BECK)

Le thème choisi au second semestre comme thème commun à la philosophie et à la littérature est un enjeu enveloppé dans le motif de l'expression abordé au premier semestre : l'éducation. La littérature et la philosophie, au moins à l'origine, se sont déployées comme forces d'éducation, discours susceptibles de civiliser les hommes perdus dans leur sauvagerie. La rivalité même des deux activités de langage que sont la philosophie et la littérature s'explique par le litige quant à l'éducation, qui est d'abord le processus par lequel l'homme accède à la parole et à la pensée de sa vie singulière et commune. On lira surtout dans ce cas :

Paideia de Werner Jaeger, Tel, Gallimard.

La Crise de la culture d'Hannah Arendt, Seuil.

UEC 6 : QUESTIONS DE BIOÉTHIQUE (G. DURAND)

Le terme de bioéthique est apparu au début des années 70 aux États-Unis et a pour objet les « problèmes nés de la recherche dans les sciences de la vie et de la santé, et des pratiques nouvelles qui en résultent » (L. Sève, Pour une critique de la raison bioéthique, 1992). La bioéthique ne doit pas être réduite au seul

champ biomédical : elle comprend aussi l'éthique animale (expérimentation, préservation, etc.) et l'éthique de l'environnement. Elle se caractérise par sa pluridisciplinarité (droit, philosophie, théologie, sociologie, psychologie, sciences politiques, etc.) et par le fait qu'elle se présente comme un ensemble de discours et aussi de pratiques très différentes : enseignements, recherches, comités d'éthique, consultations dans les hôpitaux, etc. Ce cours propose une initiation aux différentes problématiques rencontrées aujourd'hui dans le champ du début de la vie : contraceptions, interruptions de grossesse, assistance médicale à la procréation, gestation pour autrui, etc. En particulier, l'autonomie procréatrice doit-elle admettre des limites ?

Conseils de lecture :

Beauchamp T. L., Childress J. F., *Les principes de l'éthique biomédicale*, Les belles lettres, 2008.

Durand G., *Un philosophe à l'hôpital*, Paris, Flammarion, 2021.

Durand G., *La médecine des désirs*, Paris, Vrin, 2023.

Marzano M., *Je consens donc je suis. Éthique de l'autonomie*, PUF, 2006.

Mill J. S., *De la liberté*, Gallimard, 1990.

Ogien R., *L'éthique aujourd'hui*, Gallimard, 2007 ; *La vie, la mort, l'État. Le débat bioéthique*, Grasset, 2009.

Des articles sont aussi conseillés durant le cours et certains sont disponibles sur MADOC.

UEC 7 : LATIN PHILOSOPHIQUE (D. MOREAU)

Suivre ce cours suppose qu'on possède des bases en latin (connaissance des déclinaisons et des principales conjugaisons), mais il n'est pas nécessaire d'être latiniste confirmé pour y participer. Le travail à fournir, et l'évaluation, seront adaptés au niveau de chacun.

Nous traduirons de façon suivie des textes de Spinoza et Descartes. Ce sera l'occasion de se confronter de façon technique aux exigences d'une traduction suivie et globale d'un texte philosophique.

UEC 8 GREC PHILOSOPHIQUE (Ph. SOULIER)

Traduction suivie de passages de la *Métaphysique* d'Aristote.

BLOC MUSIQUE

UEC 3 : MUSIQUE RENFORCÉE 2 : MÉTHODOLOGIE DE LA PRATIQUE MUSICALE ET VOCALE (D. BONNEC)

Deuxième de quatre UE de « Musique renforcée ». Le cours de méthodologie de la pratique musicale et vocale dispensé au deuxième semestre consolide et poursuit la « mise à niveau » du premier semestre qui permet aux étudiants débutants mais motivés de suivre le cursus.

En méthodologie de la pratique musicale (formation musicale) (24h), il s'agit de reprendre les rudiments acquis au collège et éventuellement au lycée (lecture de notes, lecture rythmique, chant) pour parvenir rapidement à une approche multiple de la musique :

- Éléments de théorie musicale (rythmes binaires et ternaires ; lecture des clés de sol et de fa) ;
- Lecture de notes horizontale et verticale (clés de sol et fa) ;
- Prise de notes (dictées mélodique, rythmique et harmonique ; mémorisations) ;
- Initiation au chiffrage et à l'harmonie (accords de trois sons et renversements, broderies et notes de passage) ;
- Initiation à l'harmonisation au clavier ;
- Analyse de partitions des XVIIe et XVIIIe siècles.

Le cours de technique vocale (12h) consiste en une découverte de la voix sous différents aspects :

- 1) L'écoute d'œuvres vocales des différentes périodes de l'histoire (du Moyen Âge à nos jours) ;
- 2) Une pratique en groupe et individuelle (apprentissage de la technique respiratoire, fonctionnement des résonateurs, etc.) ;
- 3) Une application sous forme de vocalises, canons puis polyphonies.

UEC 4 : CULTURE MUSICALE 2 : JAZZ ET MUSIQUES DU MONDE (D. BONNEC)

Ce cours propose la découverte de deux types de répertoires en marge par rapport à ce qu'il est convenu d'appeler la « musique savante occidentale » : le jazz et les musiques ethniques. En une centaine d'années d'existence, le jazz a exploré de nombreuses voies musicales, multipliant les croisements stylistiques. Nous retracerons l'histoire du jazz en analysant les œuvres phares. La partie consacrée aux musiques ethniques prendra appui sur la rencontre de quelques grands patrimoines musicaux européens et extra-européens (Hongrie, Inde du Nord, Asie du Sud-Est, Afrique...). Cette sensibilisation à la richesse de plusieurs univers musicaux questionne depuis diverses focales la question des rapports ambigus entre musique « savante » et musique « populaire ».

AUTRES BLOCS

Voir le **guide des UEC** et les livrets des autres départements.

Licence année 2

Semestre 3 (6 UED + 2 UET + 2 UEC)

Enseignements	CM	TD	Crédits ECTS
UED 9 : Métaphysique	24		3
UED 10 : Histoire de la philosophie moderne 1	24		3
UED 11 : Histoire de la philosophie ancienne 1	24		3
UED 12 : Méthodologie philosophique 2		24	3
UED 13 : Logique et philosophie du langage	24		3
UED 14 : Philosophie des sciences 1	24		3
UET 5 : Langue vivante -anglais pour sciences humaines -espagnol -allemand		24	3
UET 6 : Projet tutoré	18		3
UEC : choisir 1 bloc et 2 UEC dans ce bloc			
Bloc Philosophie			

-Philosophie de l'environnement	24		
-Questions de bioéthique 2	24		
-Anglais philosophique	24		
-Latin philosophique		24	
-Grec philosophique		24	
<i>Bloc Langue et culture de l'antiquité</i>			
-Langue ancienne			
-Latin débutant approfondi 3		42	
-Latin continuant 3		42	
-Latin philosophique 1		24	
-Grec débutant approfondi 3		42	
Grec continuant 1		42	
Grec philosophique 1		24	
-Culture antique			
-Écoles de pensée dans le monde antique		20	
-L'homme et son environnement dans l'Antiquité		20	
<i>Bloc Musique</i>			
-Musique renforcée			
-Méthodologie de la pratique musicale : introduction à l'analyse et à l'harmonie		24	
-Pratique des musiques actuelles		12	
-Culture musicale			
-Culture musicale 3 : musique et sciences humaines	24		
<i>Bloc Découverte</i>			
-Philosophie de l'environnement	24		
-Questions de bioéthique 2	24		
-anglais philosophique	24		
-Latin philosophique		24	
-Grec philosophique		24	
-Latin continuant 1		24	
-Grec continuant 1		24	
-Latin continuant 3		24	
-Grec débutant approfondi 3		42	
-Latin débutant approfondi 3		42	
-Médias et communication – les paralittératures		24	
-Intermédialité – littérature et cinéma		32	
-L'humain et son environnement dans l'Antiquité		20	
-Écoles de pensée dans le monde antique		20	
-République citoyenneté diversité		24	
-Atelier d'écriture		20	
-Domaines des SdL : Structure et Interprétation (Fondements) (cours CM)	18		
-Domaines des SdL : Structure et Interprétation (Fondements) (TD)		18	
-Domaines des SdL : Formes sonores (Fondements) (cours CM)	18		
-Domaines des SdL : Formes sonores (Fondements) (TD)		18	
- Didactique des Langues 1 (pré-requis : « Introduction au Sciences du Langage 1 : Linguistique Générale »)	8	16	
-UEC Sport		24	
-Musique renforcée			
-Méthodologie de la pratique musicale		24	
-Technique vocale		12	
-Culture musicale			

-Culture musicale 3 : Musique et sciences humaines	24		
<i>Bloc Sciences du langage</i>			
-Domaines des SdL : Formes sonores (Fondements) (cours CM)	18		
-Domaines des SdL : Formes sonores (Fondements) (TD)		18	
-Domaines des SdL : Structure et Interprétation (Fondements) (cours CM)	18		
-Domaines des SdL : Structure et Interprétation (Fondements) (TD)		18	
-Didactique des Langues 1 (pré-requis : « Introduction au Sciences du Langage 1 : Linguistique Générale »)	8	16	
<i>Bloc culture et médias</i>			
-Médias et communication – les paralittératures		24	
-Médias et communication – littérature et cinéma		32	

Semestre 4 (6 UED + 2 UET + 2 UEC)

Enseignements	CM	TD	Crédits ECTS
UED 15 : Philosophie de l'action	24		3
UED 16 : Histoire de la philosophie moderne 2	24		3
UED 17 : Philosophie morale et politique	24		3
UED 18 : Méthodologie philosophique 3		24	3
UED 19 : Logique et philosophie du langage 2	24		3
UED 20 : Philosophie des sciences 2	24		3
UET 7 : Langue vivante -anglais philosophique -espagnol -allemand		24	3
UET 6 : Compétences numériques	18		3
UEC : choisir 1 bloc et 2 UEC dans ce bloc			
<i>Bloc Philosophie</i> -Grands mythes bibliques -Esthétique musicale -Latin philosophique -Grec philosophique	24 24	24 24	

<i>Bloc Langue et culture de l'antiquité</i>			
- <u>Langue ancienne</u>			
-Latin débutant approfondi 4		42	
-Latin continuant 4		24	
-Latin philosophique 2		24	
-Grec débutant approfondi 4		42	
Grec continuant 2		24	
Grec philosophique 2		24	
- <u>Culture antique</u>			
-Métamorphose des mythes		20	
-Écrire l'histoire dans l'Antiquité		20	
<i>Bloc Musique</i>			
- <u>Musique renforcée</u>			
-Méthodologie de la pratique musicale : introduction à l'analyse et à l'harmonie		24	
-Pratique des musiques actuelles		12	
- <u>Culture musicale</u>			
-Culture musicale 4 : esthétique musicale	24		
<i>Bloc Découverte</i>			
Grands mythes bibliques	24		
-Esthétique musicale	24		
-Latin philosophique		24	
-Grec philosophique		24	
-Latin continuant 2		24	
-Grec continuant 2		24	
-Latin continuant 4		24	
-Grec débutant approfondi 4		42	
-Latin débutant approfondi 4		42	
-Médias et communication – médias et médiations		24	
-Médias et communication – Pratiques rédactionnelles		30	
-Métamorphose des mythes		20	
-Écrire l'histoire dans l'Antiquité		20	
-Métiers de l'éducation et de la formation	12	8	
-Métier d'enseignant et analyse de l'activité en classe		24	
-Psycholinguistique et Acquisition (Fondements)	18		
-Psycholinguistique et Acquisition (Fondements)		18	
Didactique des langues 2	8	16	
-UEC Sport			
- <u>Musique renforcée</u>			
-Méthodologie de la pratique musicale : introduction à l'analyse et à l'harmonie		24	
-Pratique des musiques actuelles		12	
- <u>Culture musicale</u>			
-Culture musicale 4 : esthétique musicale	24		
<i>Bloc Sciences du langage</i>			
-Psycholinguistique et Acquisition (Fondements)	18		
-Psycholinguistique et Acquisition (Fondements)		18	
Didactique des langues 2	8	16	
<i>Bloc professorat des écoles</i>			
-Histoire/Géographie et mathématiques			

-Métier d'enseignant et analyse de l'activité en classe	12	8	
<i>Bloc culture et médias</i>		24	
-Médias et communication – médias et médiations		42	
-Médias et communication – Pratiques rédactionnelles		30	

Programme des enseignements et bibliographies L2

SEMESTRE 3

UE DISCIPLINAIRES

UED 9 : MÉTAPHYSIQUE (C. MICHON)

Introduction à la métaphysique

Nous aborderons quelques « grandes questions » de la métaphysique classique et contemporaine. Je me propose d'aborder – dans la mesure du possible, les thèmes suivants

1. Apparence et réalité
2. Substance et attributs
3. Le problème des universaux
4. Le temps et l'espace
5. Sur Dieu: l'argument ontologique
6. Sur Dieu: l'argument cosmologique
7. Sur Dieu: l'argument téléologique
8. La notion d'esprit
9. Le corps et l'esprit
10. L'identité personnelle
11. et 12. La liberté

Bibliographie indicative pour préparer le cours (d'autres indications seront fournies en début d'année, et des documents mis en ligne sur Madoc) : quatre introductions (traduites de l'anglais) à la philosophie en général et à la métaphysique en particulier

T. Nagel, *Qu'est-ce que tout cela veut dire ?* L'Eclat

S. Blackburn, *Penser. Une irrésistible introduction à la philosophie*, Flammarion

B. Russell, *Problèmes de philosophie*, Payot

P. van Inwagen, *Métaphysique*, Ithaque

Et un recueil de textes commentés sur la métaphysique

E. Dering, *La métaphysique*, Flammarion-GF

UED 10 : HISTOIRE DE LA PHILOSOPHIE MODERNE 1 (A. THÉBERT)

David Hume

Dans son œuvre inaugurale, le *Traité de la Nature humaine* (1739-1740), l'ambition du philosophe écossais David Hume est de développer la « science de la nature humaine ». Nous présenterons les tenants et les aboutissants d'un tel projet, et nous nous demanderons si cela a un sens de développer une science *sceptique* de la nature humaine.

La réflexion humienne est à la fois une aventure de pensée et une aventure d'écriture. Confronté à la réception mitigée du *Traité*, Hume porte une attention accrue au style philosophique, cherchant à concilier l'exigence d'une pensée rigoureuse avec le raffinement du style, comme en témoigne l'*Enquête sur l'entendement humain* (1748). Le cours s'appuiera sur ces deux ouvrages, et se concentrera sur la mise au jour des mécanismes à l'œuvre dans la production de nos croyances (croyance en l'existence de relations causales entre les faits, croyance en l'existence d'un Moi, croyance en l'existence d'objets permanents, etc.).

Il convient de se procurer ces ouvrages dans les éditions suivantes :
Traité de la nature humaine. Livre I. L'entendement, Paris, Vrin, 2022
Enquête sur l'entendement humain, Paris, Vrin, 2008

Pour approfondir :

Frédéric Brahami, *Introduction au Traité de la nature humaine de David Hume*, Paris, Puf, 2003
Claire Etchegaray et Philippe Hamou (dir.), *Lire l'Enquête sur l'entendement humain de Hume*, Paris, Vrin, 2022

UED 11 : HISTOIRE DE LA PHILOSOPHIE ANCIENNE 1 (A. GIAVATTO)

Aristote

Ce cours vise à fournir une présentation générale de la philosophie d'Aristote par la lecture d'extraits des ouvrages les plus importants et par l'analyse de notions propres à la philosophie du Stagirite. Cet été, vous êtes invités à lire les textes suivants (dans l'une des différentes éditions qui sont à votre disposition à la Bibliothèque de philosophie et de lettres anciennes – bâtiment Censive, 1^{er} étage, salle C111 - et à la BU Lettres et sciences humaines) :

- *Éthique à Nicomaque*
- *Physique*
- *Catégories*
- *Métaphysique*, livres 1-9

Modalité d'examen : contrôle continu (questions sur le cours).

Bibliographie :

M. Crubellier et P. Pellegrin, *Aristote. Le philosophe et les savoirs*, Paris, Seuil, 2002.
D. Lefebvre, *Aristote*, Paris, Hachette, 2003.
P. Pellegrin, *Dictionnaire Aristote*, Paris, Ellipses, 2007.

UED 12 : MÉTHODOLOGIE PHILOSOPHIQUE 2

Partie du cours lien avec Histoire de la philosophie moderne 1 (UED 10) (L. PICHOT)

On étudiera des textes de David Hume (extraits des *Essais*, des *Enquêtes*, des *Dissertations*) dans une perspective généalogique et systématique. Il s'agira d'interroger la manière dont s'articulent les œuvres postérieures au *Traité de la nature humaine* dans la pensée de David Hume (quelle continuité

philosophique ? quels changements) ? Le TD s'articulera autour de présentations orales faites par les étudiants.

Partie du cours en lien avec Histoire de la philosophie ancienne 1 (UED 11) (C. GUIGON)

Ce cours consistera en une lecture suivie de *l'Éthique à Nicomaque* d'Aristote dans la traduction de J. Tricot publiée chez Vrin.

UED 13 : LOGIQUE ET PHILOSOPHIE DU LANGAGE 1 (M. MUREZ)

Logique et philosophie du langage

Le cours, réparti sur les deux semestres, présentera deux domaines étroitement liés : la logique et la philosophie du langage. Outre les bases de la logique formelle (propositionnelle et quantificationnelle), dont la maîtrise est présumée par une grande partie de la philosophie contemporaine, seront abordées des notions philosophiquement cruciales, comme celles de vérité, de validité, de référence, de signification, de contexte, etc. Le cours aura pour but de montrer l'importance des outils logiques pour l'étude systématique de la faculté humaine de langage, mais aussi d'explorer les différences entre les langues artificielles et naturelles. Un programme détaillé de lectures en philosophie du langage sera fourni au second semestre (les textes seront sur Madoc).

Les manuels de logique suivants sont recommandés :

Teller, P. *A Modern Formal Logic Primer, vol. I & II*, Prentice Hall, 1989. (disponible sur le site internet de l'auteur)

Wagner P., *Logique et philosophie : Manuel d'introduction pour les étudiants du supérieur*, Ellipses, 2014.

Manuels de sémantique et de philosophie du langage :

Heim I. & Kratzer A., *Semantics in Generative Grammar*, Wiley, 1997.

Recanati F., *Philosophie du langage (et de l'esprit)*, Gallimard, 2008.

UED 14 : PHILOSOPHIE DES SCIENCES 1 (C. FÈVE)

Ce cours consistera, pour l'essentiel, en une introduction à la notion d'induction en philosophie des sciences. L'analyse des problèmes liés à cette notion permettra également d'examiner d'autres thèmes centraux en philosophie des sciences (la déduction, l'observation, l'expérimentation, la falsifiabilité...).

Barberousse, A., Kistler, M., et Ludwig, P. *La Philosophie des sciences au xx^e siècle*, Champs Flammarion, 2000.

Carnap, R., « La langue de la physique comme langue universelle de la science » (1931), in Ch. Bonnet et P. Wagner (dir.), *L'âge d'or de l'empirisme logique*, Paris, Gallimard, 2006.

Chalmers, A. *Qu'est-ce que la science ? Popper, Kuhn, Lakatos, Feyerabend*, 1976, tr. fr. 1987, Le Livre de Poche.

Kuhn, Th., *La structure des révolutions scientifiques* (1962), Champs Flammarion, 2018.

Neurath, O., « Énoncés protocolaires » (1933), in Antonia Soulez, *Manifeste du cercle de Vienne et autres écrits*, Paris, PUF, 1985.

Russell B., *Problèmes de Philosophie* (1912), petite bibliothèque payot, 1989.

Popper, K., *Logique de la découverte scientifique* (1934), traduction Payot, 2017.

Schlick, M., « Sur le fondement de la connaissance » (1934), in Ch. Bonnet et P. Wagner (dir.), *L'âge d'or de l'empirisme logique*, Paris, Gallimard, 2006.

UE TRANSVERSALES

UET 5 : LANGUE VIVANTE (Anglais – S. COLEMAN)

UET 6 : PROJET TUTORÉ (A. GRIVAUX ; D. BONNEC)

Le projet tutoré a pour objectif d'initier l'étudiant à la conduite et à la réalisation de projets en lien avec la philosophie. Il est mené en équipe, et bénéficie d'un encadrement par des membres de l'équipe pédagogique.

Le projet tutoré implique un travail en autonomie, ponctué par 4 séances en présence de 2h :

- 1 séance préparatoire avec l'enseignant encadrant
- 1 séance TP de définition du projet et de planification (les étudiants sont réunis par groupes)
- 1 séance TP de mi-parcours, qui met en place un cadrage en vue de la réalisation (les étudiants sont réunis par groupes)
- 1 séance CM restitution en fin de semestre (par discipline, tous groupes réunis si possible)

Les groupes ou sous-groupes étudiants échangent, correspondent, se réunissent selon des modalités qu'ils définissent eux-mêmes, en tenant un cahier commun relatif à leur projet (par ex. sous forme de document en ligne).

Catalogue de projets possibles (liste non exhaustive) :

- organiser un événement (exemple : préparer une exposition dans la Censive ou ailleurs sur le campus ou en dehors du campus ; organiser une lecture publique de textes philosophiques choisis, un café philosophique ; inviter des personnalités extérieures pour une conférence)
- produire une réalisation intellectuelle ou matérielle (exemple : rédiger un article ou un texte collectif après une recherche documentaire ; réaliser un recueil thématique ou une anthologie ; participer à l'élaboration d'un d'une revue ou d'un journal philosophique)
- s'initier à la recherche (exemple : organiser un séminaire étudiant, organiser un groupe de lecture)
- procéder à un travail de vulgarisation et de diffusion des contenus disciplinaires (exemple : contribuer à la préparation des Rencontres de Sophie et de Sophie à la fac, créer un site ou un blog, réaliser des notices Wikipedia, etc.)

UE COMPLÉMENTAIRES

BLOC PHILOSOPHIE

UEC 9 : PHILOSOPHIE DE L'ENVIRONNEMENT (A. GRIVAUX)

Si la philosophie n'a cessé, au cours de son histoire, de conceptualiser les rapports de l'être humain à la nature et au monde non-humain qui l'entoure, elle se trouve aujourd'hui confrontée à une situation singulière : celle de devoir penser ces rapports dans un contexte de crise, voire de catastrophe. Le

déséquilibre et la destruction des écosystèmes liés aux activités humaines menacent en effet la survie de nombreuses espèces, dont l'espèce humaine elle-même. Que peut la réflexion philosophique dans un tel contexte ?

On tentera d'aborder cette question en présentant d'abord, dans une première partie du cours, les programmes de recherche actuels en philosophie de l'environnement (éthique environnementale, philosophie environnementale, théorie critique, écoféminisme). On montrera notamment dans quelle mesure ces programmes de recherche, nourris par les sciences de la nature et les sciences sociales, sont traversés par des problèmes proprement philosophiques : comment penser le partage entre nature et société ? Peut-on et doit-on attribuer une valeur intrinsèque à la nature non-humaine ?

Dans une seconde partie du cours, on abordera une perspective philosophique particulière sur la question : celle qui tente, par une réflexion sur les besoins fondamentaux (*basic needs*) des êtres humains et leur juste satisfaction, de hiérarchiser et de réguler les activités humaines en fonction des conséquences que ces actions peuvent avoir sur les conditions d'existence de l'espèce humaine.

Bibliographie indicative :

Adorno, Th. W. et Horkheimer M., *La Dialectique de la raison*, trad. Éliane Kaufholz, Paris, Gallimard, 1983.

Afeissa, H.-S., (éd.), *Éthique de l'environnement*, Paris, Vrin, 2007.

Charbonnier, P., *La fin d'un grand partage. Nature et société, de Durkheim à Descola*, Paris, CNRS Editions, 2015.

Gough I., « Climate Change and Sustainable Welfare: The Centrality of Human Needs », *Cambridge Journal of Economics* 39(5): 1191–1214, 2015.

Gough I., *Heat, Greed and Human Need. Climate Change, Capitalism and Sustainable Wellbeing*, Cheltenham, Edward Elgar, 2015.

Larrère, C., et Larrère R., *Penser et agir avec la nature. Une enquête philosophique*, Paris, La Découverte, 2015.

Larrère, C. *Les philosophies de l'environnement*, Paris, Presses Universitaires de France, 1997.

UEC 10 : QUESTIONS DE BIOÉTHIQUE 2 (G. DURAND)

Ce cours s'inscrit dans la continuité du cours d'initiation à la bioéthique en L1, mais il n'est pas nécessaire d'avoir suivi ce dernier.

Jusqu'où peut-on et doit-on transformer l'homme ? Les progrès des sciences et des techniques biomédicales permettent d'intervenir toujours davantage sur le patrimoine génétique de l'être humain (thérapies géniques, clonage, etc.), son corps, ses éléments et ses produits (transplantation, organes artificiels, chirurgie esthétique) mais aussi son psychisme (substances, stimulation transcrânienne, etc.). La médecine et les techniques de l'*amélioration*, défendues en particulier par les transhumanistes, sont-elles souhaitables et légitimes ? Quelles sont les limites éthiques d'une telle recherche de perfection et d'immortalité ? Que signifie-t-elle ?

Conseils de lecture :

Besnier J.-M., *Demain les posthumains*, Fayard, 2012.

Canguilhem G. , *Le normal et le pathologique*, PUF, 2013.

Durand G. , *La médecine des désirs*, Paris, Vrin, 2023.

Hottois G. , *Dignité et diversité des hommes*, Vrin, 2009.

Kahn A. et Lecourt D., *Bioéthique et liberté*, PUF, 2004.

Lecourt D., *Humain post humain*, Paris, PUF, 2003.

Sandel M. J., *Contre la perfection : l'éthique à l'âge du génie génétique*, trad. H. Valance, Paris, Vrin, 2016.

UEC 11 : ANGLAIS PHILOSOPHIQUE (A. THÉBERT et L. PICHOT)

Norms in the Scottish Enlightenment (Morals, Rhetoric and Education)

Une pensée des normes est-elle possible en terrain empiriste ? Des principes moraux, des règles du goût et des normes sociales formés dans le creuset des passions et des pratiques humaines peuvent-ils avoir valeur de commandement ? Nous montrerons dans quelle mesure les philosophes des Lumières écossaises apportent des réponses originales à ces questions (Ferguson, Hume, Hutcheson, Kames, Reid, Smith).

Pour suivre ce cours, il est préférable d'avoir un niveau correct en anglais (mais une maîtrise avancée n'est pas requise). Il s'adresse aux étudiants désireux d'approfondir leur connaissance d'un courant philosophique, tout en le replaçant dans son contexte historique, social et culturel. Il s'agira aussi de considérer ce que la langue fait à la philosophie, c'est-à-dire comment elle conditionne une certaine façon de penser.

Le cours s'articulera autour de la lecture de textes en anglais, qui feront l'objet d'exercices de traduction et de discussion. Il sera parfois demandé de préparer les textes en amont du cours, ou bien de les travailler pendant le cours en petits groupes. Nous nous adapterons en fonction du niveau de chacun. Les 7 premières séances seront effectuées par A. Thébert, les 5 suivantes par L. Pichot.

UEC 12 : LATIN PHILOSOPHIQUE (P. MARÉCHAUX)

Voir Licence 1 semestre 1

UEC 13 : GREC PHILOSOPHIQUE (C. GUIGON)

Voir Licence 1 semestre 1

BLOC MUSIQUE

UEC 5 : MUSIQUE RENFORCÉE 3 (D. BONNEC POUR LA MÉTHODOLOGIE DE LA PRATIQUE MUSICALE ET W. GUTHRIE POUR LA PRATIQUE DES MUSIQUES ACTUELLES)

Méthodologie de la pratique musicale (D. BONNEC)

Pratique des musiques actuelles (W. GUTHRIE)

Atelier d'improvisation musicale. Pensez à apporter vos instruments (sauf pour les pianistes, les batteurs... et les chanteurs) !

UEC 6 : CULTURE MUSICALE 3 (D. BONNEC)

Musique et sciences humaines

Ce cours a pour objectif de rendre sensible les relations étroites que tisse la musique avec la société, et plus largement, le fait langagier. Dans l'esprit d'une mosaïque complémentaire, trois axes dirigeront la réflexion des étudiants. Le premier axe envisagera la rhétorique comme un paradigme formel et expressif des musiques anciennes. Le second axe soulignera le développement et la fonction de la critique musicale qui, au moyen de la langue, inscrit la musique comme thématique nouvelle du débat public à partir du XVIIIe. Dans un troisième temps, il s'agira de saisir la force politique du signe musical ou, pour le dire autrement, la manière dont un texte musical, un agencement musical, peut entrer en résonance avec les exigences (ou les paradigmes) politiques, économiques, sociétaux d'une époque.

AUTRES BLOCS

Voir le **guide des UEC** et les livrets des autres départements.

SEMESTRE 4

UE DISCIPLINAIRES

UED 15 : PHILOSOPHIE DE L'ACTION (Th. SITTERLIN)

A partir de l'ouvrage fondateur d'Elizabeth Anscombe, *Intention* (1957), la philosophie de l'action est devenue un champ spécifique de la philosophie contemporaine, émancipé des thématiques principalement morales auxquelles les notions d'action et de raisonnement pratique étaient souvent cantonnées dans la philosophie moderne. Ce champ philosophique n'en demeure pas moins étroitement lié à d'autres champs, comme la philosophie de l'esprit, la philosophie de la connaissance, la métaphysique, l'éthique et la philosophie politique, notamment. Il s'agira alors de montrer à la fois les spécificités de ce thème philosophique et la façon dont il permet d'éclairer ou d'enrichir d'autres domaines fondamentaux en s'interrogeant sur la relation pratique que l'homme entretient avec lui-même et avec le monde. Le cours s'articulera autour des grands thèmes de la philosophie de l'action : raisons et causes de l'action, la rationalité pratique et la conscience d'agent.

Bibliographie sélective :

Anscombe, E., *L'Intention*, Folio, 2022

Aristote, *Éthique à Nicomaque*, Livres III et VI

Davidson, D., *Actions et événements*, PUF, 1993, (Essai 1, « Actions, raisons et causes »)

Descombes, V., « L'Action » in D. Kambouchner, (dir.), *Notions de philosophie*, t.2, Gallimard, 1995, pp. 103-174

Hume, D., *Traité de la nature humaine*, livre II et III, GF

Ryle, G., *La notion d'esprit*, Payot, 2005, (chapitre 3, La volonté, Le mythe des volitions)

Searle, J., *L'intentionnalité*, Editions de minuit, 1985 (chapitre 3, Intention et action)

Wittgenstein, L., *Le Cahier bleu et le Cahier Brun*, Gallimard, 1996

Recherches Philosophiques, Gallimard, 2004, (§§ 611-628)

Anthologies :

Gnassounou, B., *Philosophie de l'action*, Vrin, 2007

Neuberg M., *Théories de l'action*, Mardaga, 1995

UED 16 : HISTOIRE DE LA PHILOSOPHIE MODERNE 2 (A. GRIVAUX)

Introduction à la philosophie de Kant

Ce cours proposera une introduction générale à la philosophie de Kant, à partir de l'étude d'un de ses motifs cardinaux : celui du « destin particulier [de la raison], dans un genre de ses connaissances », qui la conduit à se trouver « accablée par des questions qu'elle ne peut écarter – car elles lui sont proposées par la nature de la raison elle-même – mais auxquelles elle ne peut pas non plus apporter de réponse – car elles dépassent tout pouvoir de la raison humaine », selon le tableau brossé dans la préface à la première édition de la *Critique de la raison pure* (1781).

Le cours cherchera à éclairer le sens de ce motif, qui engage le problème de la possibilité de la métaphysique et celui des enjeux, tant théoriques que pratiques, de la délimitation kantienne du pouvoir de la raison pure, en partant d'une lecture suivie de la *Critique de la raison pure*, prolongée par une présentation des enjeux de la *Critique de la raison pratique* et de la *Critique de la faculté de juger*.

- Sources primaires

Rappel : l'édition de référence des œuvres complètes de Kant en langue originale est la suivante : *Gesammelte Schriften*, hrsg. von der Königlich-Preußischen Akademie der Wissenschaften, Berlin, 1902 sq., rééd. Walter de Gruyter, Berlin, 1968 sq.

Kant E., *Critique de la raison pure*, trad. Delamarre A. J.-L. et Marty F., Gallimard, 1990 ou Kant E., *Critique de la raison pure*, trad. Renaut A., Paris, Flammarion, 2006.

Kant E., *Prolégomènes à toute métaphysique future qui pourra se présenter comme science*, Paris, Vrin, 1993, notamment p. 125-159.

Kant E., *Critique de la raison pratique*, trad. J.-P. Fussler, Paris, Flammarion, 2003.

Kant E., *Critique de la faculté de juger*, trad. A. Renaut, Paris, Flammarion, 2000.

- Commentaires et ouvrages généraux

Alquié F., *La critique kantienne de la métaphysique*, Paris, P.U.F., 1968.

Delbos V., *La philosophie pratique de Kant*, Paris, P.U.F., 1969.

Grandjean A., *La philosophie de Kant*, Paris, Vrin, 2016, notamment p. 43-67.

Guillermit L., *Leçons sur la Critique de la raison pure de Kant*, Paris, Vrin, 2016.

Heidegger M., *Kant et le problème de la métaphysique*, Paris, Gallimard, 1981.

Lebrun G., *Kant et la fin de la métaphysique*, Paris, Armand Colin, 1970, notamment la première partie.

Rivelaygue J., *Leçons de métaphysique allemande*, tome 2, Paris, Grasset, 1992.

UED 17 : PHILOSOPHIE MORALE ET POLITIQUE (Ph. CRIGNON)

Droits et démocratie

On essaiera dans ce cours d'élucider le rapport que la démocratie entretient avec le droit (la légitimité, l'État de droit, la justice) et avec les droits (droits individuels subjectifs, droits politiques, droits sociaux). On peut définir dans un premier temps la démocratie par son principe, celui de la souveraineté populaire, dont l'exercice ne connaîtrait aucune borne. Source de tout droit, un peuple aurait ainsi un pouvoir discrétionnaire sur lui-même, au risque peut-être de porter atteinte aux droits individuels. Or, il est tout aussi possible de définir la démocratie par des valeurs, celles de liberté et d'égalité. La démocratie serait alors ce régime orienté vers la protection des libertés civiles et la mise en œuvre de l'égalité de tous.

Nous nous demanderons donc s'il est possible d'accorder ces deux aspects, la souveraineté du peuple d'une part, les droits individuels et l'égalité de l'autre, en mobilisant à la fois la tradition du droit naturel moderne (Hobbes, Locke, Rousseau, Kant) et les théories contemporaines de la démocratie (Lefort, Gauchet, Habermas, Pettit).

Ce cours vise à permettre aux étudiants d'approfondir la connaissance d'auteurs classiques et de s'initier à des discussions contemporaines sur la démocratie.

Lectures obligatoires :

Platon, *République*, VIII.

Aristote, *Politiques*, III.

Hobbes, *Léviathan*, XIII-XVIII.

Rousseau, *Du contrat social*.

Constant, « De la liberté des Anciens comparée à celle des Modernes »

Lefort, C., « Droits de l'homme et politique », in *L'invention démocratique. Les limites de la domination totalitaire*, Paris, Fayard, 1994.

Habermas, *L'intégration républicaine*, chapitre 10 : « Du lien interne entre État de droit et démocratie ».

Bibliographie recommandée :

Aristote, *Les politiques*, trad. P. Pellegrin, Paris, Flammarion-GF, 1990.

Constant, B., *Principes de politique*, Paris, Hachette « Pluriel », 1997.

Gauchet, M., *La démocratie contre elle-même*, Paris, Gallimard, 2002.

Habermas, J., *Droit et démocratie*, trad. Ch. Bouchindhomme, Paris, Gallimard, 1997.

Hart, H. L. A., « Existe-t-il des droits naturels ? », trad. Ch. Girard, revue en ligne *Klésis*, 21, 2011, p. 239-254.

Hobbes, *Du citoyen*, trad. Ph. Crignon, Paris, Flammarion-GF, 2010.

Kant, *Doctrine du droit*, trad. A. Philonenko, Paris, Vrin, 1988.

Kelsen, H., *La démocratie. Sa nature - sa valeur*, trad. Ch. Eisenmann, Paris, Dalloz, 2004.

Tocqueville, *De la démocratie en Amérique*, Paris, Flammarion-GF, 1981.

Pettit, Ph., *Le républicanisme. Une théorie de la liberté et du gouvernement*, trad. P. Savidan et J.-F. Spitz, Paris, Gallimard, 2004.

UED 18 : MÉTHODOLOGIE PHILOSOPHIQUE 3 (L. RAEPSAET et N. NIEUVIARTS)

Cours de méthodologie (L. RAEPSAET)

L'objectif principal de ce cours de méthodologie est de consolider, dans la continuité du travail mené en L1, les compétences philosophiques que sont l'analyse critique, l'argumentation, la problématisation ou encore l'analyse conceptuelle. Il s'agira de parfaire l'écriture et la lecture philosophique en s'appuyant sur deux exercices complémentaires, la dissertation et l'explication de texte. Chaque séance portera ainsi sur un exercice spécifique (introduction et conclusion, construction du plan, problématisation, usage des références, analyse de thèses...) et s'appuiera sur des textes à travers lesquels nous verrons comment les philosophes eux-mêmes mettent en pratique et théorisent leur méthode.

Bibliographie indicative :

Nicolas Tenaillon, *La philosophie par l'exemple*, Ellipse 2015

Michel Fabre, *Qu'est-ce que problématiser?* Vrin, 2017

UED 19 : LOGIQUE ET PHILOSOPHIE DU LANGAGE 2 (M. MUREZ)

Voir Logique et philosophie du langage 1 (semestre précédent).

UED 20 : PHILOSOPHIE DES SCIENCES 2 (K. PRÉVOT)

Introduction à la philosophie de la biologie

Il s'agira d'analyser les méthodes de recherche et les questionnements philosophiques sur le vivant à partir - notamment - des travaux d'Aristote, puis surtout d'une analyse de *L'Origine des espèces* de Darwin. Il s'agira également de montrer que le vivant est un objet de recherche particulier, et de s'interroger sur les démarches méthodologiques qui permettent de l'expliquer. Il peut être utile, à cet égard, de lire les *Parties des animaux* (poche, 2011) d'Aristote, en amont du cours.

Il s'agira par là de retracer, en partie, l'histoire de la philosophie de la biologie mais ce cours ouvrira également aux questionnements contemporains qui traversent les études sur ce sujet (questionnements philosophiques et conceptuels - qu'est-ce qu'un individu, une espèce? Ou encore questionnements éthiques ou environnementaux).

UE TRANSVERSALES

UET 7 : LANGUE VIVANTE

Anglais philosophique (S. LE BRETON)

Le cours sera consacré à l'explication et traduction de textes essentiels de l'utilitarisme classique (de Jeremy Bentham, mais surtout John Stuart Mill). On insistera sur l'ancrage de l'utilitarisme dans une théorie de la connaissance empiriste et naturaliste, et sur ses implications subversives, voire révolutionnaires, puisque cette philosophie du bonheur visait une transformation sociale profonde, affectant l'éducation, le droit, ainsi que l'autorité publique de la religion. Des exercices de traduction seront proposés à chaque cours. Plusieurs œuvres seront abordées, l'examen portera sur la traduction et explication d'un passage extrait de *On liberty* ou *Utilitarianism* de J.S Mill, qu'il est recommandé d'avoir lus en anglais, crayon, dictionnaire, et traduction française en main.

L'ensemble des textes de Mill en anglais est accessible en ligne sur le site oll.libertyfund.org, dans l'édition : *Collected Works*, 33 vols, ed. John M. Robson, Toronto, University of Toronto Press, 1963-1991.

Pour les traductions françaises des deux ouvrages cités :

Mill, John Stuart, *L'utilitarisme*, traduction, chronologie et préface par George Tanesse, Paris, Flammarion, Coll. « Champs classiques », 1988.

Mill John Stuart, *De la liberté*, tr.fr Laurence Lenglet, Paris Gallimard, 1991.

UET 8 : COMPÉTENCES NUMÉRIQUES (R. TAGRI) Voir aussi page 27

L'UE « Culture et compétences numériques » poursuit l'initiation amorcée en L1. Elle permet la compréhension des enjeux juridiques, économiques, sociaux et technologiques et l'appropriation des outils et services numériques permettant de rechercher, d'analyser et de communiquer des informations ; de produire, de créer et d'exploiter des documents ou données numériques. Cet ensemble de compétences est nécessaire pour mener à bien les activités qu'exige un cursus d'enseignement supérieur. Elle permet en outre de préparer le passage de la certification. Une épreuve en ligne permettra de vérifier l'acquisition des compétences. Contact : M. Réda TAGRI, responsable PIX pour l'Université : bureau C202 (bâtiment Censive), tél. : 02 53 52 22 40 – courriel : reda.tagri@univ-nantes.fr

UE COMPLÉMENTAIRES

BLOC PHILOSOPHIE

UEC 14 : GRANDS MYTHES BIBLIQUES (D. MOREAU)

Le cours comprendra deux parties.

Dans la première, après avoir présenté l'objet « Bible », on envisagera une lecture philosophique des quelques grands textes bibliques : les récits du « péché originel » et du sacrifice d'Isaac dans la *Genèse*, de la traversée de la mer rouge dans l'*Exode*, le livre de *Job*, l'*Ecclésiaste*, le *Cantique des cantiques*.

Dans la seconde, on réfléchira sur les figures, les fonctions et les difficultés du concept de « Dieu » tel qu'il est utilisé et critiqué en philosophie. Seront notamment abordés les thèmes des rapports entre foi et raison, de la figuration du divin, des « preuves de l'existence de Dieu », de la théodicée et du problème du mal.

Le cours veillera à conserver une approche strictement philosophique de toutes ces questions. Il voudrait aussi aider les étudiants à acquérir, ou renforcer, la culture biblique et théologique qui leur fait souvent défaut. Il sera illustré par le commentaire de tableaux figurant des épisodes bibliques.

Pour préparer le cours :

- A) Relire ce que vos philosophes favoris ont écrit sur « Dieu ». Vous pouvez aussi vous aider de l'anthologie de textes de M.-F. Pellegrin, *Dieu*, GF, collection « corpus ».
- B) Lire ou relire les passages les plus célèbres de la Bible (choisir une traduction scientifiquement fiable, par ex. TOB, Bible de Jérusalem, Bible Segond ; la « Bible à 1,90 euros, l'original avec les mots d'aujourd'hui » convient aussi très bien), en particulier : la *Genèse*, l'*Exode* (jusqu'au ch. 20), le livre de *Job*, l'*Ecclésiaste* (ou *Qohélet*), le *Cantique des*

cantiques, un évangile (par ex. celui de Luc), le prologue de l'*Évangile* de Jean, le ch. 17 des *Actes des Apôtres*.

Une bibliographie détaillée sera distribuée lors du premier cours.

UEC 15 : ESTHÉTIQUE MUSICALE (S. SACCHI)

En quoi la musique peut-elle nourrir une réflexion philosophique ? Et quelle peut être sa contribution aux grandes questions que pose la philosophie ? Musique et langage, *mimesis*, imagination créatrice, raison et sens... sont quelques-unes des notions qui feront l'objet de notre questionnement et pour lesquelles nous solliciterons le soutien de philosophes comme, entre autres, Adorno, Jankélévitch, Bachelard...

La musique, art du temps, ne laisse pas indifférents les philosophes ; elle nous interpelle en effet sur notre expérience vécue et notre rapport au vrai et au beau, sur le sens et les limites du langage.

Nous illustrerons nos propos par des exemples musicaux variés qui permettront de mieux saisir les enjeux esthétiques qui servent de jalons à l'élaboration d'une culture musicale.

Ainsi, par cette approche, serons-nous en mesure de cerner la contribution de la musique aux grandes questions philosophiques.

UEC 16 : LATIN PHILOSOPHIQUE (D. MOREAU)

Voir Licence 1 semestre 2

UEC 17 : GREC PHILOSOPHIQUE (Ph. SOULIER)

Voir Licence 1 semestre 2

BLOC MUSIQUE

UEC 7 : MUSIQUE RENFORCÉE 4 : MÉTHODOLOGIE DE LA PRATIQUE MUSICALE (D. BONNEC POUR L'INTRODUCTION À L'ANALYSE ET À L'HARMONIE ET W. GUTHRIE POUR PRATIQUE DES MUSIQUES ACTUELLES)

Introduction à l'analyse et à l'harmonie (D. BONNEC)

Pratique des musiques actuelles (W. GUTHRIE)

UEC 8 : CULTURE MUSICALE 4 : ESTHÉTIQUE MUSICALE (S. SACCHI)

Voir le descriptif de l'UEC 15 ci-dessus.

AUTRES BLOCS

Voir le **guide des UEC** et les livrets des autres départements.

Licence année 3

Semestre 5 (6 UED + 1 UET + 3 UEC)

Enseignements	CM	TD	Crédits ECTS
UED 21 : Philosophie de la connaissance	24		3
UED 22 : Histoire de la philosophie moderne 3	24		3
UED 23 : Histoire de la philosophie ancienne 3	24		3
UED 24 : Grandes œuvres philosophiques		24	3
UED 25 : Logique et philosophie du langage 3	24		3
UED 26 : Philosophie des sciences humaines	24		3
UET 7 : Langue vivante et ouvertures professionnelles -anglais philosophique -espagnol -allemand Ouvertures professionnelles 1 : Enquêtes		18 24 24 12	3
UEC : choisir 1 bloc et 2 UEC dans ce bloc <i>Bloc Philosophie</i> -Philosophie politique et juridique -Esthétique générale -Latin philosophique -Grec philosophique <i>Bloc Langue et culture de l'antiquité</i> -Langue ancienne -Latin continuant 3	24 24	24 24	6

-Version latine 1		24	
-Grec continuant 1		24	
-Version grecque 1		24	
-Textes antiques latin 1		18	
- textes antiques grec 1		18	
-Latin philosophique 1		24	
-Grec philosophique 1		24	
-Italien débutant 1		20	
- <u>Culture antique</u>			
-Transmission des textes		10	
-Représentations du divin dans les mondes anciens		10	
<i>Bloc Musique</i>			
- <u>Musique renforcée</u>			
-Histoire et analyse de la musique occidentale 1	30		
-Pratique chorale 1		24	
- <u>Culture musicale</u>			
-Culture musicale 5 : Sciences et musique au cours de l'histoire	30		
<i>Bloc Découverte</i>			
-Philosophie politique et juridique		24	
-Esthétique générale		24	
-Latin philosophique		24	
-Grec philosophique		24	
-Latin continuant 3		24	
-Version latine 1		24	
-Version grecque 1		24	
-Livre, politique et société		18	
-médias et littérature		10	
-Culture de l'image numérique		20	
-Transmission des textes	10	10	
-Italien débutant 1			
-Représentations du divin dans les mondes anciens	10		
-Analyse de l'activité pour la formation	24	20	
-Société et école inclusive	24	16	
-L'éducation populaire : des pratiques collectives			
-Education et formation à l'engagement écologique	4	18	
-Domaines des SdL : Formes Sonores (Intermédiaire) Cours	18		
-Domaines des SdL : Formes Sonores (Intermédiaire) TD		18	
-Psycholinguistique et acquisition (cours)	18	16	
Psycholinguistique et acquisition (TD)		24	
-Didactique des langues 3	4		
-UEC Sport			
-Histoire et analyse de la musique occidentale 1	30		
-Culture musicale 5 : Sciences et musique au cours de l'histoire	30		
Pratique chorale 1		24	
<i>Bloc Sciences du langage</i>			
-Formes Sonores (Intermédiaire) - cours	18		
-Formes Sonores (intermédiaire) - TD		18	
Domaines des SdL : Structure et Interprétation (Intermédiaire) - cours	18		
Domaines des SdL : Structure et Interprétation (Intermédiaire) - TD		18	
Psycholinguistique et Acquisition (Intermédiaire) - cours	18		

Psycholinguistique et Acquisition (Intermédiaire) - TD		18	
Didactique des langues 3	8	16	
<i>Bloc professorat des écoles</i>			
-Culture générale en littérature 3		30	
-Savoirs fondamentaux		24	
Société et école inclusive	24		
<i>Bloc culture et médias</i>			
-Médias et communication – Livre, politique et société		24	
-Médias et communication – Médias et littérature		24	
Médias et communication – Culture de l'image numérique		18	

Semestre 6 (6 UED + 1 UET + 3 UEC)

Enseignements	CM	TD	Crédits ECTS
UED 27 : Philosophie générale 3	24		3
UED 28 : Histoire de la philosophie contemporaine	24		3
UED 29 : Philosophie de l'esprit	24		3
UED 30 : Séminaire d'initiation à la recherche		24	3
UED 31 : Logique et philosophie du langage 4	24		3
UED 32 : Philosophie des sciences exactes	24		3
UET 8 : Langue vivante et ouvertures professionnelles -anglais philosophique -espagnol -allemand Ouvertures professionnelles 1 : Enquêtes		18 24 24 12	3
UEC : choisir 1 bloc et 2 UEC dans ce bloc Bloc Philosophie -Vie et existence -Esthétique spéciale Philosophie de la musique -Latin philosophique -Grec philosophique Bloc Langue et culture de l'antiquité -Langue ancienne -Latin continuant 4 -Version latine 2 -Grec continuant 2 -Version grecque 2 -Textes antiques latin 2	24 24 30	24 24 24 18 18 24 18	6

- textes antiques grec 2		18	
-Latin philosophique 2		24	
-Grec philosophique 2		24	
-Italien débutant 2		20	
- <u>Culture antique</u>			
-Anthropologie des mondes anciens		10	
-Spiritualités des mondes orientaux		10	
<i>Bloc Musique</i>			
- <u>Musique renforcée</u>			
-Histoire et analyse de la musique occidentale 2	24	24	
-Pratique chorale 2		12	
- <u>Culture musicale</u>			
-Culture musicale 6 : Philosophie de la musique	24		
	24		
<i>Bloc Découverte</i>			
-Vie et existence	24		
-Esthétique spéciale	24		
Philosophie de la musique	30		
-Latin philosophique		24	
-Grec philosophique		24	
-Latin continuant 4		24	
-Version latine 2		18	
-Version grecque 2		18	
-Littérature et cinéma et récits médiatiques		42	
-Ateliers de médiation culturelle		24	
-Littérature contemporaine		24	
-Anthropologie des mondes anciens	10	10	
-Italien débutant 2		20	
-Spiritualités des mondes orientaux	10	10	
-Métiers de la formation d'adultes	18	8	
-Éducation artistique et culturelle	18	8	
-Gestion de projet	24		
-L'orientation des élèves	20		
-Domaines des SdL : Formes Sonores (Avancé) Cours	18		
-Domaines des SdL : Formes Sonores (Avancé) TD		18	
-Domaines des SdL : Structure et interprétation (Avancé) Cours	18		
-Domaines des SdL : Structure et interprétation (Avancé) TD		18	
-Linguistique comparée et diversité des langues	12	12	
-Didactique des langues 4	8	16	
-UEC Sport		24	
-Histoire et analyse de la musique occidentale 2	30		
-Culture musicale 6 : Philosophie de la musique	30		
Pratique chorale 2		24	
<i>Bloc Sciences du langage</i>			
-Formes Sonores (Avancé) - cours	18		
-Formes Sonores (Avancé) - TD		18	
Domaines des SdL : Structure et Interprétation (Avancé) - cours	18		
Domaines des SdL : Structure et Interprétation (Avancé) - TD		18	
Linguistique comparée et diversité des langues	12	12	
Didactique des langues 4	8	16	
<i>Bloc professorat des écoles</i>			
-Culture générale en littérature 4		30	

-Savoirs fondamentaux		24	
-Art et éducation	12	8	
<i>Bloc culture et médias</i>			
-Médias et communication – Culture et transmission		42	
-Médias et communication – Atelier de médiation culturelle		24	
Médias et communication – Littérature contemporaine	24		

Programme des enseignements et bibliographies L3

SEMESTRE 5

UE DISCIPLINAIRES

UED 21 : PHILOSOPHIE DE LA CONNAISSANCE (J. SMORTCHKOVA)

Le but du cours est de donner une vision d'ensemble des questions et débats centraux de la philosophie de la connaissance. Nous allons d'abord examiner la question de la fiabilité des sources de nos connaissances (les sens, la mémoire, le témoignage, le raisonnement), avant d'analyser la notion de connaissance plus en détail, à travers les problèmes de sa définition, de ses critères et de ses limites. Ensuite, nous explorerons les principales approches de la structure et de la justification de la connaissance (fondationnalisme, cohérentisme, internalisme, externalisme, naturalisme). Dans un troisième moment, nous examinerons différents défis sceptiques. Enfin, nous aborderons des débats récents, portant notamment sur le rôle des normes épistémiques dans la métacognition et sur l'épistémologie du positionnement.

Prérequis :

Il est préférable d'avoir suivi un cours d'introduction à la logique et d'avoir des notions d'anglais.

Bibliographie :

Dutant, J. (2010) *Qu'est-ce que la connaissance ?* Paris : Vrin – Chemins Philosophiques (une introduction assez accessible à la philosophie de la connaissance – à lire pendant l'été).

Dutant, J. et P. Engel dir. (2005) *Philosophie de la connaissance : croyance, connaissance, justification*, Paris : Vrin (recueil avec des traductions d'articles classiques en philosophie de la connaissance).

Audi, R. (2005) *Epistemology: a contemporary introduction to the theory of knowledge*, London and New York: Routledge (en anglais).

Des lectures supplémentaires seront proposées pendant le cours (certaines seront disponibles sur Madoc).

UED 22 : HISTOIRE DE LA PHILOSOPHIE MODERNE 3 (D. MOREAU)

Spinoza

L'essentiel de votre travail d'avant la rentrée doit consister en une lecture attentive des œuvres suivantes de Spinoza (on considérera que ces textes auront été lus au moins une fois au moment de la rentrée) :

- *Traité de la réforme de l'entendement* (trad. recommandée : Appuhn, GF)

- *Éthique* (trad. recommandée : Pautrat, Seuil)

- *Traité théologico-politique* (trad. recommandée : J. Lagrée, P.-F. Moreau, PUF ; à défaut, Appuhn, GF)

Par ailleurs, ne négligez pas de revoir les éléments fondamentaux de la métaphysique cartésienne, c'est-à-dire de relire les *Méditations* ou la première partie des *Principes de la philosophie*. Il faudra également vous procurer une édition de la correspondance de Spinoza (éd. recommandée : celle de M. Rovère dans la collection « Garnier-Flammarion »).

Une bibliographie détaillée sera distribuée et commentée lors du premier cours.

La partie du cours « Grandes œuvres philosophiques », assurée par F. Bertin-Maghit, donnera lieu à des séances d'explication de textes de Spinoza.

UED 23 : HISTOIRE DE LA PHILOSOPHIE ANCIENNE 3 (Ph. SOULIER)

Ce cours sera consacré à deux écoles philosophiques de la période hellénistique, l'épicurisme et le stoïcisme. Nous verrons comment les débats qui les ont opposés ont façonné leurs théories et leurs pratiques respectives. La première partie du cours confrontera les statuts du corps et de l'incorporel dans ces deux écoles, en prenant pour révélateur le statut accordé au vide dans la physique et dans la cosmologie. La deuxième partie interrogera l'identité du plaisir et du bien dans l'éthique épicurienne, en la situant par rapport aux pensées de Platon, d'Aristote et des Cyrénaïques.

Diogène Laërce, *Vies et doctrines des philosophes illustres* (livre II, Les Cyrénaïques, §§ 85-103 ; livre VII, Zénon ; livre X, Épicure), traduction française sous la direction de Marie-Odile Goulet-Cazé, Le livre de poche, 1999. Le livre X de Diogène Laërce contient les trois lettres d'Épicure (à Hérodote, à Pythoclès, à Ménécée) que l'on peut aussi étudier dans une édition séparée : *Epicure, Lettres et Maximes* (trad. M. Conche, PUF, 1992, avec le texte grec) ou encore *Lettres, maximes, sentences* (trad. J. F. Balaudé, Le Livre de Poche, 1994)

Lucrèce, *De la Nature. De rerum natura*, trad. Kany-turpin, Garnier-Flammarion, 1998 (livres I à III en priorité)

Cicéron, *Fins des biens et des maux*, traduction Kany-Turpin, Garnier-Flammarion, 2016 (livres 1 et 2 en priorité)

Nous nous appuyerons aussi très largement sur les deux premiers volumes du recueil de textes établi par A. A. Long et D. Sedley.

- A. A. Long & D. N. Sedley, *Les philosophes hellénistiques I. Pyrrhon, l'épicurisme*, Paris, Flammarion, 2001

- A. A. Long & D. N. Sedley, *Les philosophes hellénistiques II. Les D=Stoiciens*, Paris, Flammarion, 2001.
Émile Bréhier, *La Théorie des incorporels dans l'ancien stoïcisme*, Vrin, en réimpression (disponible en paperback via abebooks.fr) (texte bref mais dense)

Gilles Deleuze, *Logique du sens*, éd. de Minuit, 1969, séries de paradoxes n° 1, 2, 18, 20, 23

Jean Salem, *Les Atomistes de l'Antiquité : Démocrite, Épicure, Lucrèce*, Champs Flammarion, 2013

UED 24 : GRANDES OEUVRES PHILOSOPHIQUES (F. BERTIN-MAGHIT pour l'histoire de la philosophie moderne et C. GUIGON pour l'histoire de la philosophie ancienne).

Histoire de la philosophie ancienne : Les traités 27 (IV, 3) et 28 (IV, 4) de Plotin

Le cours portera sur la lecture suivie des traités 27 (IV, 3) et 28 (IV, 4), *Sur les difficultés relatives à l'âme*, de Plotin. Le but sera l'acquisition des fondamentaux de la pensée plotinienne, notamment de sa psychologie. Nous conseillons fortement aux étudiants d'acquiescer les traités concernés publiés dans le même volume en GF Flammarion, sous la direction de L. Brisson et J.-F. Pradeau.

Les étudiants peuvent aussi lire quelques ouvrages de littérature secondaires s'ils le souhaitent, mais la lecture de l'auteur doit primer :

Fattal, M., *Études sur Plotin*, Paris, L'Harmattan, 2000.

Lavaud, L. (dir.), *L'âme amphibie. Études sur l'âme selon Plotin*. Études platoniciennes, vol. 3, 2006 (en accès libre sur le site des Études platoniciennes).

Pradeau J.-F., *L'imitation du principe : Plotin et la participation*, Paris, Vrin, 2003.

Pradeau J.-F., *Plotin*, Paris, Editions du Cerf, 2019.

UED 25 : LOGIQUE ET PHILOSOPHIE DU LANGAGE 3 (B. GNASSOUNOU)

Logique et philosophie du langage

Le cours, qui s'étale sur les deux semestres, est au croisement de la philosophie contemporaine du langage et d'une étude de la logique, dont les notions fondamentales doivent être acquises pour pouvoir se rendre intelligibles les débats qui animent les réflexions philosophiques sur le langage aujourd'hui. Les concepts et différentes conceptions du contenu, du sens, de la référence, de la quantification, du contexte, de l'indexicalité, de la forme logique et de la structure grammaticale, de l'obéissance à la règle, etc. seront examinés, tout comme le seront les arguments et thèses des principaux courants de la philosophie du langage contemporaine qui ne sont pas toujours en accord sur ces sujets : théories de la référence directe, néo-russellianisme, néo-frégéanisme, bidimensionalisme, externalisme, etc.

Au premier semestre, une attention particulière sera donnée, pour ce qui est des outils formels, aux logiques dites « intensionnelles », spécifiquement aux logiques de la nécessité et du temps, dans le cadre desquelles certains de ces concepts et conceptions ont été souvent formalisés. Les notions de contenu, de sens, de référence, de quantification, etc. seront abordées pour elles-mêmes au cours du second semestre.

Bibliographie indicative :

– Introduction à la philosophie du langage :

Laurier, Daniel, *Introduction à la philosophie du langage*, Mardaga, 1996

Miller, Alexander, *Philosophy of Language*, Routledge, Londres, 2007

Recanati, François, *Philosophie du langage et de l'esprit*, Folio essais, 2008

Devitt, Michael & Sterelny, Kim, *Language & Reality*, MIT, Cambridge, 1987

Taylor, Kenneth, *Truth and Meaning*, Blackwell, Oxford, 1998

– Recueils de textes :

Ludlow, Peter (dir.), *Readings in the philosophy of language*, MIT, Cambridge, 1997

Ambroise, Bruno et Laugier, Sandra (dir.), *Textes clés de philosophie du langage*, Vrin, Paris, 2011

– Logiques non classiques, en particulier modales :

Hughes, G. E. et Cresswell, M. J., *A New Introduction to Modal Logic*, Routledge, 1996

Priest, Graham, *An Introduction to Non-Classical Logic*, Cambridge University Press, 2008

Pour se remettre à niveau en logique, au choix :

Duparc, Jacques, *La Logique pas à pas*, Presses polytechniques et universitaires romandes, 2016

Peeters, Marc et Richard, Sébastien, *Logique formelle*, Mardaga, 2009

Ruyer, Bernard, *Logique*, PUF, 1990

Wagner, Pierre, *Logique et philosophie*, Ellipse, 2014

UED 26 : PHILOSOPHIE DES SCIENCES HUMAINES (B. GNASSOUNOU)

Sciences humaines et philosophie

Quel est l'objet des sciences humaines ? On a donné toutes sortes de réponses à cette question que le cours de propose d'examiner et qui oscillent entre deux pôles extrêmes : 1) cet objet est d'abord celui de la psychologie, c'est-à-dire l'esprit de l'individu et son fonctionnement et la façon dont ces individus dotés d'esprit peuvent être conduits à coexister et à « coaliser » ; 2) cet objet est avant tout celui de la sociologie/anthropologie, c'est-à-dire les institutions collectives humaines, irréductibles aux psychologies

individuelles. C'est dans cette perspective générale que nous aborderons quelques thèmes classiques de la philosophie des sciences humaines : la distinction des sciences de la nature et des sciences humaines, la nature d'un groupe et la question de l'individualisme, la place de la rationalité, la question du relativisme culturel, la neutralité axiologique, le constructivisme social, le statut des règles.

Aron, Raymond, *La Philosophie critique de l'histoire*, Gallimard, 1938

Boghossian, Paul, *La Peur de savoir*, Agone, 2009

Chapais, Bernard, *Aux origines de la société humaine*, Seuil, 2017

Dumont, Louis, *Essais sur l'individualisme*, Seuil

Durkheim, Emile, *Les Règles de la méthode sociologique*, PUF

Gilbert, Margaret, *Marcher ensemble*, PUF

Levi-Strauss, Claude, *Anthropologie structurale*, Plon (ch. 1, 2, 9 et 17)

Mauss, Marcel, *Essais de sociologie*, Seuil

Sahlins, Marshall, *La Nature humaine, une illusion occidentale*, éditions de l'éclat, 2008

Searle, John, *La Construction de la réalité sociale*, Gallimard, 1995

Sperber, Dan, *La Contagion des idées. Théorie naturaliste de la culture*, Odile Jacob, 1996

Weber, Max, *Concepts fondamentaux de sociologie*, traduction Grossein, Gallimard

Weber, Max, *Essais sur la théorie de la science*, Plon

Winch, Peter, *L'idée d'une science sociale*, Gallimard

UE TRANSVERSALES

UET 7 – LANGUE VIVANTE ET OUVERTURES PROFESSIONNELLES

Anglais philosophique (Th. SITTERLIN)

Le cours sera consacré à la traduction et à l'explication d'articles en langue anglaise. L'objectif est de familiariser les étudiants avec la lecture régulière de textes en anglais afin d'ouvrir leur réflexion au contexte international de la recherche contemporaine en philosophie. Les textes seront distribués en début de cours ou mis à disposition sur Madoc.

UE COMPLÉMENTAIRES

BLOC PHILOSOPHIE

UEC 18 : PHILOSOPHIE POLITIQUE ET JURIDIQUE (Ph. CRIGNON)

Justice politique et justice sociale

La justice peut qualifier des actes ou des comportements, elle peut aussi distinguer des personnes, lorsqu'elles sont fondamentalement honnêtes par exemple. Mais une loi peut, elle aussi, être juste ou injuste, selon la manière qu'elle a de redistribuer les droits, les obligations, les interdits et les biens. Plus généralement encore, c'est la « structure de base » de la société qui doit être évaluée – au travers de ses institutions, de sa constitution politique et des principes fondamentaux qui gouvernent les décisions publiques. C'est donc à ce niveau proprement politique que nous essaierons de réfléchir à la place de la justice et que nous tâcherons d'en déterminer les axiomes. Si la justice désigne la « volonté constante de rendre à chacun son dû » (selon le droit romain), toute la question se reporte sur ce qui est dû à chacun, c'est-à-dire simultanément aux uns *et* aux autres, pour y assurer tant la coopération civile que la coexistence

sociale. Cela nous conduira à étudier dans quelle mesure les impératifs de la justice politique doivent être complétés par les exigences de la justice sociale.

Lectures obligatoires :

Sandel, M., *Justice*, trad. P. Savidan, Paris, Flammarion, 2017.

Rawls, J., *Théorie de la justice*, trad. C. Audard, Paris, Seuil, 2009, Partie I (Théorie).

Bibliographie complémentaire recommandée (= très recommandé) :*

*Aristote, *Éthique à Nicomaque*, trad. R. Bodéüs, Paris, Flammarion-GF, 2004 : livre V.

Fraser, N., *Qu'est-ce que la justice sociale ?*, trad. E. Ferrarese, Paris, La découverte, 2011.

Hobbes, *Léviathan*, trad. F. Tricaud, Paris, Dalloz, 1999 (chapitres XIII, XIV, XV, XXVI).

*Kymlicka, W., *Les théories de la justice. Une introduction*, trad. M. Saint-Upéry, Paris, La découverte, 1999.

Mill, J. S., *L'utilitarisme. Essai sur Bentham*, trad. C. Audard, Paris, Puf, 2012.

Nozick, R., *Anarchie, État, Utopie*, trad. É. d'Auzac de Lamartine et P.-E. Dauzat, Paris, Puf, 2016.

Rawls, J., *La justice comme équité*, trad. B. Guillarme, Paris, La découverte, 2003.

Walzer, M. *Sphères de justice. Une défense du pluralisme et de l'égalité*, trad. P. Engel, Paris, Seuil, 1997.

UEC 19 : ESTHÉTIQUE GÉNÉRALE (Ph. BECK)

Le cours tente de définir le propre de la poésie au regard des autres arts. On examinera les différentes tentatives de définition de la poésie à travers l'histoire, et la double nécessité de la différencier des autres arts et de dire leurs constants échanges et contacts, depuis la doctrine de *l'ut pictura poesis* d'Horace jusqu'à la modernité où l'hybridation des pratiques pose problème. Quelle sorte de théorie est imposée à l'appréhension du fait poétique ? « Théorie intérieure » d'artiste ou de poète ou bien « théorie extérieure » de philosophe ou de scientifique ? On interrogera ce partage même, non pour le contester, mais pour en saisir les chances et les dangers.

Bibliographie : Alain Frontier, *La poésie*, Belin.

UEC 20 : LATIN PHILOSOPHIQUE (P. MARECHAUX)

Voir Licence 1 semestre 1

UEC 21 : GREC PHILOSOPHIQUE (C. GUIGON)

Voir Licence 1 semestre 1

BLOC MUSIQUE

UEC 9 : HISTOIRE ET ANALYSE DE LA MUSIQUE OCCIDENTALE 1 (D. BONNEC)

Conçu comme un grand panorama de la musique savante écrite, ce cours envisage d'étudier les grands traités et les grandes figures qui ont émaillé l'histoire de la musique occidentale. Parallèlement à cela, l'étude de partitions permettra aux étudiants d'intégrer quelques éléments stylistiques majeurs en lien avec des préoccupations formelles et esthétiques. Le premier semestre ira du chant grégorien et des premières notations médiévales jusqu'au classicisme viennois.

UEC 10 : CULTURE MUSICALE 5 : SCIENCES ET MUSIQUE AU COURS DE L'HISTOIRE (G. BOISTEL & S. LE GARS)

Guy Boistel : « Du monocorde de Pythagore au temps des mathémusiciens » (15 heures)

Problématique du cours (les périodisations possibles d'une histoire des relations entre musique et sciences).

Le monocorde pythagoricien – Platon (les origines de la musique des sphères et de la musique spéculative) – La contestation aristoxénienne.

Les origines du *Quadrivium* et la musique spéculative jusqu'à la Renaissance.

De Zarlino à Mersenne via Galilée père et fils, ou quand la musique a plus à faire avec la physique.

L'Abrégé de musique de Descartes – Mersenne et Joseph Sauveur : l'invention de l'acoustique

Jean-Philippe Rameau versus Jean-Jacques Rousseau ou Pythagore versus Aristoxène ?

Le temps de la « mathémusique », fin XX^e-début XXI^e siècles : de Xenakis au séminaire Mamuphi autour de François Nicolas : aperçu sur les débats actuels autour des relations musique/science.

Stéphane Le Gars : « La fin de la note et le début du son : vers la complexité musicale et scientifique » (15 heures)

Les théories post-ramistes : De Camille Durutte à Charles Henry.

Helmholtz : vers une nouvelle définition de la consonance.

L'héritage de Helmholtz : la musique électro-acoustique.

Musique spectrale, musique concrète : vers des objets sonores complexes.

Instruments de musique / Instruments de science : quelle place des instruments dans l'émergence de la complexité, scientifique ou musicale ?

Il est vivement conseillé de parcourir les ouvrages suivants :

DECREUX, Éric, *Mathématiques, sciences et musique*, Paris, Ellipses, 2008 (bonne introduction pour la première partie du cours et certains aspects mathématiques simples).

FICHET Laurent, *Les théories scientifiques de la musique, XIX^e et XX^e siècles*, Vrin, Paris, 1996 (très utile pour la seconde partie du cours).

VAN WYMEERSCH, Brigitte, *Descartes et l'évolution de l'esthétique musicale*, Sprimont (Belgique), Mardaga, 1999 (très utile pour l'ensemble de la formation en L3 et M1).

SCHUHL A. et SCHWARTZ, J.-L., 2005, *La musique est-elle une science ?*, coll. « les petites pommes du savoir », Paris, Le Pommier (élémentaire mais très bon résumé pour un public non-scientifique).

SÈVE, Bernard, *L'instrument de musique. Une étude philosophique*, Paris, Seuil, 2013.

SOLOMOS, Makis, *De la musique au son. L'émergence du son dans la musique des XX^e-XXI^e siècles*, PUR, 2013.

SAINT-GERMIER, Pierre, « *Turing ex tempore : un ordinateur peut-il improviser de la musique ?* », texte disponible sur Internet :

https://www.academia.edu/18813759/Turing_ex_tempore_un_ordinateur_peut_il_improviser_de_la_musique

UEC 11 : PRATIQUE CHORALE 1 (P. LANG)

Le Chœur du Pôle Humanités est ouvert à *tous les étudiants et personnels* du pôle désireux de s'engager dans un projet musical.

En se produisant en concert, le chœur assure une publicité supplémentaire à la spécialité « Humanités et musique » proposée dans les cursus de licence du pôle et au-delà.

Expérience de chanteuse/chanteur, bases de formation musicale vivement souhaitées mais non exigées. En revanche, *l'assiduité aux répétitions hebdomadaires est indispensable.*

Les étudiants qui suivent le cursus des UEC de « Musique renforcée » sont tenus de participer au cours de pratique vocale pendant les 6 semestres de la licence. La validation de l'UEC est comptabilisée en L3 (S5 et S6) après cumul progressif des validations des semestres précédents. Elle correspond à 3 crédits ECTS. S'inscrivant dans la continuité du cours de technique vocale en L1, les répétitions sont également l'occasion d'approfondir, par le lien entre théorie et pratique, certains thèmes abordés, notamment, en esthétique musicale (L2) et en philosophie de la musique (L3). On travaillera un répertoire principalement *a cappella*, aussi varié que possible à travers les époques, les pays, les langues, les genres, les styles et les cultures.

Fourniture obligatoire, à apporter à chaque répétition :

- classeur souple noir à 4 anneaux et jeu de pochettes plastiques transparentes, pour la conservation et mise en ordre des partitions ;
- crayon de bois pour écrire sur les partitions.

Évaluation semestrielle des étudiants :

L'assiduité aux répétitions sera notée sur 10. Une feuille d'émargement circulera au début de chaque séance. Chaque absence non justifiée par un certificat médical donne lieu au retrait d'un point. Chaque oubli de classeur donne lieu au retrait d'un point.

La maîtrise des morceaux du répertoire sera notée sur 10. Pendant les dernières séances de chaque semestre, chaque étudiant aura la possibilité de chanter sa partie au sein d'un quatuor de solistes.

La note d'assiduité ne pourra être attribuée que si l'étudiant se soumet effectivement à l'évaluation.

La validation de l'UEC et la participation au(x) concert(s) sont dissociées. Il importe d'indiquer le plus tôt possible au chef de chœur votre choix de participer au(x) concert(s) ou non.

On pourra lire par exemple :

P. Kaelin, *L'Art choral*, Paris, Berger-Levrault, 1974.

AUTRES BLOCS

Voir le **guide des UEC** et les livrets des autres départements.

SEMESTRE 6

UE DISCIPLINAIRES

UED 27 : PHILOSOPHIE GÉNÉRALE 3 (C. MICHON)

Le problème de l'identité personnelle.

Il s'agit du problème de ce qui constitue l'identité d'une même personne (moi, vous) à travers le temps (identité diachronique). Nous commencerons par la problématique classique (Locke, Leibniz, Butler, Reid,

Hume) pour aborder ensuite le débat contemporain qui la prolonge (Shoemaker, Williams, Parfit, Lewis, Swinburne). Nous étudierons notamment la valeur, la plausibilité, la cohérence du critère de la continuité psychologique, ainsi que celle de l'importance de l'identité personnelle.

Les textes classiques sont aisément accessibles. Il est important de lire l'ensemble du chapitre de l'*Essai sur l'entendement humain* (II, 27) de John Locke, consacré à cette question sous le titre « Identité et différence », et qui constitue le réservoir de toutes les discussions ultérieures.

Les étudiants sont encouragés à se procurer le livre de Lewis, Parfit, et Swinburne, *Identité et Survie*, Ithaque, 2016, qui contient un article important de chacun de ces philosophes.

Ils pourront consulter également le recueil de textes commentés de S. Ferret, *L'identité*, GF Flammarion, 1998 (dont plusieurs portent sur l'identité personnelle), et ses deux petits livres, *Le bateau de Thésée* (sur l'identité des objets matériels) et *Le Philosophe et son scalpel (le problème de l'identité personnelle)* Minuit, 1993.

D'autres documents seront mis en ligne sur Madoc.

UED 28 : HISTOIRE DE LA PHILOSOPHIE CONTEMPORAINE (P. LANG)

Introduction à la phénoménologie

Le cours propose une introduction générale à la phénoménologie et à son évolution au cours du siècle (1900-2020).

Plan du cours :

Première partie : Caractéristiques de la phénoménologie chez Edmund Husserl (1859-1938)

§ 1 : Description analytique

§ 2 : Méthode de la corrélation intentionnelle

§ 3 : Eidétique : l'*a priori* selon la phénoménologie

§ 4 : *Épokhè* et réduction

§ 5 : Constitution transcendantale (idéalisme transcendantal)

§ 6 : Autres voies selon Scheler (1874-1928)

§ 7 : Autres voies selon Heidegger (1889-1976)

Deuxième partie : Caractéristiques de la phénoménologie chez les penseurs de la 2^e génération selon Merleau-Ponty

§ 8 : La description analytique dirigée contre la constitution transcendantale

§ 9 : La notion de *projet* de monde

§ 10 : L'eidétique et la facticité

§ 11 : La conscience précédée par l'existence

§ 12 : Genèse du sens vs. donation de sens

Troisième partie : Caractéristiques de la phénoménologie chez les penseurs de la 3^e génération (principalement selon Gondek et Tengelyi)

§ 13 : Extension de la description analytique à une « phénoménologie de l'inapparent »

§ 14 : Renversement de l'intentionnalité : le phénomène s'impose à la conscience

§ 15 : L'*eidos* inséparable de la facticité

§ 16 : Radicalisation de l'*épokhè* et de la réduction

§ 17 : Toute donation a un caractère d'événement

Bibliographie introductive :

CABESTAN Philippe, *Introduction à la phénoménologie*, Paris, Ellipses, 2003.

CABESTAN Philippe (dir.), *Introduction à la phénoménologie*, Paris, Ellipses, 2017.

CABESTAN Philippe (dir.), *Introduction à la phénoménologie contemporaine*, Paris, Ellipses, 2006.

DESANTI, Jean-Toussaint, *Introduction à la phénoménologie*, Paris, Gallimard « Folio », 1994.

DEPRAZ, Natalie, *Comprendre la phénoménologie*, Paris, Armand Colin, 2012.

KULICH, Estelle et HUNEMAN, Philippe, *Introduction à la phénoménologie*, Paris, Armand Colin, 1997.

ZAHAVI, Dan, *Phenomenology: The Basics*, Abingdon, Routledge, 2019.

UED 29 : PHILOSOPHIE DE L'ESPRIT (M. MUREZ)

Philosophie de l'esprit et des sciences cognitives

Ce cours vise à introduire à la philosophie de l'esprit contemporaine, la branche de la philosophie qui traite des problèmes conceptuels, métaphysiques, et épistémologiques soulevés par le rapport entre les états psychologiques d'une personne et le monde physique auquel celle-ci appartient. La philosophie de l'esprit dialogue activement avec les sciences cognitives, à la naissance desquelles elle a contribué, dont elle se nourrit des avancées, et dont elle continue à interroger les fondements. Nous tenterons de percer les mystères de l'intentionnalité (c'est-à-dire la capacité de l'esprit de viser des choses en dehors de lui-même) et de la conscience (c'est-à-dire la capacité d'éprouver des expériences subjectives). Nous explorerons en outre des questions fondationnelles pour les sciences cognitives concernant l'architecture de la cognition, la nature de l'explication psychologique, ou encore la relation entre l'esprit d'un individu et son environnement matériel, social, ou culturel. Un programme détaillé de lectures sera fourni (textes sur Madoc).

Manuels, anthologies, et article d'encyclopédie conseillés :

Esfeld M., *La philosophie de l'esprit : Une introduction aux débats contemporains*, Armand Colin, 2012.

Fisette D., et Poirier, P. (dir.) *Textes clés de philosophie de l'esprit*, I et II, Vrin, 2000.

Kim J., *Philosophie de l'esprit*, Ithaque, 2008.

Smortchkova J., Représentation mentale (A). *L'encyclopédie philosophique*, 2020.

UED 30 : SÉMINAIRE D'INITIATION À LA RECHERCHE (J. SMORTCHKOVA)

Le but de ce séminaire est de préparer les étudiants de Licence à l'écriture d'un travail de recherche en philosophie, notamment dans la perspective éventuelle de la poursuite d'études en master. Nous allons travailler sur les fondamentaux de la production d'un travail de recherche : comment trouver un sujet de recherche, comment utiliser les outils informatiques pour dénicher les ouvrages pertinents, comment lire un article de philosophie dans une revue spécialisée, comment écrire une revue de littérature, comment structurer un article, comment utiliser un logiciel de gestion des références, comment appliquer les conventions de rédaction du texte et de la bibliographie, quel rôle octroyer aux nouveaux outils issus de l'intelligence artificielle, et enfin comment éviter le plagiat. Nous allons aussi aborder des notions d'argumentation, et notamment la différence entre arguments valides et sophismes, ainsi que les différentes façons de construire des objections contre un argument. Enfin, nous allons voir comment présenter son travail de recherche à des publics différents. Le cours permettra aux étudiants de mettre en pratique les méthodes acquises en effectuant des travaux sur la philosophie de l'esprit, qui servira de fil conducteur thématique, en lien avec le cours « Philosophie de l'esprit et des sciences cognitives » (UED29).

Lectures conseillées :

- <http://www.jimpryor.net/teaching/guidelines/reading.html> [en anglais : comment lire un article de philosophie]
- <http://www.jimpryor.net/teaching/guidelines/writing.html> [en anglais : comment écrire un article ou essai de philosophie, certains conseils sont spécifiques au contexte universitaire anglo-américain, mais la plupart sont pertinents]
- Umberto Eco, *Comment écrire sa thèse*, Flammarion, traduit de l'italien par Laurant Cantagrei [ce livre était destiné aux étudiants italiens en fin de Licence qui s'attelaient à l'écriture de leur premier

mémoire de recherche (« tesi di laurea ») ; même si le but du cours n'est pas d'écrire un mémoire, les conseils de ce petit livre demeurent utiles]

UED 31 : LOGIQUE ET PHILOSOPHIE DU LANGAGE 4 (B. GNASSOUNOU)

Voir UED 25 qui résume cette partie du cours

UED 32 : PHILOSOPHIE DES SCIENCES EXACTES (S. WALTER)

Nous nous intéressons dans ce cours à la construction d'une sélection de modèles quantitatifs des phénomènes naturels à partir de la révolution scientifique du XVIIe siècle. D'un point de vue épistémologique, l'évolution des modèles et des théories scientifiques nous informe sur le progrès de la maîtrise intellectuelle de la nature. Ainsi, lorsqu'une révolution scientifique a lieu, les modèles concernés se modifient. Pour illustrer ce propos, nous comparerons les théories de la connaissance et les modèles des phénomènes de Galilée à Heisenberg.

Bibliographie indicative :

Werner Heisenberg, *Le manuscrit de 1942*, Seuil, 1998. Traduit de l'allemand et présenté par C. Chevalley.

Max Jammer, *Concepts d'espace : une histoire des théories de l'espace en physique*, Vrin, 2008. Traduit de l'anglais par I. Smadja.

Alexandre Koyré, *Études galiléennes*, Hermann, 1966.

Henri Poincaré, *La science et l'hypothèse*, Flammarion, 1968.

UE TRANSVERSALES

UET 8 : LANGUE VIVANTE ET OUVERTURES PROFESSIONNELLES

Anglais philosophique (Ph. BECK)

Nous traduirons ensemble un ou deux chapitres de "Between Past and Future" ("La Crise de la culture") d'Hannah Arendt (1961). La traduction juxtalinéaire et commentée sera précédée d'une introduction. Les éventuels exposés proposés devront commenter le vocabulaire philosophique anglais de la philosophe, la langue employée étant indissociable de la teneur de pensée considérée.

Ouvertures professionnelles 2 : Actions

Voir les pages 16 à 19.

UE COMPLÉMENTAIRES

BLOC PHILOSOPHIE

UEC 22 : VIE ET EXISTENCE (Th. SITTERLIN)

Introduction aux philosophies de l'existence

Le cours introduira aux grandes philosophies de l'existence qui ont marqué les XIXe et XXe siècles à travers les œuvres maîtresses de Kierkegaard, Heidegger et Sartre. Ces penseurs partagent le projet de mettre en évidence ce qui, dans l'existence humaine, échappe à la raison théorique et au système. L'enjeu principal de ce cours sera de comprendre comment ces philosophes entendent penser l'existence, alors même qu'ils commencent par poser une opposition radicale entre la pensée abstraite et l'existence concrète. Il s'agira, dans un premier temps, d'interroger la notion d'existence et notamment de poser la question de la différence entre essence et existence, depuis l'origine du problème chez Aristote, en passant par les grandes thèses de la philosophie médiévale et le statut du prédicat d'existence chez Kant et au-delà, dans la philosophie contemporaine. Nous pourrons alors tâcher de situer les philosophies dites « de l'existence » et leurs ontologies par rapport à cette question, en interrogeant l'utilisation du terme « existence » pour désigner exclusivement l'existence humaine, notamment dans sa différence avec la notion de vie. Nous poursuivrons en étudiant la façon dont Kierkegaard critique de façon radicale la conception de la philosophie comme système – dont le paradigme est le système hégélien – incapable, selon lui, de penser l'existence. Nous montrerons enfin comment les philosophies de Heidegger et de Sartre, en lien avec l'existentialisme kierkegaardien, entendent prolonger et dépasser la phénoménologie husserlienne, en reconduisant l'intentionnalité, constitutive de l'existence humaine, aux modalités pratiques et contextuelles de son exercice.

Lectures préparatoires :

GILSON, Etienne : *L'être et l'essence*, Vrin, 1994

COLETTE, Jacques : *L'existentialisme*, Paris, P.U.F. "Que sais-je?", 1994, 5e éd. 2019

SARTRE Jean-Paul : *L'existentialisme est un humanisme* (1946), Paris, Gallimard "Folio", nombreuses rééditions.

MOUNIER Emmanuel : *Introduction aux existentialismes* (1962), Rennes, P.U.R., 2010

Œuvres principalement étudiées :

KIERKEGAARD Søren : *Post-scriptum aux Miettes philosophiques*, trad. fr. Paul Petit, Gallimard, « tel », 1949

HEIDEGGER, Martin : *Etre et temps*, trad. fr. Emmanuel Martineau – édition numérique hors commerce, disponible sur Internet (http://t.m.p.free.fr/textes/Heidegger_etre_et_temps.pdf);

Être et temps, trad. fr. François Vezin, Paris, Gallimard, 1986

SARTRE, Jean-Paul : *L'être et le néant*, Gallimard, « tel », 1943

UEC 23 : ESTHÉTIQUE SPÉCIALE (Ph. BECK)

Nous lirons successivement le deuxième livre des *Lois* de Platon, la *Poétique* d'Aristote, le *Brouillon général* de Novalis et la dernière partie du *Cours d'esthétique* de Hegel pour voir comment la philosophie s'est efforcée de penser la poésie dans la différence des arts. Ce cours constitue un approfondissement du thème du premier semestre, mais strictement en considérant la démarche philosophique comme telle, à travers quelques grands moments de son histoire.

UEC 24 : PHILOSOPHIE DE LA MUSIQUE (P. LANG)

Voir le descriptif de l'UEC 13.

UEC 25 : LATIN PHILOSOPHIQUE (D. MOREAU)

Voir Licence 1 semestre 2

UEC 26 : GREC PHILOSOPHIQUE (Ph. SOULIER)

BLOC MUSIQUE

UEC 12 : HISTOIRE ET ANALYSE DE LA MUSIQUE OCCIDENTALE 2 (D. BONNEC)

Conçu comme un grand panorama de la musique savante écrite, ce cours envisage d'étudier les grands traités et les grandes figures qui ont émaillé l'histoire de la musique occidentale. Parallèlement à cela, l'étude de partitions permettra aux étudiants d'intégrer quelques éléments stylistiques majeurs en lien avec des préoccupations formelles et esthétiques. Le second semestre ira du premier romantisme allemand aux musiques dites contemporaines.

UEC 13 : CULTURE MUSICALE 4 : PHILOSOPHIE DE LA MUSIQUE (P. LANG)

Ce cours vise à introduire à la philosophie de la musique par l'étude de textes-clés contenus dans l'ouvrage *Philosophie de la musique. Imitation, sens, forme*, publié par Robert Muller et Florence Fabre, Paris, Vrin, 2013. L'ouvrage est disponible dans le commerce au prix public de 13,00 €. Ses chapitres sont téléchargeables en ligne au format PDF sur la plateforme d'enseignement Madoc, dans l'espace consacré à l'UE. Il est conseillé d'avoir lu l'ouvrage entier une première fois avant le début du semestre.

Lecture obligatoire :

MULLER, R. et FABRE, F. (dir.), *Philosophie de la musique. Imitation, sens, forme*, Paris, Vrin, 2013.

Lectures complémentaires conseillées :

MULLER, R. *Puissance de la musique*, Paris, Vrin, 2022.

SCHLÆZER, B., *Introduction à J.-S. Bach : Essai d'esthétique musicale*, Paris, Gallimard, 1947 ; Rennes, PUR, 2009.

Déroulement des séances

Chaque séance d'étude de la lecture obligatoire est composée :

1. d'un exposé sur le chapitre au programme par un-e étudiant-e (exceptionnellement : un binôme) volontaire (environ 40 min.) ;
2. d'un échange sous forme de questions et de réponses ; chaque étudiant est censé avoir lu le texte et avoir préparé une question à adresser à l'exposant ; cette participation entrera dans l'évaluation du semestre (environ 40 min.) ;
3. d'une reprise et d'une synthèse par l'enseignant (environ 40 min.).

UEC 14 : PRATIQUE CHORALE 2 (P. LANG)

Voir le descriptif de l'UEC 11.

AUTRES BLOCS

Voir le guide des UEC et les livrets des autres départements.

CONTRÔLE DES CONNAISSANCES ET EXAMENS

1. Règlement des examens

1 - Convocation des étudiants

La convocation des étudiants aux examens est publiée par voie d'affichage, un mois avant le début des épreuves. La convocation est notifiée individuellement, à la même période, aux étudiants dispensés d'assiduité et aux étudiants handicapés.

S'il y a lieu, la convocation fait apparaître avec précision les documents ou matériels autorisés pendant l'épreuve.

2 - Admission et sortie de la salle

Aucun candidat ne peut être admis dans la salle d'examen après l'ouverture des sujets. Lorsque la durée de l'examen est supérieure à une heure, **les candidats ne peuvent quitter l'épreuve avant une heure**. La sortie de la salle, en cours d'épreuve, ne peut être qu'exceptionnelle et dûment autorisée par un surveillant.

3 - Contrôle des identités

L'identité des candidats est contrôlée. Ce contrôle peut aussi avoir lieu en cours ou à la fin de l'épreuve ; le candidat dépose alors sur le coin de sa table, sa pièce d'identité et sa carte d'étudiant.

Le candidat dépose tout document ou bagage avant de gagner sa place, hormis les documents et matériels dûment autorisés.

4 - Affichage de la composition du jury

La composition du jury est affichée sur les lieux d'enseignement au moins 15 jours avant les épreuves.

5 - Émargement et comptage des copies

Chaque candidat émarge en rendant sa copie, il numérote les intercalaires éventuels. Après chaque épreuve, les surveillants procèdent au comptage des copies, vérifient les émargements, indiquent les absents sur la liste et émargent à la fin de cette liste.

6 - Conditions de correction des copies

Les corrections se font dans le respect de l'anonymat des copies. Les copies ne font pas l'objet d'une double correction.

7 - Fraude ou tentative de fraude

Tout usager de l'Université lorsqu'il est auteur ou complice d'une fraude ou tentative de fraude, commise à l'occasion d'une épreuve de contrôle continu ou d'un examen, relève du pouvoir disciplinaire exercé en premier ressort par le Conseil d'Administration constitué en section disciplinaire.

Une fraude ou tentative de fraude, ou un incident de toute nature, donne lieu à l'établissement d'un procès-verbal d'examen. Quand aucun incident n'est à signaler, le procès-verbal d'examen porte la mention "rien à signaler". Dans tous les cas, le procès-verbal d'examen est signé par les surveillants.

**8 -
Communication
des notes et
consultation
des copies**

Le candidat, auteur ou complice présumé de la fraude ou tentative de fraude, peut néanmoins achever l'épreuve, dans des conditions régulières, il doit signer le procès-verbal ; son éventuel refus de signer le procès-verbal est portée au procès-verbal.

Le jury délibère sur les résultats des candidats ayant fait l'objet du procès-verbal, dans les mêmes conditions que pour tout autre candidat. Toutefois, aucun certificat de réussite ni relevé de notes n'est délivré avant que la formation n'ait statué.

Après la proclamation des résultats, le jury est tenu de communiquer les notes. Les étudiants ont droit, sur leur demande, et dans un délai raisonnable, à la communication de leurs copies et à un entretien, selon les modalités définies par l'U.F.R. Les copies sont archivées pendant un an.

2. Règles communes du contrôle des connaissances

(Votées par le CAC du du 31 mars 2023)

Les présentes règles communes de contrôle des connaissances et des aptitudes s'inscrivent dans le cadre réglementaire national défini par les textes suivants :

- Code de l'éducation, notamment ses articles L. 611- 1 et suivants, D. 123-3 et D. 123-4, D.611-1 et suivants ;
- Code du sport, notamment ses articles L. 221-1 et suivants ;
- Code du travail, notamment ses articles L.6131-1 et suivants et L. 6325-1 et suivants ;
- Arrêté du 22 janvier 2014 modifié, fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master ;
- Arrêté du 30 juillet 2018 modifié, relatif au diplôme national de licence ;
- Arrêté du 12 juillet 2022 portant accréditation des diplômes de premier cycle de Nantes Université ;
- Décret n° 2021-1290 du 1er octobre 2021 portant création de Nantes Université, notamment son article 51- 9°)
- Référentiels de compétence des mentions de licence ;
- Circulaire du 6 février 2023 relative aux adaptations et aménagements des épreuves d'examen et de concours pour les candidats en situation de handicap ou avec un trouble de santé invalidant ;
- Guides de construction licence et licence professionnelle approuvés par délibérations CAC n° 220325-10 et CAC n° n° 220325-11 du 25 mars 2022 ;
- Document de cadrage relatif à l'approche par compétences approuvé par délibération CFVU n° 2019-11-21-9 du 21 novembre 2019.

Préambule

Le présent document fixe le règlement général des modalités de contrôle des connaissances et des compétences, applicable à l'ensemble des étudiants inscrits en licence, licence professionnelle, licence double-diplôme de Nantes Université.

Les composantes établissent les modalités de contrôle des connaissances et des compétences (M3C) de chacun des diplômes du cycle licence : diplômes nationaux de licence, licence professionnelle, ainsi que des diplômes d'université de premier cycle, et déterminent les modalités spécifiques applicables aux BUT et DEUST au regard de la réglementation nationale applicable à ces diplômes.

Les présidents de jury et les responsables de formation sont chargés de faire appliquer l'ensemble de ces règles (RG3C et M3C).

Les présentes modalités s'inscrivent dans le déploiement de l'approche par compétences engagé par Nantes Université.

Glossaire

BCC : bloc de connaissances et de compétences. Il s'agit d'« ensembles homogènes et cohérents de compétences contribuant à l'exercice en autonomie d'une activité professionnelle » (Art 9 arrêté licence 2018, documents annexés aux programmes nationaux des BUT).

Bloc d'UE : ensemble homogène d'unités d'enseignement visant à l'acquisition de connaissances et de compétences d'un champ pédagogique précis. Exemple en Licence, chaque année comprend trois blocs d'UE, disciplinaires, transversales, complémentaires.

EC : élément constitutif d'une unité d'enseignement.

ECI : évaluation continue intégrale. Il s'agit d'une modalité d'évaluation des enseignements et des compétences. C'est une modalité d'évaluation alternative au système des deux sessions d'examen, intégrant la seconde chance dans le continuum de l'année.

ECTS : European Credit Transfer System, ou système européen de transfert et d'accumulation de crédits est une méthode qui permet d'attribuer des crédits aux éléments pédagogiques d'une formation relevant de l'enseignement supérieur.

M3C : modalités de contrôle des connaissances et compétences, définies par formation et adoptées par le conseil de composante.

1. Organisation de la formation

Les formations de premier cycle sont amenées à adopter une approche par les compétences¹ au titre de l'accréditation en cours. Pour chacune d'entre elles, les équipes pédagogiques définissent et mettent « en œuvre leurs objectifs, leurs contenus, leurs méthodes pédagogiques et leurs acquis d'apprentissage en favorisant l'alignement pédagogique »².

Extrait du guide de construction Licence

Les maquettes pédagogiques de chaque formation de Licence sont articulées aux blocs de compétences, tels qu'ils figurent dans les référentiels de compétences propres à chaque diplôme (fiches du RNCP, le cas échéant, un référentiel spécifique de compétences) : chaque compétence du référentiel sera déclinée par des résultats d'apprentissage (RA). [...] Il y a souvent plusieurs RA pour atteindre le développement d'une compétence.

L'année universitaire est organisée en blocs d'unités d'enseignement, et/ou en blocs de connaissances et de compétences et constituée de 60 ECTS (European Credit Transfer System). « Un ECTS correspond à 25 heures »³ de charge de travail totale pour un étudiant.

Chaque unité d'enseignement (UE) est créditée en ECTS pour faciliter la comparaison des formations, la mobilité des étudiants et leur insertion professionnelle. Sauf exception, les éléments constitutifs des UE ne portent pas d'ECTS.

L'année est répartie en deux semestres. Le grade Licence confère 180 ECTS.

¹ Cf. document de cadrage relatif à l'approche par compétences approuvé par délibération CFVU n° 2019-11-21-9 du 21 novembre 2019

² Glossaire Hcéres (Vague C), 2022 : « L'alignement pédagogique désigne la cohérence entre les objectifs d'apprentissage, les activités pédagogiques (contenus de formation et méthodes pédagogiques) et les modalités d'évaluation au sein d'un enseignement ou d'une formation. » (extrait)

³ Cf. guide de construction des maquettes de formation 2022-27, Licence générale

1.1. Licence

La charge de travail de l'étudiant est d'environ 4500 heures sur l'ensemble du cycle Licence, comprenant 1500 heures d'enseignement et d'encadrement pédagogique.

Le rythme d'acquisition des compétences est ordinairement réparti sur trois années. Cependant, les enseignements de la licence peuvent être répartis sur un nombre réduit ou augmenté d'années au regard des possibilités de chaque composante de proposer un rythme adapté aux contraintes, comme au rythme des étudiants.

La première année de licence peut comporter un dispositif d'accompagnement, intégré ou réparti sur deux années. Lorsque la première année est répartie sur deux ans, elle est comptabilisée comme une année tant au titre du droit à redoublement qu'au titre du droit à bourse.

1.2. Licence professionnelle

Une licence professionnelle peut être organisée sur une année (60 crédits, après validation de 120 crédits d'un diplôme de Bac+2) ou sur trois ans (180 crédits après le baccalauréat).

L'alternance entre formation à l'université et en organisme professionnel constitue la modalité principale d'organisation calendaire de la licence professionnelle.

1.3. Double licence

Les règles applicables aux doubles licences sont par défaut celles qui s'appliquent aux licences de l'établissement.

Les M3C précisent les modalités pratiques de délivrance de ces doubles licences.

En double licence, le redoublement est exceptionnel et soumis à autorisation du jury de diplôme.

Les étudiants lauréats d'un double diplôme sont attributaires des crédits ECTS constituant le double diplôme.

2. Modalités d'évaluation et de validation

Il convient de préciser la complémentarité entre évaluation et validation.

- L'évaluation :
 - Attribue une valeur à une composition de l'étudiant face à une question posée ;
 - Permet de recueillir des données quant aux apprentissages de ses étudiants ;
 - Prévoit un jugement pédagogique qui peut prendre différentes formes d'évaluations (sommativ, formative...) et différentes activités (QCM, dossiers, oral, évaluations entre pairs, portfolio, projet, étude de cas, etc.) ;
 - Est scénarisée de manière progressive en vue d'une prise de décision de validation ou non validation administrative.
- La validation :
 - Englobe l'ensemble des décisions qui viennent valider des jalons, des étapes d'apprentissages, des BCC, des blocs d'UE, des UE, etc. ;
 - Prévoit les critères de validation qui sont fixés dans les M3C, leur validation engage l'établissement, l'équipe enseignante et l'étudiant ;
 - Est une décision administrative créatrice de droit.

2.1. Modalités d'évaluation

En licence, l'évaluation est garantie suivant trois modalités :

- Évaluation continue intégrale (ECI) ;
- Évaluation combinée comprenant des éléments ou des unités organisées en ECI et d'autres donnant lieu à deux sessions d'examen ;
- Régime d'évaluation comprenant une première et une seconde session pour l'ensemble des examens.

Les composantes précisent dans leurs M3C la modalité d'exercice de seconde chance qu'elles choisissent. Elles peuvent proposer l'adoption de l'une des modalités à titre d'expérimentation sur un périmètre limité et, après en avoir mesuré les effets, décider de l'étendre ou d'y renoncer.

En licence professionnelle, l'exercice d'une seconde chance n'est pas obligatoire.

Ne donnent pas lieu à l'exercice d'une seconde chance :

- La partie réalisée en organisme professionnel pour les parcours en alternance ;
- L'évaluation des éléments pédagogiques professionnels (projet, stage, etc.) ;
- Les éléments pédagogiques qui ne peuvent être réorganisés (exemple de certains travaux pratiques).

2.1.1. Modalités d'évaluation continue intégrale (ECI)

Dans une approche par compétences, l'évaluation continue intégrale (ECI) est privilégiée.

2.1.1.1. Principe général de l'ECI

L'ECI consiste en une pluralité d'évaluations diversifiées, réparties régulièrement sur l'ensemble des semaines du semestre et pour l'ensemble des enseignements concernés. Elle permet à l'équipe pédagogique d'attester que l'étudiant maîtrise les connaissances et développe les compétences visées dans une UE.

L'ECI s'effectue ainsi sur le cumul des indices récoltés dans des activités d'évaluation identifiées tant par les équipes qu'apportés par les étudiants. Ces évaluations et les indices en résultant peuvent être de différentes natures (QCM, rendus écrits, dossiers écrits, activités orales, évaluations entre pairs, etc.).

L'ECI permet donc de mixer des évaluations de différentes natures :

- Des « Évaluations formatives » ayant pour fonction de favoriser la progression et ou de diagnostiquer des difficultés chez l'étudiant sur le développement des résultats d'apprentissage liées aux compétences dans son UE. Ces évaluations formatives sont laissées à la discrétion des équipes enseignantes.
-
- Des « Évaluations sommatives » visant à estimer les résultats d'apprentissage à la fin d'un processus de formation alignées sur les résultats d'apprentissage.

2.1.2. Organisation de l'ECI

Le directeur des études de la formation (le cas échéant, le responsable de la licence) est le responsable du calendrier des épreuves organisées sur le semestre en lien avec le rythme de la formation de façon concertée au sein de l'équipe pédagogique de la formation.

L'organisation pratique est coordonnée par l'équipe pédagogique et la scolarité de la composante ou du pôle. La répartition régulière des évaluations peut être garantie par le recours systématique à des créneaux hebdomadaires identifiés dans l'emploi du temps.

Le planning des évaluations a vocation à être publié au cours des deux premières semaines du semestre.

Si des modifications doivent être apportées au planning des évaluations en cours de semestre pour des raisons impérieuses, elles devront être communiquées 15 jours avant l'évaluation.

Des évaluations peuvent également être réalisées sans convocation dans les créneaux d'enseignement de l'emploi du temps (évaluations en TD et TP, par exemple). Pour ces dernières, des aménagements ou des dérogations sont accordés au profit des étudiants à statut spécifique (étudiants salariés, sportifs de haut niveau, en situation de handicap, etc.).

Chaque épreuve doit être corrigée dans un délai raisonnable, le résultat étant porté à la connaissance de l'étudiant, avant l'évaluation suivante. Le corrigé renforce la dimension formative de l'UE. En particulier, il est remis en perspective par rapport aux attendus (connaissances et compétences) de l'enseignement.

Les évaluations au sein d'une UE en ECI doivent être prévues en nombre suffisant pour pouvoir observer et mesurer la progression des étudiants. La seconde chance est alors comprise dans ses modalités de mise en œuvre. Le temps qui était réservé à l'organisation et à la préparation de la seconde session est utilisé pour étendre la durée globale des enseignements sur l'année universitaire.

Pour les formations adoptant l'ECI, une première évaluation par UE peut être programmée dans le mois de la rentrée afin d'éclairer les étudiants et de pouvoir envisager une réorientation, un changement de parcours ou de rythme.

Des épreuves de substitution peuvent être organisées sur décision du jury pour les étudiants empêchés ou bénéficiant d'un statut spécifique et n'ayant pas pu participer au contrôle continu. Dans une logique de proportionnalité et d'équité de charge de travail, les étudiants à statut spécifique et ceux bénéficiant de dispense d'assiduité (DA) peuvent, sur la base d'un travail ad hoc prouver le développement des résultats d'apprentissage et des compétences attendues dans les UE. Celui-ci sera alors soumis à un jury qui le validera selon des modalités garantissant le même niveau d'exigence que pour les publics ordinaires.

2.1.2. Autres modalités d'évaluation

2.1.2.1. Évaluation combinée

L'évaluation combinée peut associer :

- Des éléments pédagogiques organisées en ECI intégrant l'exercice d'une seconde chance. Les modalités applicables sont celles du point 2.1.1 ;
- Des éléments pédagogiques évalués en contrôle continu et terminal et dont l'exercice de la seconde chance s'exprime en seconde session ;
- Des éléments pédagogiques évalués exclusivement en contrôle terminal et dont l'exercice de la seconde chance s'exprime en seconde session.
- Les modalités d'évaluation de chaque UE ou élément constitutif en seconde session, peuvent être différentes de celles de l'évaluation réalisée en première session.

2.1.2.2. Évaluation comprenant deux sessions d'examen

Lorsque les modalités d'examen se font sous la forme d'un contrôle terminal, le principe de la seconde chance s'exprime par une seconde session d'examen dont les modalités sont fixées comme suit :

- Lorsqu'une compensation est opérée entre BCC / bloc d'UE et/ou entre semestres, la seconde session ne peut commencer qu'à l'issue d'un délai de 15 jours suite à la communication des résultats relatifs à la première session ;
- En l'absence de compensation entre BCC / bloc d'UE, et/ou semestres pour l'obtention d'une année, une seconde session peut être organisée dans un délai de 15 jours à l'issue des résultats de la première session du ou des BCC / bloc d'UE ou du semestre.

Les modalités d'évaluation de chaque BCC, bloc d'UE, UE, élément constitutif en seconde session peuvent être différentes de celles de l'évaluation réalisée en première session. Les composantes peuvent notamment choisir soit de proposer une épreuve de seconde session unique ou commune à l'échelle d'un bloc ou d'une UE, soit de proposer une épreuve de seconde session pour chacun des éléments constitutifs, ou toute autre modalité d'évaluation alternative pédagogiquement pertinente.

2. 2. Acquisition des unités d'enseignements (UE)

2.2.1. Validation d'une UE et attribution de crédits

Les évaluations peuvent donner lieu à des notes chiffrées ou encore à une validation de type « Admis/Ajourné » sans note. Cette modalité est alors indiquée dans les modalités d'évaluation de l'UE concernée.

Une UE est validée si la valeur identifiée par les équipes est attribuée. Ainsi, s'il s'agit d'une note chiffrée, cela correspond à la moyenne des notes obtenues au sein d'une UE qui est supérieure ou égale à une note seuil identifiée par l'équipe.

Si l'UE est validée, les crédits ECTS associés le sont également. Sauf exception prévue dans les M3C, ils sont capitalisés et utilisables dans tout parcours universitaire.

La validation d'un résultat d'apprentissage dépend de la validation de ou des UE le ciblant, conformément à la matrice UE/Compétences (UE/Comp) qui permet d'afficher les liens cohérents établis entre les compétences visées par la formation et les Unités d'Enseignement (UE) existantes dans la maquette.

2.2.2. Règles de compensation

Les dispositions suivantes s'appliquent aux diplômés de licence et de licence professionnelle.

Les règles de validation, progression et délivrance des bachelor universitaires de technologie sont fixées par l'annexe 1 de l'arrêté du 6 décembre 2019 portant réforme de la licence professionnelle, et par les annexes spécifiques à chacune des spécialités et parcours, complétées par les règles propres aux adaptations locales.

Extrait du guide de construction Licence

La compensation, fixée par les composantes, peut s'effectuer « au sein de regroupements cohérents d'unités d'enseignement, organisés notamment en blocs de connaissances et de compétences ».

Principes généraux :

- Sauf exception prévue dans les M3C, toute unité acquise confère à l'étudiant les ECTS associés, ces ECTS sont capitalisés et utilisables dans tout parcours de formation de l'enseignement supérieur.

- Les M3C fixent les modalités de compensation entre UE, et les éventuels seuils de compensation.
- Dans le cadre de l'approche par compétences, les principes de compensation doivent respecter la matrice UE/COMP. Ainsi, certaines UE ne pourront pas se compenser à la lumière de cette dernière qui est mise à disposition des étudiants par les services de scolarité.

2.3. Validation de la licence

La licence est validée à la condition que les UE qui la constituent soient validées et que les 180 ECTS minimum soient obtenus.

Cette validation peut faire l'objet d'une validation annuelle et/ou d'une validation au niveau global du diplôme.

À tout moment, un étudiant peut demander à avoir accès à un document récapitulatif de l'acquisition des UE.

2.4. Précisions relatives aux examens

2.4.1. Renonciation de note

Une fois les notes et résultats arrêtés par le jury, et lorsqu'une note ou un résultat compromet sérieusement les chances de poursuite d'études d'un étudiant, et qu'une seconde session est organisée, celui-ci peut solliciter une renonciation de certaines notes auprès du président du jury, dans les 5 jours après la publication des résultats.

Les redoublants peuvent demander à renoncer au bénéfice de notes ou de résultats qu'ils souhaitent améliorer. Ils doivent établir leur demande au moment de la rentrée, adressée au président du jury de la formation, dans les conditions et délais préalablement fixés par la composante.

En tout état de cause, les composantes précisent dans leurs M3C si elles acceptent le principe de la renonciation de note. Dans le cas où elles en acceptent le principe, elles peuvent le proposer à titre d'expérimentation sur un périmètre limité et après en avoir mesuré les effets, décider de l'étendre ou d'y renoncer.

2.4.1. Assiduité et gestion des absences

L'assiduité aux contrôles continus est obligatoire.

2.4.2.1. Absences injustifiées

En cas d'absences injustifiées à un nombre trop important de contrôles au sein d'une UE, pour permettre d'évaluer l'étudiant, celui-ci est déclaré défaillant. Dans ce cas, l'UE et le BCC / Bloc d'UE correspondants ne sont pas notés, ni aucun autre élément du semestre ou de l'année en cours.

Chaque composante fixe le nombre et la nature des contrôles permettant soit de calculer une note, soit de prononcer la défaillance.

2.4.2.2. Absences justifiées

L'absence est justifiable sur production dans un délai raisonnable après l'épreuve des pièces justificatives agréées par la composante (certificat médical, certificat de décès, certificat d'hospitalisation, convocation à un concours, constat d'accident, etc.). La conduite à tenir pour les principaux cas d'absence justifiée est précisée dans les M3C.

2.4.3. Calendrier des examens

Les étudiants sont informés des périodes de contrôle continu et d'examens terminaux.

Sur ces périodes, en cas d'impondérable, de sinistre ou de tout évènement privant l'établissement de tenir un examen le jour prévu, sous réserve d'un délai de prévenance de 12 heures, l'examen peut être reporté dans les délais les plus rapprochés, y compris le samedi.

2.4.4. Sessions

Lorsque les examens sont organisés en sessions, les étudiants sont convoqués en seconde session pour présenter l'ensemble des éléments pédagogiques non validés en première session. Ils sont aussi convoqués aux examens correspondant aux résultats auxquels ils ont renoncé.

Chaque composante devra préciser dans son M3C si la note de seconde session remplace celle de la première session ou si la meilleure des deux notes est retenue, selon que l'inscription à la seconde session est volontaire ou automatique.

3. Modalités particulières et complémentaires d'évaluation

3. 1. Régime transitoire

Les diplômés qui ne sont pas organisés en approche par les compétences peuvent maintenir à titre transitoire le régime antérieur de validation de la licence :

- La licence est organisée en semestres et chaque semestre est affecté de 30 crédits européens (ECTS) capitalisables sans limitation de durée ;
- Les semestres sont composés d'Unités d'Enseignement (UE), elles-mêmes créditées en ECTS ;
- Les éléments constitutifs des unités d'enseignement ne portent pas de crédits européens ;
- Par exception, pour la constitution des dossiers de mobilité, des crédits européens peuvent être portés sur les éléments constitutifs des unités d'enseignement. Leur utilisation est exclusivement limitée aux besoins de la mobilité concernée.

3. 2. Reconnaissance et valorisation de l'engagement étudiant

L'engagement étudiant est valorisé par les composantes dans un cadre défini par l'établissement et en application du code de l'éducation (articles L. 611-9 et D. 611-7 et suivants).

L'engagement étudiant peut donner lieu à un aménagement de temps de travail, une aide matérielle ou une bonification avec une UE alors désignée « Reconnaissance de l'engagement étudiant ».

La procédure d'évaluation de l'engagement étudiant est déterminée par la composante.

Les modalités de validation de la reconnaissance des compétences acquises dans le cadre de l'engagement étudiant sont intégrées dans les maquettes et M3C de chaque diplôme concerné.

3. 3. Aménagement d'études

Les étudiants exposés à des contraintes particulières ou investis de certaines responsabilités et qui sont en conséquence privés de la possibilité de suivre les enseignements au même rythme que les autres étudiants et de se présenter aux examens avec des chances de réussite égales bénéficient d'aménagements destinés à réduire cet écart.

Les étudiants qui peuvent solliciter ces aménagements sont les suivants :

- Sportif de haut niveau ;
- Double cursus ;

- Activité salariée ;
- Handicap, maladie ou trouble invalidant ;
- Chargé de famille ;
- Étudiante enceinte ;
- Élu en conseils centraux, de pôle ou de composante.

Les étudiants sont accompagnés par le responsable pédagogique de la formation pour fixer l'aménagement proposé qui fait l'objet d'une validation par arrêté individuel pris par le vice-président Formation et éducation ouverte. Dans ce cas de figure, il est conseillé d'établir un contrat pédagogique qui fixe dès le début de l'année universitaire les aménagements nécessaires.

Les aménagements des examens peuvent se décliner ainsi : aménagement du rythme des évaluations, conservation des notes sur plusieurs sessions ou années, aide spécifique pour composer, report de certaines évaluations, etc.

Les dispenses d'assiduité accordées aux bénéficiaires, sont généralement prononcées pour l'année ou le semestre, mais peuvent aussi l'être au niveau de l'UE voire de l'EC selon les modalités d'évaluation choisies (cf. parties 2 et 4).

Pour bénéficier de ces mesures, les étudiants doivent en faire la demande auprès de leur service de scolarité avant la fin du premier mois des enseignements ou dans les quinze jours suivants leur accession à un statut spécifique.

4. Règles de progression, réorientation, mobilité

4. 1. Inscriptions

L'inscription au diplôme national de licence et de licence professionnelle, quelle qu'en soit l'année, est effectuée soit au titre d'une année universitaire complète soit au titre d'un ou plusieurs BCC, bloc d'UE ou UE en vue de son obtention.

Lors d'une réorientation au niveau L1 pour le second semestre, l'inscription pédagogique est réalisée consécutivement à l'acceptation par l'étudiant de la proposition de réorientation.

Dans les autres cas, l'inscription pédagogique est faite en début d'année universitaire pour deux semestres. Les modifications pourront être réalisées par l'étudiant grâce à ses webservice dans les conditions et périodes autorisées.

Le nombre d'inscriptions au diplôme national de licence et licence professionnelle est limité selon les modalités suivantes :

- Un redoublement de droit de chacune des deux premières années d'études ;
- Un redoublement exceptionnel et soumis à la décision du jury du diplôme en 3ème année.

La formation de licence peut se dérouler dans une autre temporalité dès lors que celle-ci est prévue dans le contrat pédagogique. Les années au-delà des 3 ans ne sont alors pas comptabilisées comme des redoublements.

La présidente de l'Université conserve la possibilité d'octroyer par dérogation une ou plusieurs inscriptions supplémentaires dans le cas de situations jugées justifiées, après avis du jury et de la composante.

4. 2. Paliers de progression, mobilité, réorientation

Pour communiquer une indication globale de réussite à l'étudiant en cours de formation, une situation des crédits obtenus au semestre est calculée et transmise. Un document administratif prouvant l'acquisition des blocs d'UE ou des BCC (ex : suivi de développement de compétences, classement, relevé de notes) par l'étudiant doit pouvoir être fourni, notamment à sa demande ou celle d'un autre établissement.

Cette situation de crédits est complétée d'un avis pédagogique lorsque l'étudiant candidate à une mobilité ou à une réorientation.

Avant la fin du mois de la rentrée universitaire, ou à tout moment en cas de contraintes particulières affectant le déroulement ordinaire du cursus, à la demande du responsable pédagogique ou de l'étudiant, une adaptation du contrat pédagogique peut être engagée pour adapter le rythme des enseignements et des évaluations.

A la fin du 1er semestre de L1, l'étudiant peut être réorienté à sa demande et sur décision de la Présidente de Nantes Université vers une autre formation, sur proposition du directeur de la composante d'accueil et après avis de la commission pédagogique de la formation d'accueil.

4. 3. Accès en année supérieure

Tout étudiant qui a validé l'ensemble des BCC et/ou blocs d'UE de l'année est admis de droit en année supérieure dans la même mention de diplôme. Certains parcours peuvent avoir une capacité d'accueil limitée. Dans ce cas, le directeur d'études de la formation précise aux étudiants en début d'année, les modalités de recrutement posées par ces parcours.

Par dérogation à la règle précédente, un étudiant ajourné sur une année de la licence peut être autorisé par décision du jury d'année, à s'inscrire dans l'année supérieure de la même mention de licence, dès lors qu'il estime l'étudiant en capacité de valider les connaissances et compétences attendues.

Les composantes peuvent fixer des notes minimales aux UE ou aux BCC dans leurs M3C pour préciser le niveau nécessaire pour poursuivre le cursus et estimer de la capacité à valider les connaissances et compétences.

4. 4. Prise en compte de résultats extérieurs

Lorsqu'une année ou un semestre de la licence est effectué à l'étranger ou dans une autre université, les crédits ECTS acquis sont pris en compte pour l'obtention de l'année ou de la formation, lorsque les éléments de l'évaluation et du contrat pédagogique le permettent.

Lorsque l'accès en licence a lieu après une validation d'acquis, la moyenne de l'année et/ou du diplôme est calculée sur les seuls éléments notés à Nantes Université.

Il en est de même pour les étudiants dont le début ou une partie de cursus est effectué au sein d'une autre formation (CPGE, DUT, BTS, etc.), ou lorsque l'accès en licence a lieu après une validation d'acquis.

4. 5. Validation d'acquis

L'arrêté annuel portant définition des périodes et modalités d'inscription et des actes techniques de gestion de scolarité attribuée aux commissions pédagogiques l'instruction des demandes de validation d'acquis. Ces validations d'acquis se traduisent par des dispenses de diplôme, de BCC / Blocs d'UE, d'une ou plusieurs UE ou élément(s) constitutif(s) d'UE et figurent dans le contrat pédagogique de l'étudiant.

L'étudiant bénéficiant d'une validation d'acquis ne peut plus se présenter aux examens correspondants. Les BCC / blocs d'UE, semestres, UE ou les éléments constitutifs d'une UE ayant fait l'objet d'une dispense d'études n'entrent pas dans le calcul du résultat du diplôme, des BCC / blocs d'UE, du semestre ou de l'UE.

5. Jurys

5.1. Organisation

Le jury du diplôme délibère souverainement sur l'ensemble des résultats de chaque étudiant pour l'attribution des crédits et du diplôme.

Selon la réglementation et l'organisation du diplôme, et pour les formations se déroulant sur plusieurs années d'études, des jurys de progression, valident chaque niveau intermédiaire nécessitant d'attribuer des résultats ou une indication de niveau.

Le jury peut attribuer des points de jury, au regard notamment du cursus de l'étudiant et de l'ensemble de sa prestation.

Lorsque les circonstances le nécessitent, le jury peut être tenu à distance, partiellement ou en totalité, aux conditions suivantes :

- Le président du jury soumet la demande à sa direction en précisant les motifs du recours au distanciel ;
- Le président de jury, assure la responsabilité du déroulement de l'ensemble des opérations ;
- Les moyens mobilisés garantissent la confidentialité et la qualité des débats ;
- Les membres du jury qui participent aux délibérations assistent à la réunion dans son intégralité, de l'ouverture de la séance jusqu'à la prise de la décision finale ;
- Au cours de la réunion, en cas de rupture de communication, les délibérations sont suspendues par le président du jury, et reprennent sur sa décision ;
- Le président du jury, assisté par un secrétariat, si nécessaire, consigne la tenue de la séance, et précise dans un P.V. la date de la séance, l'horaire de début et de fin, le nombre de membres présents, les éventuels incidents, le nombre de dossiers examinés.

Les modalités de désignation des jurys sont précisées chaque année par une circulaire de l'établissement.

5.2. Mentions

Une mention est attribuée sur chacun des diplômes du cursus licence proposant une validation par note chiffrée. La seconde session ne donne pas lieu à une mention de niveau autre que la formule « sans mention », sauf décision contraire du jury de mention.

Les seuils de mention sont :

- Très bien : moyenne > ou égale à 16/20 ;
- Bien : moyenne > ou égale à 14/20 ;
- Assez bien : moyenne > ou égale à 12/20 ;
- Sans mention : moyenne > ou égale à 10/20.

Les mentions ne sont pas le critère exclusif de valorisation et de recrutement des diplômés. Les jurys peuvent s'appuyer sur tout objet qu'ils estiment pertinent. Les M3C peuvent, après dialogue avec la direction de composante et le pôle concernés, intégrer des modes d'évaluation et de distinction alternatifs ou complémentaires des mentions ci-dessus.

6. Résultats, sanctions disciplinaires

6. 1. Proclamation des résultats et recours

Les étudiants ont droit à communication des résultats de leurs évaluations et de leurs copies corrigées ou de tout autre support de leur travail.

Cette communication est régulière dans le cadre de l'évaluation continue intégrale et peut faire l'objet d'un encadrement visant à regrouper les explications d'une session ou d'une partie d'une session d'examens à des fins pédagogiques lors de séances ciblées.

L'étudiant qui, sans motif d'absence valable, n'assiste pas à ces séances, ne peut par la suite solliciter un entretien.

Les résultats validés sont portés à la connaissance des étudiants sur leur environnement numérique de travail et par transmission d'un relevé de notes individuel, après les délibérations du jury. Ils sont définitifs et ne peuvent en aucun cas être remis en cause sauf erreur matérielle dûment constatée par le président du jury. Toute contestation des résultats ou demande de rectification de note après affichage des résultats doit être soumise au président du jury.

À défaut de conciliation, et si l'université apporte une réponse à sa demande, l'étudiant dispose de deux mois à compter de la notification de la réponse pour saisir le tribunal administratif, s'il maintient sa contestation.

En l'absence de réponse de l'université dans un délai de deux mois, l'étudiant dispose de deux mois à compter de sa demande pour saisir le tribunal administratif.

6. 2. Fraude aux évaluations et sanctions disciplinaires

Tous les travaux universitaires demandés en vue d'une évaluation (comptes rendus de TD, exposés, contrôles sur table, mémoires, thèses, etc.) doivent revêtir un caractère individuel, sauf s'il est précisé qu'il s'agit d'un travail en groupe. Cela implique que tout étudiant qui a recours à la fraude pendant les évaluations ou au plagiat pour rédiger ses travaux (aussi bien à partir des sources « papier » que des sources « électroniques ») s'expose à des sanctions disciplinaires.

Le plagiat, lorsqu'il est accompli à l'occasion d'un examen ou d'un contrôle continu (quel que soit le mode d'évaluation) constitue une fraude relevant du régime disciplinaire prévu aux articles R.712-9 et suivants du Code de l'éducation et peut donner lieu à sanction disciplinaire. Par ailleurs, aux termes du Code de la propriété intellectuelle, toute représentation ou reproduction intégrale ou partielle faite sans le consentement de l'auteur ou de ses ayants droits ou ayants cause est illicite.

Les supports de cours mis à disposition par les enseignants sont protégés par le droit d'auteur et ne peuvent faire l'objet d'une diffusion sans l'accord de l'auteur. La publication de cours en ligne sans l'autorisation de l'enseignant constitue une faute de nature disciplinaire.

L'enseignant qui soupçonne un plagiat peut recourir aux logiciels de détection du plagiat, mis à sa disposition par l'université, via l'ENT.

Toute fraude ou tentative de fraude ou complicité de fraude à un examen est soumise aux dispositions des articles R.712-9 et suivants du Code de l'éducation, relatives à la procédure disciplinaire dans les établissements d'enseignement supérieur.

Sont notamment caractéristiques de la fraude les agissements suivants :

- Utilisation non autorisée explicitement de documents et matériels (ex : calculatrice programmée,

montre connectée, utilisation de moyens de communication ou d'information, recours à des « antisèches » diverses, etc.)

- Manœuvres informatiques non autorisées (ex : copies de fichiers ou recherches dans des répertoires, etc.) ;
- Communication d'informations entre candidats ;
- Substitution de personnes ;
- Substitution de copies ;
- Plagiat.

Les surveillants rappellent en début d'épreuve les risques encourus en cas de fraude. Un document concernant ces risques est affiché à l'entrée de la salle d'examens, sur l'espace numérique de travail de l'étudiant, ou sur le site web de la composante.

Avant et pendant les épreuves, le personnel chargé de la surveillance peut demander à tout candidat le retrait momentané d'un accessoire vestimentaire, le temps de procéder aux vérifications nécessaires, notamment pour s'assurer de l'absence de port d'oreillettes. En cas de substitution de personnes ou de troubles affectant le déroulement des épreuves, l'expulsion de la salle peut être prononcée par le président de l'université ou son représentant.

En cas de flagrant délit de fraude ou tentative de fraude aux examens ou concours, le responsable de l'épreuve prend toutes mesures nécessaires pour faire cesser la fraude ou la tentative sans interrompre la participation à l'épreuve du ou des candidat(s). Il procède à la saisie du ou des document(s) ou matériel(s) permettant d'établir ultérieurement la réalité des faits. Il dresse ensuite un procès-verbal (rapport détaillé) contresigné par les autres surveillants de la salle et par l'auteur ou les auteurs de la fraude. En cas de refus de contresigner, mention est portée au procès-verbal. Le responsable de l'épreuve porte la fraude à la connaissance du président de jury, qui transmet un rapport à la présidente de l'université pour décision de saisine de la section disciplinaire. En aucun cas ces situations ne doivent être traitées et une sanction décidée par l'enseignant ou par le président de jury.

Le jury traite la copie de l'auteur de la fraude comme les autres copies et délibère sur ses résultats dans les mêmes conditions que pour les autres candidats. Pendant que la procédure suit son cours, le candidat est admis à suivre l'ensemble des enseignements et des épreuves de la formation. Toutefois, aucun relevé de notes, même partiel, aucune attestation de réussite, ni aucun diplôme ne peuvent être délivrés à l'étudiant poursuivi avant que la section disciplinaire n'ait statué.

Le pouvoir disciplinaire appartient en premier ressort au Conseil académique de l'université constitué en section disciplinaire. La procédure suivie devant cette instance est juridictionnelle (l'appel est possible devant le CNESER réuni en section disciplinaire et le pourvoi en cassation devant le Conseil d'État). La section disciplinaire examine les faits, reçoit et interroge le candidat incriminé qui peut se faire assister d'un défenseur, délibère sur les éléments qui lui sont communiqués et décide de la sanction à prendre parmi les sanctions énumérées par le Code de l'éducation.

3. Règles spécifiques du contrôle des connaissances

Il relève de la responsabilité des étudiants de se tenir informés des modalités précises de contrôle des connaissances des cours auxquels ils participent. Les étudiants doivent se manifester auprès des enseignants, le plus tôt possible, afin de vérifier auprès d'eux les natures et dates des évaluations, en particulier en cas de régimes spéciaux, de besoins spécifiques liés à une situation de handicap, ou pour l'organisation d'épreuves de seconde chance.

3. 1. Modalités d'exercice de la seconde chance

Comme précisé ci-dessus, en 2. 1., chaque modalité d'évaluation donne lieu à un exercice de seconde chance.

- Dans l'évaluation continue intégrale, la seconde chance correspond le plus souvent à l'un des devoirs du contrôle continu (tant pour les assidus que pour les dispensés d'assiduité).
- Dans l'évaluation combinée, la seconde chance correspond ou bien à l'un des devoirs du contrôle continu (assidus), ou bien à l'examen de seconde session (assidus et dispensés d'assiduité), selon la décision de l'enseignant responsable du cours.
- Dans le régime d'évaluation comprenant deux sessions d'examen, la seconde chance est constituée par la seconde session.

3. 1. 1. Contrôle continu intégral et seconde chance

Dans le cadre du contrôle continu intégral, le nombre d'évaluations est de deux au minimum. **Une absence injustifiée à l'une des évaluations prévues entraîne la renonciation à la seconde chance. En cas de double absence injustifiée au contrôle continu, la défaillance est prononcée.**

En cas d'absence justifiée, si l'étudiant ne dispose que d'une seule note de contrôle continu et si cette note ne lui permet pas de valider l'UE, une seconde chance est proposée.

3. 1. 2. Régime d'évaluation comprenant deux sessions d'examen et seconde chance

Dans le cadre du régime d'évaluation comprenant deux sessions d'examen, la participation à la seconde session, soumise à une procédure d'inscription, est automatique.

La note attribuée à l'issue de la session de rattrapage à un élément constitutif (EC) ou à une unité d'enseignement (UE) est la meilleure des deux notes entre la session initiale et la session de rattrapage.

Dans ce cas, eu égard aux conditions particulières d'organisation des examens concernant les étudiants avec mesure de compensation de handicap attribuée par arrêté du président de l'Université, l'inscription est volontaire. Les étudiants concernés choisissent, avec l'aide du service de scolarité, la ou les épreuves auxquelles ils souhaitent se présenter. Ils demeurent soumis aux mêmes modalités de contrôle des connaissances que les étudiants soumis au régime de l'inscription automatique.

Si l'inscription à la session de rattrapage est volontaire, la note attribuée à l'issue de la session de rattrapage à un élément constitutif (EC) ou à une unité d'enseignement (UE) est :

- la note de la session de rattrapage si l'étudiant est inscrit ;
- la note de la session initiale si l'étudiant n'est pas inscrit aux épreuves de rattrapage.

Eu égard aux particularités de déroulement pédagogique et de validation, certaines UE (stages, UE d'insertion professionnelle, UE projet tuteuré, UE ne donnant pas lieu à une évaluation notée, sorties pédagogiques donnant lieu à évaluation) ne donnent pas lieu à session de rattrapage. Le cas échéant, le règlement de la formation peut prévoir une session de rattrapage.

Bilan : que repasser en seconde session dans le régime d'évaluation comprenant deux sessions d'examen ?

- Toute UE validée est validée même si un EC n'a pas la moyenne : il y a compensation entre les EC au sein de l'UE.

- Dans le cas d'une UE non validée, il faut repasser seulement les EC sous la moyenne.

ex : UE avec 2 EC

note EC 1 : 11/20

note EC 2 : 7 / 20

L'étudiant ne doit repasser l'examen que pour l'EC 2.

La note finale sera la meilleure des deux notes entre session 1 et session 2

- Pour certaines UE, les notes du contrôle continu sont conservées de la première session à la session de rattrapage, et sont affectées de nouveaux coefficients tels qu'ils sont prévus dans le tableau des modalités de contrôle des connaissances.

PS : il n'y a pas de convocation pour la seconde session. L'inscription aux épreuves est automatique.

MODALITÉS DE CONTRÔLE DES CONNAISSANCES DE LA LICENCE

Les modalités de contrôle des connaissances seront précisées dans une prochaine version du livret.



PRESENTATION DU MASTER

Le Master de Philosophie **ATHENA** du département de philosophie de Nantes Université propose deux parcours :

- Un parcours **Initiation à la Recherche en Philosophie (IRP ; M1-M2)**, décliné en trois « mineures » (Connaissance, Langage et Réalité ; Politique, Action et Société ; Philosophie Générale et Histoire de la Philosophie)
- Un parcours de préparation aux concours, **Préparation Supérieure à l'Enseignement (PSE ; accessible en M2)**

Le **Parcours IRP** propose une formation générale en philosophie ainsi que des enseignements plus spécialisés. Elle permet d'approfondir sa culture philosophique, afin de se préparer aux concours de l'enseignement, aux métiers de la culture et de la communication, à certains concours administratifs, etc. Elle vise également à initier à la recherche, ouvrant notamment la porte à une future inscription en doctorat.

Il est fortement recommandé de suivre le parcours IRP sur ses deux années avant de se lancer dans la préparation aux concours de l'enseignement avec l'année de M2 du **Parcours PSE**. Il faut en effet être titulaire d'un M2 pour être reçu et exercer. D'autre part, le niveau requis pour les concours demande une culture suffisante que les années du Parcours Recherche permet d'acquérir. Enfin, le Parcours PSE est diplômant et fait l'objet d'une validation spécifique, indépendante des résultats aux concours.

Afin de nourrir et spécialiser les mineures, des séminaires en option sont offerts par plusieurs départements de l'Université (droit, sciences politiques, sciences de l'éducation, sciences du langage, histoire des sciences) et par le département de philosophie de l'université de Rennes.

La quasi-totalité des enseignants titulaires du département de philosophie ont en charge un ou plusieurs séminaires de Master, et sont les directrices et directeurs potentiels des mémoires TER (Travail d'Etude et de Recherche) de M2.

Les effectifs permettent un accompagnement individualisé non seulement par la direction du TER en M2, mais pour chacun des enseignements délivrés.

La formation à la recherche est favorisée au sein du Centre Atlantique de Philosophie (CAPHI), équipe de recherche commune aux deux départements de Rennes et Nantes. Son séminaire (bi-site) fait partie de la formation du Master, tout comme les « **Atlantic Lectures** » organisées chaque année à Nantes.

Responsable : Cyrille MICHON (cyrille.michon@univ-nantes.fr)

Master 1^e année (Parcours unique, trois mineures)

Conditions d'inscription

Pour être admis à s'inscrire en **1^e année de Master**, il faut être titulaire de la **Licence** de Philosophie ou de titres équivalents, reconnus comme tels par la Commission Pédagogique. L'autorisation d'inscription en Master 1 n'est pas de droit. Elle est accordée après examen d'un dossier de candidature. La plateforme Monmaster est désormais la seule voie d'accès en Master (pour l'inscription en M1 en 2023, pour les deux années à partir de 2024). En 2023 la phase de candidature a eu lieu en mars-avril pour un résultat fin juin. Si au terme de cette procédure, les capacités d'accueil ne sont pas saturées, une deuxième campagne peut être organisée (effectuée sur le serveur SURF), mais ce n'est pas systématique. Dans les deux cas une commission de sélection procède aux classements des candidatures (liste principale + liste d'attente). Les étudiants seront tout particulièrement attentifs à **se renseigner sur les dates d'inscription**.

Le redoublement en 1^e année n'est pas de droit. Il est subordonné à la décision du jury.

L'inscription pédagogique est effectuée en début d'année universitaire pour les deux semestres, avec possibilité de modifications dans l'intranet *au plus tard dans le mois qui suit le début du semestre d'enseignement*. Il conviendra, passé ce délai, de s'adresser à la Scolarité Lettres avec une autorisation du secrétariat. Les inscriptions pédagogiques conditionnent les inscriptions aux examens.

Organisation des enseignements

L'année est organisée en 2 semestres, qui ont chacun la même structure.

- 2 séminaires de **Tronc commun**, donc pour tous les étudiants de Master
- 2 séminaires du **Bloc Complémentaire**, qui spécifient des mineures
- Des enseignements **Transversaux** : langue (S1), pratique des exercices philosophiques (S1), méthodologie (S1), assistance au séminaire du CAPhi (sur l'année, une fois par mois, validé au S2)
- Un **stage** de courte durée est obligatoire en M1 (réalisé et validé au S2).

La plupart des séminaires sont validés par la rédaction d'un dossier ou mémoire de séminaire ainsi que par la présence au séminaire en question (voir plus loin, p. XXX, les indications sur les MCCC – modalités du contrôle des connaissances et des compétences). Les enseignants en définissent la nature et la dimension. Les sujets doivent être décidés en accord avec l'enseignant, et rendus au plus tard à la fin de la période d'examens de l'université. Plus de précisions sur ces mémoires seront données dans le cadre du cours de méthodologie.

La validation des autres enseignements est précisée dans les indications sur les MCCC.

Celle du stage est validée par la note statutaire de 15/20 sur présentation de la convention de stage et d'une attestation que le stage a été accompli (à délivrer par l'employeur ou le responsable de stage).

Les séminaires de Tronc Commun

Sur l'ensemble du Master, le département propose six séminaires (deux pour les trois premiers semestres, le dernier semestre du M2 largement consacré à la rédaction d'un gros mémoire ne requiert que l'assistance à un séminaire pris parmi tous ceux offerts au S2 du M1) : deux séminaires d'histoire de la philosophie, deux séminaires de philosophie théorique et deux de philosophie pratique.

En M1 les quatre séminaires de Tronc commun sont ainsi ceux d'**Histoire de la philosophie ancienne** et de **Philosophie pratique** (S1), ainsi que ceux de **Philosophie de la connaissance** et de **Philosophie politique** (S2).

Les deux séminaires de Tronc commun du premier semestre du M2 (**Histoire de la philosophie moderne** et **Métaphysique**) peuvent être pris en option dans le Bloc Complémentaire selon la mineure choisie.

Les séminaires du Bloc Complémentaire et les mineures

Les étudiants ont la possibilité d'accomplir leur Master avec une mention de « mineure » qui spécifie une compétence particulière ou générale. La mineure est caractérisée par la détermination des séminaires du Bloc complémentaire. L'un est imposé et offert par le département, l'autre est en option parmi des enseignements du département ou d'autres départements. En début d'année les étudiants sont appelés à s'inscrire dans une mineure et à choisir les options (une fiche leur est remise à cet effet).

Les trois mineures sont :

- **Connaissance Langage et Réalité**, soit une orientation « théorique » et souvent « analytique ». Les séminaires du département fléchés pour la mineure sont ceux de **Philosophie des sciences** (S1) et de **Philosophie du langage** (S2). Le deuxième séminaire complémentaire peut être choisi dans le département (Philosophie de l'esprit, Métaphysique en S1) ou parmi divers séminaires du Centre Viète (histoire des sciences), du département de Sciences du langage (linguistique) et du département de philosophie de Rennes (en format hybride asynchrone) : philosophie de la logique (S1) et métaéthique (S2). Voir la liste sur le tableau des enseignements et les descriptifs des enseignements.
- **Politique, Action et Société**, soit une orientation « pratique ». Les séminaires du département fléchés pour la mineure sont ceux de **Philosophie de la religion** (S1) et de **Philosophie des valeurs** (S2). Le deuxième séminaire complémentaire peut être choisi dans le département (**Philosophie sociale**), dans le Master Ethique, dans les départements de sciences politiques, de droit, de sciences de l'éducation (voir liste en annexe).
- **Philosophie Générale et Histoire de la philosophie**, soit une orientation plus généraliste. Il est demandé de suivre l'un des deux séminaires du Bloc complémentaire au moins et de la compléter par l'autre séminaire ou bien par un séminaire offert par le département (notamment celui d'Histoire de la philosophie 2 du M2) ou par un enseignement donné en Lettres classiques (voir liste en annexe).

Précisions sur les enseignements donnés dans d'autres départements

Les étudiants qui choisissent un séminaire donné dans un autre département devront se signaler à l'enseignant concerné qui aura la charge de l'évaluation. Une fiche sera fournie en début d'année pour l'inscription en mineure et pour le choix des options. Il est à noter que l'université ne peut coordonner les emplois du temps des différents départements, et il est donc inévitable que certains séminaires externes chevauchent des enseignements du département. On pourra accorder une dispense d'assiduité au cas par cas, mais il y aura toujours au moins une possibilité d'option compatible avec l'emploi du temps.

Précisions sur le stage

Le stage est obligatoire mais affecté d'un coefficient très modeste. Il constitue un encouragement à la prise de contact avec la vie professionnelle ou associative, l'enseignement ou la recherche.

Il peut se réaliser dans un cadre scolaire (assistance aux cours d'un enseignant du secondaire), au sein de l'université, du département (tutorat) ou du laboratoire (organisation d'événement, activité de recherche), dans une association ou une entreprise.

Les domaines d'activité pour le stage sont (sans prétention à l'exhaustivité) : édition, documentation, librairie, bibliothèque, journalisme, relations publiques, enseignement, métiers de la culture, etc.
Pour la recherche de leur stage, les étudiants qui en ont besoin sont invités à prendre contact avec le SUIO : consulter la page <http://www.univ-nantes.fr/suio>

Procédure pour établir la convention de stage : retirer, avant le début du stage, une convention au secrétariat du département de Philosophie.

Pour les stages effectués au sein du département ou du laboratoire (CAPHI), il n'est pas besoin d'une convention de stage, mais une attestation sera établie avec le directeur ou l'enseignant concerné.

Procédure de validation du stage : rendre au secrétariat du département de philosophie, *avant le 1^{er} juin*, un document certifiant que le stage a été accompli, ou une attestation délivrée par le département de philosophie.

Tableau des enseignements de M1

S1	Tronc commun		
	2 UED	Philosophie pratique (24 CM)	
		Histoire de la philosophie 1 (24 CM)	
	Bloc Transversal		
	4 UET	Langue (24 TD)	
		Méthodologie du TER (12 TD)	
		Pratique des exercices philosophiques (24 TD)	
		Séminaire du Φ CAPHI (validé au S2)	
	Bloc Complémentaire		
	<i>Mineures</i>	<i>Connaissance, Langage, Réalité</i>	<i>Histoire de la philosophie et philosophie générale</i>
2 UEC	Philosophie des sciences (24 CM)	Philosophie des sciences ou Philosophie de la religion	Philosophie de la religion (24 CM)
	<i>Séminaire externe (un au choix)</i>		
	<ul style="list-style-type: none"> - Philosophie de l'esprit (M2) - Métaphysique (M2) - Histoire des sciences de la vie 1 et 2 (HdS) - Syntaxe et sémantique (SdL) - Linguistique expérimentale (SdL) - Philosophie de la logique (Rennes) 	<ul style="list-style-type: none"> - 2^e séminaire du Bloc Complémentaire - Cours sur auteur PSE - Histoire de la Philosophie 2 (M2) - Transmission des textes et ecdotique (LC) - Sciences et savoirs théoriques en Grèce et à Rome (LC) 	<ul style="list-style-type: none"> - Philosophie sociale (M2) - Comparaisons internationales en éducation et formation (SdE) - Théories contemporaines de la démocratie (SPo) - Analyse philosophique des questions européennes (SPo) - Théorie et histoire du droit public (Droit) - Histoire du droit public (Droit)

HdS : d'Histoire des Sciences

SdL : Sciences du langage

LC : Lettres Classiques

SdE : Sciences de l'Éducation

SPo : Sciences Politiques

Voir plus bas les descriptions des séminaires

S2	Tronc commun			
	2 UED	Philosophie politique (24 CM)		
		Philosophie de la connaissance (24 CM)		
	Bloc Transversal			
	2 UET	Stage		
		Séminaire du 		
	Bloc Complémentaire			
	<i>Mineures</i>	<i>Connaissance, Langage, Réalité</i>	<i>Histoire de la philosophie et philosophie générale</i>	<i>Politique, Action, Société</i>
	2 UEC	Philosophie du langage (24 CM)	Philosophie du langage ou Philosophie des valeurs	Philosophie des valeurs (24 CM)
		<i>Séminaire externe (un au choix)</i>		
<ul style="list-style-type: none"> - Histoire des sciences de l'univers (HdS) - Structure et interprétation (SdL) - Trends in Linguistics (SdL) - Interface et cognition (SdL) - Métaéthique (Rennes) 		<ul style="list-style-type: none"> - 2^e séminaire du Bloc Complémentaire - Spiritualités des mondes antiques et médiévaux (Europe-Orient) (LC) 	<ul style="list-style-type: none"> - Fondements de l'éthique (ME) - Éducation comparée - Philosophie politique (SPo) - Histoire du droit international (Droit) - Histoire de la pensée juridique (Droit) 	

HdS : d'Histoire des Sciences

SdL : Sciences du langage

LC : Lettres Classiques

SdE : Sciences de l'Éducation

SPo : Sciences Politiques

ME : Master Éthique

Voir plus bas les descriptions des séminaires

Master 2^e année

Parcours **Initiation à la Recherche en philosophie (IRP)** (remplace l'ancienne dénomination Ontologie, Histoire de la philosophie, Logique, Éthique)

Parcours **Préparation supérieure à l'enseignement (PSE)**

Conditions d'inscription

L'inscription en 2^e année de Master ne peut se faire directement que si l'étudiant est titulaire de la 1^{ère} année du même parcours de Master. Dans tout autre cas, le recrutement se fera sur dossier après avis de la commission pédagogique.

Jusqu'en 2023 inclus, les dossiers de candidature doivent être constitués sur le serveur SURF aux mois d'avril/mai. Les étudiants seront tout particulièrement attentifs à se renseigner sur ces dates d'inscription à cette période de l'année.

A partir de 2024 l'inscription se fera à partir de la plateforme Monmaster comme pour le M1.

Une seconde campagne d'inscription est parfois organisée fin août, mais ce n'est pas systématique. Là aussi, il faut veiller aux dates de publication et d'inscription.

Il n'est pas nécessaire d'attendre d'être effectivement admis aux examens du Master 1 pour déposer un dossier (si vous envisagez un M2 d'un autre parcours après un M1, le plus simple est de remplir le dossier de candidature dès avril-mai sur l'application SURF ou Monmaster.) Aucun paiement n'est exigé avant inscription définitive.

Le redoublement en 2^e année de Master n'est pas de droit. Il est subordonné à la décision du jury.

L'inscription pédagogique s'effectue en début d'année universitaire pour les deux semestres, avec possibilité de modifications *au plus tard dans le mois qui suit le début du semestre d'enseignement.*

L'inscription au M2 PSE est possible après la validation d'un M2 Recherche.

Pour se préparer convenablement aux concours de recrutement pour devenir enseignant en philosophie, qui sont exigeants et difficiles, il est même chaudement recommandé de valider le M2 « Recherche » avant de s'inscrire en M2 PSE.

En cas de non-réussite aux concours, il est possible de se réinscrire à la préparation aux concours dispensée par le Département dans la filière « Préparation aux concours », correspondant à l'offre du Master 2 PSE, si le Master 2 PSE n'a pas été validé (soumis à autorisation de redoublement).

Le changement de parcours Recherche/PSE après une première année de M2 n'est pas un redoublement ; il conviendra de refaire un dossier de candidature via SURF ou Monmaster.

Parcours Initiation à la Recherche en Philosophie (IRP)

L'année est organisée en 2 semestres, dont le premier a la même structure que les deux semestres de M1, à savoir (voir plus haut la présentation du M1 pour de plus amples explications) :

- 2 séminaires de **Tronc commun**, donc pour tous les étudiants de Master
- 2 séminaires du **Bloc Complémentaire**, qui spécifient des mineures
- Des enseignements **Transversaux** : langue (S1), pratique des exercices philosophiques (S1), méthodologie (S1), assistance au séminaire du CAPHI (sur l'année, une fois par mois, validé au S2)

Le second semestre est largement consacré à la rédaction du mémoire de TER (Travail d'Étude et de Recherche), qui peut exceptionnellement être remplacé par un stage de longue durée (trois mois), suivie d'un rapport de stages. Pour ce faire, outre l'assistance au séminaire du CAPHI (une séance mensuelle), les étudiants n'ont à valider qu'un seul séminaire, pris parmi les séminaires du département du 2e semestre du M1

Les séminaires de Tronc Commun

Il y a deux séminaires de Tronc commun au premier semestre : **Métaphysique** et **Histoire de la philosophie 2** (le plus souvent philosophie moderne).

Les séminaires du Bloc Complémentaire et les mineures

La spécialisation de mineure se poursuit au S1 du M2. Pour chaque mineure, un séminaire est fléché et le second est à choisir dans une liste spécifique pour chaque mineure, parmi des enseignements du département ou d'autres départements. En début d'année les étudiants sont appelés à s'inscrire dans une mineure et à choisir les options (une fiche leur est remise à cet effet).

- **Connaissance Langage et Réalité** demande de suivre le séminaire de **Philosophie de l'esprit**. Le deuxième séminaire complémentaire peut être choisi dans le département (Philosophie pratique ou philosophie des sciences) ou parmi divers séminaires du Centre Viète (histoire des sciences), du département de Sciences du langage (linguistique) et du département de Rennes (en format hybride asynchrone). Voir la liste en annexe, ainsi que les livrets des autres départements.
- **Politique, Action et Société** demande de suivre le séminaire de **Philosophie sociale**. Le deuxième séminaire complémentaire peut être choisi dans le département (Philosophie de la religion), dans le Master Ethique, dans les départements de sciences politiques, de droit, de sciences de l'éducation (voir liste en annexe et livrets des autres départements).
- **Philosophie Générale et Histoire de la philosophie** demande de suivre l'un des deux séminaires du Bloc complémentaire offert par le département et de la compléter par l'autre séminaire ou bien par un séminaire du département (notamment celui d'Histoire de la philosophie 1 du M1) ou par un enseignement donné en Lettres classiques (voir liste en annexe).

Au second semestre, les étudiants choisissent un des quatre enseignements du département dispensés en M1, en rapport avec la mineure choisie. S'il s'agit du même contenu que le séminaire qu'ils avaient suivi en M1, ils peuvent prendre à nouveau un séminaire externe dans la liste correspondant à leur mineure.

Précisions sur les enseignements donnés dans d'autres départements

Les étudiants qui choisissent un séminaire donné dans un autre département devront **se signaler** à l'enseignant concerné qui aura la charge de l'évaluation. Une fiche sera fournie en début d'année pour l'inscription en mineure et pour le choix des options. Il est à noter que l'université ne peut coordonner les

emplois du temps des différents départements, et il est donc inévitable que certaines options chevauchent des enseignements du département. On pourra accorder une dispense d'assiduité au cas par cas, mais il y aura toujours au moins une possibilité d'option compatible avec l'emploi du temps.

Travail d'Études et de Recherche (TER)

La préparation du Travail d'Études et de Recherche (mémoire) s'étend sur toute l'année universitaire.

Le sujet du TER doit être choisi en accord avec l'enseignant choisi pour diriger le mémoire.

Une journée de présentation des travaux des étudiants de M2 est organisée en avril.

Les étudiants souhaitant s'engager dans une thèse de doctorat et candidats à une allocation de recherche sont tenus de soutenir leur TER avant le 15 juin. Sinon la date limite de soutenance est à la mi-octobre.

Stage facultatif

Conformément au décret du 26 août 2010, l'UFR Lettres et Langues fait apparaître au niveau M2 un élément constitutif (EC) facultatif intitulé « stage », qui garantit l'intégration et la prise en compte de tous les stages effectués par les étudiants dans leur cursus pédagogique.

Tableau des enseignements du M2 Parcours IRP

S1	Tronc commun			
	2 UED	Métaphysique (24 CM)		
		Histoire de la philosophie 2 (24 CM)		
	Bloc Transversal			
	4 UET	Langue (24 TD)		
		Méthodologie du TER (12 TD)		
		Pratique des exercices philosophiques (24 TD)		
		Séminaire du  (validé au S2)		
	Bloc Complémentaire			
	<i>Mineures</i>	<i>Connaissance, Langage, Réalité</i>	<i>Histoire de la philosophie et philosophie générale</i>	<i>Politique, Action, Société</i>
	2 UEC	Philosophie de l'esprit (24 CM)	Philosophie de l'esprit ou Philosophie sociale	Philosophie sociale (24 CM)
<i>Séminaire externe (un au choix)</i>				
<ul style="list-style-type: none"> - Philosophie des sciences (M1) - Philosophie pratique (M1) - Histoire des sciences de la vie 1 et 2 (HdS) - Syntaxe et sémantique (SdL) - Linguistique expérimentale (SdL) - Philosophie de la logique (Rennes) 		<ul style="list-style-type: none"> - 2^e séminaire du Bloc Complémentaire - Cours sur auteur PSE - Histoire de la Philosophie 1 (M1) - Transmission des textes et ecdotique (LC) - Sciences et savoirs théoriques en Grèce et à Rome (LC) 	<ul style="list-style-type: none"> - Philosophie des valeurs (M1) - Comparaisons internationales en éducation et formation (SdE) - Théories contemporaines de la démocratie (SPo) - Analyse philosophique des questions européennes (SPo) - Théorie et histoire du droit public (Droit) - Histoire du droit public (Droit) 	

HdS : d'Histoire des Sciences

SdL : Sciences du langage

LC : Lettres Classiques

SdE : Sciences de l'Éducation

SPo : Sciences Politiques

Voir plus bas les descriptions des séminaires

S2	Travail d'Études et de Recherche (TER)			
	1 TER	Mémoire du TER		
	Bloc Transversal			
	1 ou 2 UET	Stage (facultatif)		
		Séminaire du 		
	Bloc Complémentaire			
	<i>Mineures</i>	<i>Connaissance, Langage, Réalité</i>	<i>Histoire de la philosophie et philosophie générale</i>	<i>Politique, Action, Société</i>
	1 UEC au choix parmi les UEC du M1S2	Philosophie du langage	Philosophie du langage ou Philosophie des valeurs	Philosophie des valeurs
		<i>Séminaire externe</i>		
		<ul style="list-style-type: none"> - Histoire des sciences de l'univers (HdS) - Structure et interprétation (SdL) - Trends in Linguistics (SdL) - Interface et cognition (SdL) - Métaéthique (Rennes) 	<ul style="list-style-type: none"> - 2^e séminaire du Bloc Complémentaire - Spiritualités des mondes antiques et médiévaux (Europe-Orient) (LC) 	<ul style="list-style-type: none"> - Fondements de l'éthique (ME) - Éducation comparée - Philosophie politique (SPo) - Histoire du droit international (Droit) - Histoire de la pensée juridique (Droit)

HdS : d'Histoire des Sciences

SdL : Sciences du langage

LC : Lettres Classiques

SdE : Sciences de l'Éducation

SPo : Sciences Politiques

Voir plus bas les descriptions des séminaires

Parcours Préparation Supérieure à l'Enseignement (PSE)

L'année est, en principe, organisée en 2 semestres, mais l'offre pédagogique tient évidemment compte du calendrier des concours externes de philosophie. Que l'étudiant prépare le CAPES et/ou l'agrégation, il a l'obligation de :

- Suivre les **cours sur programme** de l'agrégation (qui bénéficient tout autant aux préparateurs du CAPES). Ces cours préparent aux épreuves écrites au premier semestre et aux épreuves orales au second semestre. Le programme change intégralement chaque année.

Au premier semestre, ces cours portent sur chacun des deux auteurs au programme à étudier pour la troisième épreuve d'admissibilité (Histoire de la philosophie 1 et 2) ainsi que sur la notion à étudier pour la deuxième épreuve d'admissibilité (Philosophie générale 1).

Les cours d'Histoire de la philosophie et de Philosophie générale sont validés par un contrôle continu qui inclut un devoir écrit à l'automne et un concours blanc en janvier (explication de texte pour les auteurs, dissertation pour la notion). Ces devoirs se déroulent dans les conditions du concours.

Au second semestre, les cours sur programme portent sur le champ défini (Philosophie générale 2), sur les deux ouvrages en français ou traduits en français (Textes français 1 et 2) et sur l'ouvrage en langue étrangère (anglais, grec, latin, allemand, italien). Les cours sur les textes en langue étrangère sont ouverts sous condition de candidature.

Les cours de Philosophie générale 2, de Textes français 1 et 2 et de Textes en langue étrangère sont validés par un examen oral.

- Suivre le cours de **Pratique des exercices philosophiques** au premier semestre. Ce cours prépare aux épreuves hors programme de l'agrégation et du CAPES. Il a pour objectif de faire progresser les étudiants dans leur capacité à réaliser les exercices canoniques des concours (dissertation et explication) et à améliorer la méthodologie. Il requiert une implication régulière et est validé par un contrôle continu (dissertations et explications hors programme à l'automne et concours blanc en janvier).
- Participer aux **entraînements à l'oral** qui ont lieu tout au long de l'année (leçons type agrégation ou épreuve disciplinaire type CAPES) et qui sont validés par un examen oral. L'étudiant doit choisir quel type d'oral il prépare.
- Assister aux séances de **tutorat** qui se tiennent dans l'année.

Responsable : Philippe CRIGNON (philippe.crignon@univ-nantes.fr)

Tableau des enseignements du Master Parcours PSE

Semestre 3	Enseignements	Enseignants	Volume horaire		Crédits ECTS
			Cours	TD	
UE					
UE31	Histoire de la philosophie 1 <i>Montaigne</i>	S. PEYTAVIN	24	6	6
UE32	Histoire de la philosophie 2 <i>Husserl</i>	P. LANG	24	6	6
UE33	Philosophie générale 1 <i>L'imagination</i>	A. THÉBERT et Plusieurs enseignants	24	6	6
UE34	Leçons de philosophie	Plusieurs enseignants		10	3
UE35	Épreuve disciplinaire	Plusieurs enseignants		10	3
UE36	Tutorat	P. CRIGNON		4	3
UE37	Pratique des exercices philosophiques	P. CRIGNON		24	6

Semestre 4	Enseignements	Enseignants	Volume horaire		Crédits ECTS
			Cours	TD	
UE					
UE44	Philosophie générale 2 <i>La politique</i>	P. CRIGNON	12	6	6
UE45	Textes français 1 Platon, <i>La République</i>	C. GUIGON	12	6	6
UE46	Textes français 2 S. Weil, <i>La condition ouvrière</i>	N. TAÏBI	12	6	6
UE47	Texte anglais B. Williams, <i>Ethics and the limits of philosophy</i>	C. MICHON	12	6	6
UE48	Texte grec Plutarque, <i>Πρὸς Κωλώτην</i>	C. GUIGON	12	6	6
UE49	Texte latin Lucrèce, <i>De rerum natura</i> ,	Ouvert si candidats	12	6	6
UE51	Texte allemand Nietzsche, <i>Jenseits von Gut und Böse</i> , I-VI	Ouvert si candidats	12	6	6
UE52	Texte italien Leopardi, <i>La Strage delle illusioni</i>	Ouvert si candidats	12	6	6
UE50	Tutorat	P. CRIGNON		4	3
UE34	Leçons de philosophie 2	Plusieurs enseignants		12	3
UE35	Epreuve disciplinaire 2	Plusieurs enseignants		12	3

UE47 à 52 : une seule langue au choix parmi les 5 UE. UE34 et UE35 : une seule UE au choix parmi les 2.

Programme des enseignements et bibliographies

ENSEIGNEMENTS DU PARCOURS INITIATION À LA RECHERCHE EN PHILOSOPHIE (IRP)

Séminaires de M1

(certains d'entre eux, indiqués par *, peuvent être pris en option en M2)

Philosophie pratique (Bruno GNASSOUNOU) *

Raisons d'agir et rationalité pratique

Lorsqu'une personne accomplit une action, cette action a généralement une explication. On peut demander pourquoi l'agent a agi comme il l'a fait. Certaines des réponses à cette question, les plus naturelles, donnent des « raisons d'agir ».

La nature de ces raisons d'agir a été et demeurent l'objet de vives controverses, que nous aborderons dans le cours. Voici un échantillon représentatif des questions sur les raisons d'agir que l'on trouve dans la littérature contemporaine sur la question :

- Sont-elles des états psychologiques (croyances, désirs, intentions) ou des faits du monde ?
- Doit-on vraiment distinguer des raisons explicatives, c'est-à-dire des raisons que l'agent avance lui-même pour justifier son action (ou pour la déterminer dans une délibération) et des raisons normatives (ce qu'il est bon ou aurait été bon de faire dans les circonstances de l'action), potentiellement ignorées de l'agent ?
- Sont-elles relatives aux désirs des agents (je n'ai une raison d'accomplir une action que pour autant que cette action sert un de mes désirs) (Hume-Williams) ou indépendantes de ces désirs (Kant-Korsgaard) ou ni l'une ni l'autre (Aristote-McDowell) ?
- Les raisons d'agir sont-elles toujours liées à leur capacité à motiver un agent ou sont-elles indépendantes de toute motivation ?
- Quel est le lien entre les raisons d'agir et le bien que l'on peut retirer de l'action ? Dire qu'une action est bonne, est-ce simplement dire que l'agent a des raisons de l'accomplir ou la qualification de bonté est-elle irréductible à la notion de raison d'agir ?
- Enfin, *last but not least*, comment la notion d'agir est-elle liée à celle de raisonnement pratique ? La notion de raisonnement pratique est-elle première par rapport à celle de sensibilité aux raisons ou est-ce l'inverse ?

Bibliographie indicative :

– Recueils :

Setiya, Kieran et Paakkunainen, Hille (dir.), *Internal Reasons*, MIT, Cambridge, 2012 (recueil d'articles fondamentaux sur la question des raisons d'agir par des auteurs importants: Williams, Korsgaard, McDowell, Smith, Dreier, etc.)

Millgram, Elijah (dir.), *Varieties of Practical Reasoning*, MIT, Cambridge, 2001 (recueil de textes importants sur le raisonnement pratique)

– Autres textes :

Anscombe, G. E. M., *L'Intention*, (1963), Gallimard, folio, trad. Michon/Maurice, Paris, 2022

Bratman, Michael, *Intention, Plans, and Practical Reason*, Harvard University Press, Cambridge, 1987

Broome, John, « Normative Practical reasoning » in *Proceeding of the Aristotelian Society*, 2001
Collins, Arthur, « The Psychological Reality of Reasons » in *Ratio*, 1997
Dancy, Jonathan, *Practical Reality*, Oxford University Press, Oxford, 2000
Descombes, Vincent, *Le Raisonnement de l'ours*, Seuil, Paris, 2007
Foot, Philippa, *Virtues and Vices*, Oxford University Press, Oxford, 2002
Gnassounou, Bruno, *Philosophie de l'action*, Vrin, Paris, 2008
Harman, Gilbert, 'Practical Reasoning' in *Review of Metaphysics*, 29, 1976
Setiya, Kieran, *Reasons Without Rationalism*, Oxford University Press, Oxford, 2007

Histoire de la philosophie I (Angelo GIAVATTO) *

Le Banquet de Platon

Cette année, le séminaire de recherche en philosophie ancienne portera sur un dialogue de Platon, le *Banquet*. Nous lirons l'intégralité du dialogue en suivant l'ordre des discours sur Éros et sa nature et en examinant le cadre dramatique qui structure les échanges. Nous aborderons les questions de métaphysique, d'anthropologie philosophique et d'éthique soulevées dans le *Banquet* en partant des éléments internes et en prenant en considération les apports du reste du corpus platonicien.

Contrôle des connaissances : participation active au séminaire (avec un exposé) et mémoire de séminaire

Bibliographie :

J. Burnet, *Platonis Opera, 2: Tetralogiae III-IV*, Oxford, University Press, 1901
L. Brisson, *Platon. Le Banquet*, Paris, Flammarion, 2001
P. Destrée et Z. Giannopoulou (dir.), *Plato's Symposium. A Critical Guide*, Cambridge, University Press, 2017
Ch. Rowe, *Plato. Symposium*, Oxford, Aris & Phillips, 1998

Philosophie des sciences (Ivahn SMADJA) *

L'héritage kantien et les sciences au XIX^e siècle

Dans le cadre de ce cours, nous nous attacherons à analyser certains aspects essentiels de l'héritage kantien en philosophie des sciences au XIX^e siècle. Nous étudierons, dans un premier temps, la manière dont s'est constituée, en référence à cet héritage diversement interprété, la polarisation, alors structurante entre "sciences de la nature" et *Naturphilosophie*. Pour mettre en lumière les tensions théoriques inhérentes à la période, nous nous appuierons sur des analyses de cas relevant de l'histoire et de la philosophie des mathématiques, de la physique, et de la chimie. Dans un second temps, nous chercherons à préciser le sens de filiations conceptuelles à plus long terme qui, par-delà idéalisme et romantisme, lient Kant, via Fries et Helmholtz, à une forme de "philosophie scientifique" dont certains philosophes des sciences contemporains se réclament encore aujourd'hui.

Bibliographie indicative :

David Cahan (éd.), *Hermann von Helmholtz and the Foundations of Nineteenth-Century Science*, University of California Press, 1993.
Robert S. Cohen and Marx W. Wartofsky (éds.), *Hegel and the Sciences*, Boston Studies in the Philosophy of Science, Dordrecht-Boston-Lancaster: Reidel, 1984.
Andrew Cunningham & Nick Jardine (éds), 73–78. *Romanticism and the Sciences*, Cambridge: Cambridge University Press, 1990.

Michael Friedman, *Kant and the Exact Sciences*, Cambridge, Mass.: Harvard University Press, 1992.
———, *Dynamics of Reason*. Stanford: CSLI Publications, 2001.
Michael Friedman and Alfred Nordmann (éds.), *The Kantian Legacy in Nineteenth-Century Science*, MIT Press, 2006.
David Hyder, *The Determinate World : Kant and Helmholtz on the Physical Meaning of Geometry*, De Gruyter, 2009.
Leonard Nelson, *Progress and regress in philosophy : from Hume and Kant to Hegel and Fries*, Oxford: Basil Blackwell, 2 vols. 1970-1971.
Michael John Petry (éd.), *Hegel and Newtonianism*, Dordrecht-Boston-London: Kluwer, 1993.
Roberto Torretti, *Philosophy of Geometry from Riemann to Poincaré*, Reidel, 1980.

Philosophie de la religion (Denis MOREAU et Cyrille MICHON)

Pascal et la religion (chrétienne)

Ce séminaire, organisé l'année du quatrième centenaire de la naissance de Blaise Pascal (qui a donné lieu à de très nombreuses manifestations orales et écrites), sera centré sur ce que l'on appelle son apologie de la religion chrétienne dans les *Pensées*, et portera sur la conception que Pascal se fait de la religion chrétienne, du rapport de l'homme à Dieu, en abordant, de manière non exhaustive, plusieurs thèmes philosophiques, théologiques et spirituels, de son œuvre (le projet « apologétique », le Dieu caché, la grâce, le pari, la foi, miracles et prophéties, etc.). Le séminaire fera place à quelques interventions extérieures.

Les étudiants sont encouragés à lire tout ou partie des *Pensées*, comme les opuscules touchant à la religion. L'édition Lafuma des œuvres complètes (*L'Intégrale/Seuil*) est commode, mais sans notes. L'édition de M. Le Guern dans la Pléiade en a beaucoup, mais elle est moins accessible et sa numérotation, très proche de Lafuma, n'a pas rencontré de succès. Celle de Philippe Sellier, qui édite la « deuxième copie » des *Pensées*, est devenue l'édition de référence (même si les références à Lafuma restent pertinentes). En Classiques Garnier, la grande version de cette édition contient tous les opuscules et les lettres pertinentes, la version poche n'a que le texte des *Pensées* (mais une excellente introduction de Ph. Sellier et la vie de Pascal par sa sœur). Elle est reprise en Livre de Poche (avec une autre excellente introduction de G. Ferreyrolles).

Outre les *Pensées* et ces opuscules, on évoquera aussi les *Provinciales*, qui ne figurent pas dans l'édition Sellier. Choisir de préférence une édition annotée du texte (« Le Livre de poche-la Pochothèque » ou Folio) Une bibliographie de littérature secondaire sera indiquée en début d'année.

Philosophie politique (Philippe CRIGNON)

Justice et démocratie à l'épreuve de l'Europe

« Dans le prolongement du séminaire de l'année précédente consacré aux 'Principes de la justice internationale', nous étudierons cette année ce qui peut poser les fondements d'une justice et d'une légitimité démocratique au-delà de l'État. L'Union européenne en fournira le cadre de réflexion. Elle se présente en effet comme une expérience politique et historique inédite d'organisation entre États, qui n'est ni une simple confédération, ni un État fédéral, ni une organisation internationale. Les circonstances de la justice et de la démocratie s'en trouvent profondément modifiés. Notre approche sera normative : nous nous efforcerons d'examiner les principes auxquels une structure comme celle de l'Union européenne devrait se conformer pour satisfaire des critères d'efficacité, de justice, de solidarité et de légitimité

démocratique. Un rappel de la constitution politique et juridique de l'UE, souvent mal connue, sera fait en début de semestre afin de mieux cerner son originalité, sa validité et ses déficits.

Bibliographie :

- Habermas J., *La Constitution de l'Europe*, trad. Ch. Bouchindhomme, Paris, Gallimard, 2011.
- Habermas J., « Pourquoi l'Europe a-t-elle besoin d'un cadre constitutionnel ? », *Cahiers de l'URMIS*, vol. 7, 2001, p. 1-12.
- Ferry, J.-M., *La république crépusculaire. Comprendre le projet européen in sensu cosmopolitico*, Paris, Le Cerf, 2010.
- Vauchez, A., *Démocratiser l'Europe*, Paris, Seuil, 2014.
- Lacroix, J., « Does Europe Need Common Values?: Habermas vs Habermas », *European Journal of Political Theory*, vol. 8, 2009, p. 141.
- Bellamy, R., « Differentiated Integration as a Fair Scheme of Cooperation », Working Paper, EUI RSCAS, 2019/27.
- Moravcsik, A., « In Defence of the 'Democratic Deficit'. Reassessing Legitimacy in the European Union », *Journal of Common Market Studies*, vol. 40-4, 2002, p. 603-624.
- Sangiovanni, A., « Solidarity in the European Union », *Oxford Journal of Legal Studies*, 2013, p. 1-19.
- Benhabib, S., *The Rights of Others*, chapitre 5, Cambridge, Cambridge University Press, 2004.
- Scharpf, F., « After the Crash: A Perspective on Multilevel European Democracy », *European Law Journal*, vol. 21-3, 2015, p. 384-405.

À lire en complément :

- Warloutzet, L., *Histoire de la construction européenne depuis 1945*, Paris, La Découverte, 2022.
- Traité de Lisbonne : <https://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/PDF/?uri=OJ:C:2007:306:FULL>

Philosophie de la connaissance (Angélique THÉBERT)

La pensée et l'imagination : pense-t-on en images ?

Il est courant de considérer que, pour penser de façon juste et vraie, il faut se déprendre des errements de l'imagination. Le séminaire interrogera cette idée selon laquelle l'imagination ne serait qu'un embarras pour la pensée. On montrera qu'une approche tout aussi influente réduit au contraire la pensée à la perception d'images mentales. Dans ce cadre, percevoir, se souvenir, tout comme concevoir, imaginer, consistent en un tête-à-tête de l'esprit avec des idées, comprises comme des représentations mentales ou des tableaux internes offerts à l'œil de l'esprit.

L'approche représentationnaliste de la pensée sera critiquée à partir de l'étude des arguments du philosophe écossais Thomas Reid. On précisera dans quelle mesure ces arguments sont réinvestis dans l'analyse grammaticale développée par Ludwig Wittgenstein, Gilbert Ryle et Peter Hacker. Il s'agira, en fin de compte, de changer de paradigme et de ne plus appréhender la pensée à partir de l'imagination (comprise comme faculté productrice d'entités mentales), mais de définir l'imagination comme un acte de l'esprit par lequel on conçoit *x*, sans nécessairement visualiser *x* ou contempler une image de *x* dans l'esprit.

Le séminaire s'articulera autour de la discussion de textes classiques et contemporains, de tradition analytique, qui feront l'objet d'exposés oraux par les étudiants.

Bibliographie indicative :

- George Berkeley, *Trois dialogues entre Hylas et Philonous*, Paris, GF, 1998 [1713]
- Peter Hacker, *The Intellectual Powers. A Study of Human Nature*, Wiley Blackwell, 2013
- Dialogues sur la pensée, l'esprit, le corps et la conscience*, Marseille, Agone, 2021
- David Hume, *Traité de la nature humaine. Livre I*, Paris, Vrin, 2022 [1739]

- John Locke, *Essai sur l'entendement humain*, vol. 1 et 2, Paris, Vrin, 2001-2006 [1690]
 Thomas Reid, *Recherches sur l'entendement humain d'après les principes du sens commun*, Paris, Vrin, 2012 [1764]
Essays on the Intellectual Powers of Man, Edinburgh, Edinburgh University Press, 2002 [1785]
 Gilbert Ryle, *La notion d'esprit*, Paris, Payot et Rivages, 2005 [1949]
Collected Essays 1929-1968, New York, Routledge, 2009
On Thinking, Oxford, Basil Blackwell, 1979
 Bernard Williams, « Imagination and the Self », *Problems of the Self*, Cambridge, Cambridge University Press, 1973
 Ludwig Wittgenstein, *Recherches philosophiques*, Paris, Gallimard, 2004
Remarques sur la philosophie de la psychologie I, II, Mauvezin, TER, 1989-1994

Philosophie du langage (Michael MUREZ et Isabelle ROY) *

L'identité dans le langage et dans la pensée

Ce séminaire interdisciplinaire a pour objectif de créer un dialogue entre la philosophie et la linguistique sur le thème de la représentation linguistique et mentale de l'identité, ainsi que sur la relation entre les énoncés d'identité ("Hesperus (c)'est Phosphorus") et d'autres constructions voisines. Un enjeu majeur concerne le rapport entre les opérations cognitives postulées pour analyser l'identité au niveau de la pensée, et la manière dont les langues les encodent. Linguistiquement, il n'est pas évident que la relation symétrique d'identité soit exprimée par des expressions dont la structure est elle-même symétrique. Si les jugements d'identité impliquent, sur le plan cognitif, des opérations symétriques, alors l'asymétrie des énoncés d'identité pourrait correspondre à une propriété caractéristique de la syntaxe des langues naturelles – ce qui conduirait à postuler une forme d'autonomie du langage par rapport à d'autres aspects de la cognition humaine. Une bibliographie et un programme détaillés seront fournis lors de la première séance.

Philosophie des valeurs (Patrick LANG) *

Nous vivons les valeurs à travers le sentiment ou, plus exactement, au moyen de sentiments relevant d'une sorte déterminée : telle est, dans l'œuvre de Max Scheler (1874-1928), l'affirmation inaugurale qui explique que l'axiologie (ou théorie des valeurs) – elle-même discipline fondatrice pour l'éthique – doit se fonder sur une phénoménologie de la vie émotionnelle. Le séminaire abordera d'une manière systématique la philosophie schelérienne des émotions, telle qu'elle est développée, en relation constante avec l'axiologie.

Bibliographie indicative :

1. Choix d'écrits de Max Scheler
 - *Nature et formes de la sympathie*, trad. M. Lefebvre, Paris, Payot, 1928 ; Payot & Rivages, 2003.
 - *L'homme du ressentiment*, trad. anonyme [du Père Jean de Menasce], Paris, Gallimard, 1933 ; trad. révisée, 1971 ; nouvelles éditions : Paris, Carmin, 2021 ; Paris, Bartillat, 2022.
 - *La pudeur*, trad. Maurice Dupuy, Paris, Aubier Montaigne, 1952, 1992.
 - *Le formalisme en éthique et l'éthique matérielle des valeurs*, trad. M. de Gandillac, Paris, Gallimard, 1955, 1991.
2. Choix de littérature secondaire
 - Agard, Olivier, « De l'*Einfühlung* à la sympathie : Lipps et Scheler », *Revue de métaphysique et de morale*, vol. 96 (2017), n° 4, p. 461-476.
 - Lorelle, Paula, « L'affectivité : le fondement phénoménologique de la normativité », *Revue d'éthique et de théologie morale*, 2018/5.

- Švec, Ondřej, *Phénoménologie des émotions*, Lille, Presses universitaires du Septentrion, 2013.
- Tappolet, Christine, *Émotions et valeurs*, Paris, PUF, 2000.

Séminaires de M2 **(certains d'entre eux, indiqués par *, peuvent être pris en option en M1)**

Métaphysique (Cyrille MICHON)

Libre arbitre et responsabilité morale

Le séminaire sera consacré à un état des lieux des débats contemporains sur le libre arbitre et la responsabilité morale, notamment en référence aux défis que posent l'hypothèse du déterminisme comme celle de l'indéterminisme. Nous suivrons le récent manuel de Derk Pereboom et Michael McKenna, *Free Will. A Contemporary Introduction*, Routledge, 2016, qui fait le point sur ces débats en une douzaine de chapitres, et nous nous attarderons plus particulièrement sur les arguments et textes qui les nourrissent: le texte de P.F. Strawson sur « Liberté et ressentiment », celui de H. Frankfurt sur « Responsabilité morale et possibilités alternatives », l'argument de la conséquence initialement formulé par P. van Inwagen, l'argument de la manipulation de D. Pereboom, entre autres.

La validation du séminaire se fera par 1) l'assistance assidue, 2) la participation qui suppose la lecture des textes de base indiqués, 3) la rédaction d'un court essai portant sur l'un des arguments vus en séminaire ou liés à eux.

Une bibliographie sera fournie en début de séminaire. Bien qu'elle soit essentiellement anglophone, il existe un certain nombre de textes traduits en français, notamment dans les deux anthologies de Marc Neuberg (*Théorie de l'action*, Mardaga ; et *La responsabilité*, PUF), et le livre de P. van Inwagen, *Essai sur le libre arbitre* a été traduit chez Vrin en 2017, comme celui, en sens opposé, de Ted Honderich, *Etes-vous libre? Le problème du déterminisme*, Sylepse, 2009 (2002). J'ai moi-même écrit une introduction à ces questions (*Qu'est-ce que le libre arbitre?*, "Chemins de savoir", Vrin, 2011), et un livre récent plus engagé (*Répondre de soi. Enquête sur la liberté humaine*, PUF, 2022).

Histoire de la philosophie 2 (Denis MOREAU) *

Malebranche

Ce séminaire voudrait proposer une initiation à la recherche en histoire de la philosophie de l'Age classique, en même temps qu'une découverte de la philosophie de Malebranche.

Le séminaire prendra la forme d'une lecture suivie des deux œuvres de Malebranche :

- a. *La Recherche de la vérité* et ses *Éclaircissements* (édition recommandée : celle de J.-C. Bardout en 3 volumes chez Vrin ; voir aussi, pour les notes, le t. I des *Œuvres* de Malebranche en « Pléiade »)
- b. *Les Entretiens sur la métaphysique et sur la religion* et *les Entretiens sur la Mort* (édition recommandée : celle de M. Michaud et D. Moreau chez Vrin)

Une bibliographie détaillée sera distribuée lors de la première séance.

Philosophie de l'esprit (Michael MUREZ) *

Controverses contemporaines sur la cognition : la conscience, les concepts, les croyances

- Quels aspects de notre vie mentale sont (in)conscients, et quel est la nature et le rôle de la conscience au sein de la cognition ? Quelles relations entretient-elle avec la représentation, l'introspection, et l'attention ?
- Y a-t-il une frontière entre jugement et perception ? Ce que l'on perçoit dépend-il de nos croyances et de nos concepts ? Nos préjugés, notre idéologie, ou notre culture changent-ils littéralement notre façon de voir le monde ?
- Que sont les concepts, les constituants de nos pensées ? Y en a-t-il de différentes sortes ? Certains sont-ils assimilables à des « fichiers mentaux » ?
- Quelle est l'architecture de l'esprit ? Est-il relativement informe, et presque infiniment malléable par l'expérience ? Ou est-il composé de « modules », des sous-systèmes spécialisés, dont certains sont innés et issus de la sélection naturelle ?
- Nos croyances forment-elles un vaste réseau « holiste », ou sont-elles au contraire « fragmentées » ? Faut-il en distinguer deux variétés, certaines intuitives et d'autres réflexives ?
- Que peuvent nous apprendre les sciences cognitives sur la manière dont nous formons et révisons nos croyances ? Les êtres humains sont-ils irrationnels, crédules, et pétris de biais – ou croire cela, est-ce être victime d'une conception biaisée de la rationalité ?

Le but du séminaire sera de confronter des réponses contrastées à de telles questions. Un programme détaillé avec des lectures hebdomadaires (généralement en anglais) sera fourni au début du séminaire, mais le contenu précis des séances pourra évoluer au gré des intérêts des participants.

Bibliographie indicative :

- Bermúdez, J.L. (ed.) (2006). *Philosophy of Psychology: Contemporary Readings*. Routledge.
- Borgoni, C., Kindermann, D. & Onofri, A. (eds.) (2021). *The Fragmented Mind*. OUP.
- Carey, S. (2009). *The Origin of Concepts*. OUP.
- Downes, S. & Machery, E. (eds.) (2013). *Arguing About Human Nature: Contemporary Debates*. Routledge.
- Goodman, R., Genone, J. & Kroll, N. (eds.) (2020). *Singular Thought and Mental Files*. OUP.
- Mercier, H. & Sperber, D. (2021) *L'énigme de la raison*. Odile Jacob.
- Musolino, J., Sommer, J. & Hemmer, P. (eds.) (2022) *The Cognitive Science of Belief*. CUP
- Recanati, F. (2012). *Mental Files*. OUP.
- Schwitzgebel, E. (2013). *Perplexities of Consciousness*. MIT.
- Smortchkova, J., Schlicht, T. & Dołęga, K. (eds.) (2020). *What Are Mental Representations?* OUP.
- Stainton, R. (ed.) (2006). *Contemporary Debates in Cognitive Science*. Wiley-Blackwell.
- Stokes, D. (2021). *Thinking and Perceiving: On the malleability of the mind*. Routledge.
- Wu, W. (2014). *Attention*. Routledge

Philosophie sociale (Agnès GRIVAUX) *

Qu'est-ce que la théorie critique de la société ?

Le présent séminaire se propose d'aborder un courant à la fois étendu et hétéroclite de la philosophie politique contemporaine, celui de la théorie critique, en revenant aux penseurs qui, les premiers, ont donné à cette expression son sens philosophique : les théoriciens de l'Institut de recherche sociale de Francfort fondé en 1923, Theodor W. Adorno, M. Horkheimer, E. Fromm, Friedrich Pollock et d'autres.

Dans l'appendice de 1937 à son célèbre article « Théorie traditionnelle et théorie critique », Horkheimer définit la théorie critique comme cette théorie qui, à la différence de la théorie traditionnelle, « s'oriente très consciemment en fonction de l'intérêt que présente pour les hommes l'organisation de leur activité selon la raison », et dont la tâche propre est précisément « d'élucider et de légitimer cet intérêt ».

Il s'agira d'explicitier le sens d'un tel projet théorique, en le réinscrivant dans la philosophie (idéalisme allemand, marxisme) et les sciences sociales (sociologie, économie, psychologie) de l'époque. En étudiant, au sein de ce projet, la façon dont les rapports entre la description, l'explication et la critique, entre les faits et les normes, entre la théorie et la pratique, entre la philosophie et les sciences sociales, sont réélaborés, on tentera de cerner la portée et la postérité de ce courant, notamment dans les débats contemporains au sein de la théorie critique comprise en un sens large, comme ceux qui portent sur le rapport entre société et nature.

Bibliographie provisoire :

Adorno Th. W., « Notes sur la théorie et la pratique », in *Modèles critiques*, trad. de l'allemand par Marc Jimenez et Eliane Kaufholz, Paris, Payot, 1984.

Horkheimer M., *Théorie traditionnelle et théorie critique*, trad. de l'allemand par Claude Maillard et Sibylle Muller, Paris, Gallimard, 1974.

Horkheimer M., *Théorie critique*, trad. de l'allemand par le Collège de philosophie, Paris, Payot, 1978.

Horkheimer M. et Adorno Th. W., *Vers un nouveau manifeste. Discussion sur la théorie et la pratique*, trad. K. Genel et A. Grivaux, Bordeaux, La Tempête, 2020.

Abensour M., « La Théorie critique : une pensée de l'Exil ? », in *Archives de Philosophie*, vol. 45, No. 2 (avril-juin 1982), p. 179-200.

Abensour M., « Pour une philosophie politique critique ? », *Tumultes*, vol. 17-18, no. 2, 2001, p. 207-258.

Jay M., *L'imagination dialectique*, trad. E. Moreno et A. Spiquel, Paris, Payot, 1989.

Renault E. & Sintomer Y., *Où en est la théorie critique ?*, Paris, La Découverte, 2003.

Séminaires externes

Seuls les descriptifs de certains séminaires externes apparaissent ici. Pour les autres, consulter les livrets des départements concernés, ou s'informer auprès du responsable de la formation.

1^{er} semestre (M1-M2)

Séminaires propres à la mineure Connaissance, Langage et Réalité

Histoire des sciences de la vie (Stéphane TIRARD – Centre Viète)

Le mardi de 14h30 à 16h30. (1^{er} semestre)

Le cours d'histoire des sciences de la vie offre un panorama des sciences de la vie de l'époque moderne au XXI^e siècle.

Chaque séance comprend une partie de cours magistral (1h30) et un commentaire d'un document historique correspondant au thème (30 min).

19 septembre : Introduction : Objets, méthodes et références.

26 septembre : Étudier le vivant à l'époque moderne : Classer le vivant. Un monde microscopique. La génération.

3 octobre : Buffon, un naturaliste du XVIII^e siècle

17 octobre : Le transformisme de Lamarck

7 novembre : Darwin

14 novembre : L'après-Darwin

21 novembre : Histoire de la génétique

28 novembre (10h-12h et 14h30-16h30) : Mini-colloque des étudiants. *Ensemble d'exposés consistant en la présentation d'articles significatifs de l'historiographie des sciences de la vie.*

5 décembre : Histoire de la biologie moléculaire.

12 décembre : Synthèse et conclusions

Examen : dissertation et/ou analyse de documents en temps limité (3h) et en présence (UN, UBO) avec documents de cours.

Philosophie de la logique (Pierre JORAY Université de Rennes - 24h - distanciel)

Qu'est-ce qu'un nombre ?

Si l'on sait aujourd'hui que le projet *logiciste* (de réduction des mathématiques à la logique) fut un échec historique, il n'en demeure pas moins que l'analyse logique du concept de *nombre naturel* par Frege reste une des plus magistrales études philosophiques des notions premières de l'arithmétique. Centré principalement sur les *Fondements de l'arithmétique* de Frege, ce cours abordera également les approches qui furent proposées par Dedekind, par Cantor ou encore par Peano. Cette approche historique sera doublée d'une réflexion sur les approches fondationnelles contemporaines de l'arithmétique élémentaire, en particulier celles qui se réclament d'une forme révisée de logicisme.

Évaluation : contrôle continu écrit et/ou oral

Lectures :

FREGE G. *Les fondements de l'arithmétique* (1884). Trad. et intro. par Imbert C. Paris : Seuil, 1969.

BELNA J.-P. *La notion de nombre chez Dedekind, Cantor, Frege*. Paris : Vrin, 1996.

Syntaxe et sémantique (Sciences du langage)

Se reporter à la présentation du département

Linguistique expérimentale (Sciences du langage)

Se reporter à la présentation du département

Séminaires propres à la mineures Politique, Action et Société

Analyse philosophique des questions européennes (Arnauld LECLERC/Clémence LEDOUX- Sciences politiques - 24hCM de M2)

Ce cours explore la question « Qu'est-ce que l'Europe » à partir des hypothèses de travail dégagées par le philosophe Jean-Marc Ferry. Dans une première partie, il interroge les fondements de la « civilisation européenne » à travers trois principes : la civilité, la légalité et la publicité. Chaque principe est explicité à partir d'une œuvre de référence (Elias, Locke, Kant et Habermas) avant d'être testé en le confrontant à des travaux empiriques et aux débats contemporains suscités par le principe. La seconde partie interroge le rapport de l'Europe à la globalisation en déclinant ce défi sous l'angle des politiques économiques, de la question sociale et du cadre institutionnel démocratique en testant, dans chaque cas, la pertinence du modèle du « cosmopolitisme procédural ».

Théories contemporaines de la démocratie (Tristan STORME - Sciences politiques - 20h CM de M2)

Ce cours de théorie politique vise à approfondir la question de la démocratie en explorant à la fois les grandes théories contemporaines qui lui sont consacrées (de Carl Schmitt à Pierre Rosanvallon) et les principaux thèmes et enjeux qu'elle soulève. En partant d'une étude des fondements de la démocratie représentative et de son évolution, cet enseignement interrogera notamment les rapports entre démocratie et État de droit ainsi que les diverses « formes » démocratiques qui ont fait suite à la crise du système parlementaire, en particulier la démocratie délibérative, que ce soit dans son approche phénoménologique ou communicationnelle. Proche d'un séminaire de recherche, l'enseignement suppose un investissement important des étudiant(e)s en termes de lectures afin d'alimenter la réflexion autour du thème proposé.

Théorie et histoire du droit public (Grégoire BIGOT - Droit - séminaire de M2 - 18h)

Le séminaire portera sur l'histoire de la théorie de l'Etat

Histoire du Droit public (Grégoire BIGOT et Thérèse CARVALHO - Droit - séminaire de M2, 30h)

Se reporter à la présentation du département

Comparaisons internationales en éducation et formation (S. Urbanski - Sciences de l'éducation - séminaire de M2 - 16h CM)

Se reporter à la présentation du département

Séminaires propres à la mineure Philosophie générale et Histoire de la philosophie

Transmission des textes et ecdotique (Département de Lettres classiques)

Se reporter à la présentation du département

Sciences et savoirs théoriques en Grèce et à Rome (Département de Lettres classiques)

Se reporter à la présentation du département

2^e semestre (M1-M2)

Séminaires propres à la mineure Connaissance, Langage et Réalité

Histoire et philosophie des sciences de l'univers (Scott WALTER – Service Histoire des sciences)

Le lundi de 9h30 à 12h30 (2nd semestre)

1. Le 15 janvier. Présentation du cours. La révolution copernicienne.
2. Le 22 janvier. L'univers de Kepler à Bradley.
3. Le 29 janvier. La mécanique céleste et la cosmologie de Newton à Herschel.
4. Le 5 février. La naissance de l'astrophysique.
5. Le 12 février. L'ère des corrélations et l'émergence de l'astronomie statistique.
6. Le 19 février. Les théories cosmogoniques et les nébuleuses spirales.
7. Le 11 mars. La relativité générale et la cosmologie relativiste.
8. Le 18 mars. L'expansion de l'univers, l'évolution stellaire, et les ondes gravitationnelles.

Examen : dissertation au choix, temps non limité et à distance.

Philosophie de l'esprit, de la connaissance (Stéphane LEMAIRE - Université de Rennes - 24h - distanciel)

Les théories subjectivistes du bien-être

Selon les théories subjectivistes du bien-être, la réalisation d'un état de chose contribue au bien-être d'un individu si et seulement si celui-ci possède une certaine pro-attitude vis-à-vis de l'état de chose en question. Par exemple, l'obtention d'une récompense est bonne pour une personne si et seulement si elle désire cette récompense.

Les théories subjectivistes ont l'avantage de se présenter comme compatibles avec une approche libérale : chacun est libre et justifié de chercher son bonheur là où il veut. C'est pourquoi la philosophie politique (par ex l'utilitarisme à partir de Sidgwick, Rawls et beaucoup d'autres) s'appuie souvent sur cette approche comme les économistes qui ne souhaitent pas avoir de point de vue moralisateur ou normatif. On pourrait suggérer que certaines sciences humaines, en particulier lorsque leur discours devient normatif, devraient s'appuyer sur une telle théorie. Cette approche soulève toutefois un ensemble de problèmes épineux. La liste est assez longue. Le séminaire se concentrera sur plusieurs de ces problèmes et cherchera à tester certaines réponses.

Ceci nous permettra à l'occasion de comparer le subjectivisme avec les approches concurrentes.

Évaluation : un exposé ou un essai, ou un oral.

Cet enseignement étant un séminaire, il sera largement constitué par des exposés à partir de textes qui seront rendus disponibles.

Structure et interprétation (Sciences du langage)

Se reporter à la présentation du département

Trends in Linguistics (Sciences du langage)

Se reporter à la présentation du département

Interface et cognition (Sciences du langage)

Se reporter à la présentation du département

Séminaires propres à la mineures Politique, Action et Société

Histoire du droit international (Dominique GAURIER – Droit – cours de L3 - 24h)

En remontant aux origines et à partir de l'Antiquité, il s'agira de retrouver les sources du droit international et de puiser dans chacune des grandes civilisations du passé, les éléments qui ont progressivement contribué à faire du droit international ce qu'il est devenu. Ainsi par le prisme des pères fondateurs du droit international apparaîtront les thématiques structurantes du cours comme le droit de la guerre, les frontières, la liberté des mers, le droit des ambassades, la place de la religion dans la formation du droit international...

Histoire de la pensée juridique (Thérèse CARVALHO – Droit – Cours de M1 - 30h)

En 1989-1990, la revue *Droits* demandait à un ensemble de près de cinquante juristes de livrer « leur » définition du droit. Le résultat, une mosaïque d'interprétations et de théories, témoignait de la diversité des approches et les incertitudes qui les entourent. Par ailleurs, l'expérience établissait également que (1) la communauté des chercheurs ne s'accorde pas sur définition commune et (2) on peut être juriste sans disposer d'une définition arrêtée de son propre objet. Chacun le constate au quotidien : il n'est pas besoin d'être juriste pour être confronté au droit ou s'en faire une idée. Inversement, il ne suffit pas d'être juriste pour savoir ce qu'est précisément le droit. Entre l'unité présumée du droit et l'infinie diversité des opinions qui le concernent, le cours de Théorie générale du droit n'entend pas plus présenter « la » théorie du droit qu'il n'espère les présenter toutes. A mi-chemin, il consiste en une présentation des principaux courants de théorie du droit (positivismes vs. jusnaturalismes, normativismes vs. institutionnalismes) ou d'interprétation du droit (notion de droit social, économie du droit, tournant interprétatif, apports de la sociologie, de l'anthropologie ou de la linguistique) et en une approche théorique d'objets centraux du droit (les règles de droit et leurs agencements, le procès et la procédure, l'homme et les choses, la peine). Il se fixe ainsi trois objectifs : 1/ un apport de connaissances : fournir une base théorique aux étudiants après trois années de formation ; 2/ un apport méthodologique : donner des instruments pour comprendre et interpréter la dimension théorique des problèmes de droit ; 3/ un apport réflexif : permettre de comprendre certains enjeux théoriques de problèmes juridiques contemporains et préciser les enjeux pratiques de la théorie.

Bibliographie indicative :

Béchillon Denys de Qu'est-ce qu'une règle de droit ?, Paris, Odile Jacob, 1997.

Bergel Jean-Louis, Théorie générale du droit, Paris, Dalloz (« Méthodes du droit »), 4e éd. 2003.

Terré Dominique, Les Questions morales du droit, Paris, PUF (« Éthique et philosophie morale »), 2007

Philosophie politique (Tristan STORME- Sciences politiques - cours de M1 30h CM)

Se reporter à la présentation du département

Education comparée (Stanislas URBANSKI- Sciences de l'éducation - cours de M1 18h TD)

Se reporter à la présentation du département

Introduction aux théories éthiques.

Se reporter à la présentation du Master Éthique.

Séminaires propres à la mineure Philosophie générale et Histoire de la philosophie

Spiritualités des mondes antiques et médiévaux (Europe-Orient) (Département de Lettres classiques)

Se reporter à la présentation du département

Enseignements transversaux

Pratique des exercices philosophiques (Ph. CRIGNON)

Ce séminaire est commun aux étudiants de Master recherche et aux préparateurs des concours (CAPES et agrégation de philosophie). Il a pour objectif de consolider les capacités de production philosophique des étudiants requises par ces deux exercices canoniques que sont la dissertation et l'explication de texte. Outre leur valeur académique, ces exercices mobilisent certaines des aptitudes qui font l'identité de la philosophie : problématiser, conceptualiser, analyser, argumenter et juger.

Il a donc pour but d'accompagner les candidats aux concours dans leur année de préparation et de remédier aux défauts méthodologiques les plus fréquents, mais il est aussi particulièrement indiqué pour les étudiants du Master recherche qui songent à se présenter ultérieurement aux concours. Enfin, il cherche de manière plus générale à ce que tous les étudiants maîtrisent ces exercices proprement philosophiques.

Le cours sera l'occasion de multiplier les entraînements sur des sujets de dissertation et d'explication de texte (alternativement) qui donneront lieu à des corrigés, à des retours et des conseils, le tout visant à ce que chacun s'approprie au mieux les exigences de ces épreuves et puisse améliorer ses propres travaux. On portera l'attention sur la manière de construire un problème, de présenter une introduction, de structurer un raisonnement, d'utiliser les auteurs, d'analyser un texte philosophique, de gagner en rigueur d'analyse et en clarté de l'expression. Le programme des sujets sera donné à la rentrée.

Anglais M1 (S. MBUGA)

Exploring Language through Music

The Exploring Language through Music course is designed to prepare students pursuing a Masters in Philosophy for the academic English requirements of their program, while incorporating the use of music as a tool for language learning and philosophical exploration. Through a combination of interactive

activities, discussions, and analysis of songs from various genres, students will enhance their English language skills, critical thinking abilities, and philosophical understanding.

Course Objectives:

- * Develop language proficiency in English through the study of music.
- * Enhance critical thinking and analytical skills through the examination of song lyrics.
- * Improve academic reading, writing, listening, and speaking skill for philosophical discourse.
- * Gain cultural insights and broaden perspectives through the exploration of diverse musical genres.
- * Foster a deeper understanding of philosophical concepts and their expression through music.

Anglais M2 (Ph. BECK)

Nous traduirons ensemble un ou deux chapitres de "Between Past and Future" ("La Crise de la culture") d'Hannah Arendt (1961). La traduction juxtalinéaire et commentée sera précédée d'une introduction. Les éventuels exposés proposés devront commenter le vocabulaire philosophique anglais de la philosophe, la langue employée étant indissociable de la teneur de pensée considérée.

T.E.R. ET MÉTHODOLOGIE (D. MOREAU)

Ce TD, qui n'aura lieu que durant les premières semaines de l'année universitaire, proposera une initiation à la recherche en philosophie, de façon à préparer les étudiants à l'écriture de leurs mémoires de séminaire et mémoires de master II.

Ouverture professionnelle

Stage facultatif conseillé de 3 semaines en milieu socio-économique.

ENSEIGNEMENTS PARCOURS PSE (CONCOURS)

Semestre 1

UE 31 : Histoire de la philosophie 1 (S. PEYTAVIN)

Montaigne, *Les Essais*

Intention du cours : Lire Montaigne, en philosophie, c'est à la fois identifier le retour des philosophies antiques et certaines racines de la modernité philosophique ; c'est avoir affaire à des thématiques qui relèvent d'un large spectre, de la métaphysique à la science, de la morale et de la politique à l'esthétique ; c'est éprouver un style et une forme qui font fondamentalement sens. C'est enfin peut-être, et surtout, s'exercer à penser par-delà le partage canonique de l'objectivité et de la subjectivité.

Œuvre au programme : les *Essais*. Edition réalisée par D. Bjaï, B. Boudou, J. Céard et I. Pantin, sous la direction de J. Céard, Paris, Pochothèque/Le Livre de Poche, 2001.

L'édition de référence est de rigueur : le texte donne lieu à différentes adaptations, en fonction des éditions ; surtout c'est un choix d'édition de la part du jury. L'édition de J. Céard suit l'édition posthume de 1595, établie par Marie de Gournay et Pierre de Brach. Il s'agit de la norme jusqu'au XIXe siècle. Plus régulièrement ensuite, jusqu'à l'édition Naya, Reguig-Naya, Tarrête chez Folio-classiques en 2009, c'est plutôt l'Exemplaire de Bordeaux (exemplaire de l'édition de 1588, avec corrections et ajouts manuscrits de Montaigne) qui sert de référence. Sur ces questions éditoriales (qui sont loin d'être anecdotiques), voir l'article du *Dictionnaire Montaigne* « Edition de 1595 », également dans le *Bulletin de la Société des Amis de Montaigne*, janvier-juin 2003, le dossier « Les deux visages des Essais » et les deux articles de J. Céard et A. Tournon.

Conseils de lecture :

* **La lecture des *Essais***, fort éloignés de nos horizons d'attente, exige de la persévérance, et une immersion. Je vous propose de commencer par II, 12 (« Apologie de Raimond Sebond »), de poursuivre par III, 13 (« De l'expérience »). Les premiers cours porteront sur ces deux longs chapitres, œuvres dans l'œuvre. On peut ensuite préconiser un parcours dans chaque livre : I, 1 – 8 – 20 – 22 – 27 – 30 – 40 – 47 – 56 ; II, 1 – 6 – 11 – 16 – 17 ; III, 1 – 3 – 6 – 8 – 9 – 12 – 13. Enfin la lecture de l'ensemble, bien évidemment, est nécessaire.

* **Littérature secondaire** (bibliographie indicative) :

- Outils de travail :

- P. Desan (dir.), *Dictionnaire Montaigne*, Paris, Garnier, coll. « Classiques Jaunes », (2004) 2018.
- P. Magnard, *Le vocabulaire de Montaigne*, Paris, Ellipses, 2002.
- M. Foglia, article « Montaigne » de la *Stanford Encyclopedia of Philosophy*, en suivant ce lien : <https://plato.stanford.edu/entries/montaigne/>

- Monographie :

- B. Sève, *Montaigne. Des règles pour l'esprit*, Paris, PUF, coll. « Philosophies d'aujourd'hui », 2007.

- Le retour du scepticisme à l'âge moderne :

- F. Brahami, *Le scepticisme de Montaigne*, Paris, PUF, coll. « Philosophies », 1997 ; *Le travail du scepticisme. Montaigne, Bayle, Hume*, Paris, PUF, 2001.

- S. Giocanti, *Penser l'irrésolution. Montaigne, Pascal, La Mothe Le Vayer : trois itinéraires sceptiques*, Paris, Champion, 2001.
- M.-L. Demonet et A. Legros (éd.), *L'écriture du scepticisme chez Montaigne*, Genève, Droz, 2004.

- Métaphysique, ontologie, théologie, théorie de la connaissance :

- V. Carraud et J.-L. Marion (dir.), *Montaigne : scepticisme, métaphysique, théologie*, Paris, PUF, coll. « Epiméthée », 2004.
- I. Maclean, *Montaigne philosophe*, Paris, PUF, coll. « Philosophies », 1996.

- Anthropologie, champ pratique :

- M.-L. Demonet (dir.), *Montaigne et la question de l'homme*, Paris, PUF, coll. « Débats philosophiques », 1999.
- E. Ferrari, « Corps et passivité chez Montaigne. Quelques réflexions » (article en ligne).
- « Montaigne et l'action », *Bulletin de la Société des Amis de Montaigne*, janvier-juin 2000.

UE 32 Histoire de la Philosophie 2 (P. LANG)

Husserl

Préparation à l'agrégation externe de Philosophie 2024

3^e épreuve d'admissibilité (épreuve d'histoire de la philosophie : commentaire d'un texte extrait de l'œuvre d'un auteur contemporain) : Husserl

Quatre ouvrages figurent au programme du concours :

- 1) *Idées directrices pour une phénoménologie pure et une philosophie phénoménologique* (1913). La traduction à utiliser est celle de J.-F. Lavigne (Paris, Gallimard, 2018), qui rend obsolète la traduction de P. Ricœur (Paris, Gallimard, 1950).
- 2) *Méditations cartésiennes*. La traduction à utiliser est celle d'E. Levinas et de G. Peiffer (1931) (rééd. Paris, Vrin, 2000) ; on consultera également avec profit la traduction de M. de Launay (Paris, PUF, 1994).
- 3) *La Crise des sciences européennes et la phénoménologie transcendantale* (1936). L'unique traduction existante est celle de G. Granel (Paris, Gallimard, 1976, coll. « Tel » n° 151, nombreuses rééd.).
- 4) *Sur le renouveau. Cinq articles* (1923-1924). L'unique traduction existante est celle de L. Joumier (Paris, Vrin, 2005). Au programme figurent l'ensemble des textes (appendices inclus) des pages 23 à 150.

Lecture complémentaire conseillée :

Edmund Husserl, *Autour des Méditations cartésiennes (1929-1932)*, Grenoble, Jérôme Millon, 1998.

Choix de littérature secondaire et d'outils de travail :

1) Sur Husserl en général :

- R. Barbaras, *Introduction à la philosophie de Husserl*, Paris, Vrin, 2015.
- J. Benoist et V. Gérard (dir.), *Lectures de Husserl*, Paris, Ellipses, 2010.
- F. Dastur, *Husserl, des mathématiques à l'histoire*, Paris, PUF, 2^e éd., 1999.
- J. English, *Le vocabulaire de Husserl*, Paris, Ellipses, 2^e éd., 2009.
- D. Franck, *Chair et corps. Sur la phénoménologie de Husserl*, Paris, Éditions de Minuit, 1981.
- E. Housset, *Husserl et l'énigme du monde*, Paris, Seuil, 2000.
- Ph. Huneman et E. Kulich, *Introduction à la phénoménologie*, Paris, Armand Colin, 1997.
- J. Patočka, *Introduction à la phénoménologie de Husserl*, trad. E. Abrams, Grenoble, Jérôme Millon, 1992.
- J.-M. Salanskis, *Husserl*, Paris, Les Belles Lettres, 1998.

2) Sur les *Ideen I* :

- N. Depraz, *Lire Husserl en phénoménologie. Idées directrices pour une phénoménologie*, Paris, PUF, 2008 (commentaire suivi des *Ideen I* sur la base de la traduction Ricœur).
- A. Grandjean et L. Perreau (dir.), *Husserl. La science des phénomènes*, Paris, CNRS éditions, 2012 (recueil d'études, par des spécialistes contemporains, portant sur différents aspects et thèmes de l'ouvrage).
- J.-F. Lavigne, *Accéder au transcendantal ? Réduction et Idéalisme transcendantal dans les Ideen I de Husserl*, Paris, Vrin, 2009 (monographie problématisante par l'un des meilleurs connaisseurs et traducteur de l'ouvrage).

3) Sur les *Méditations cartésiennes* :

- J.-F. Lavigne (éd.), *Les Méditations cartésiennes de Husserl*, Paris, Vrin, 2008 (ouvrage collectif proposant un commentaire de chacune des *Méditations* par un spécialiste reconnu).

4) Sur la *Krisis* :

- V. Gérard, *La Krisis*, Paris, Ellipses, 1999 (petit ouvrage d'introduction comportant une présentation de l'ouvrage, des extraits commentés, un lexique).
- C. Majolino, F. de Gandt (éds.), *Lectures de la Krisis de Husserl*, Paris, Vrin, 2008 (recueil d'études classiques et contemporaines, par des spécialistes internationaux, portant sur différents aspects et thèmes de l'ouvrage).

5) Sur les articles *Sur le renouveau* et l'éthique husserlienne :

- L. Joumier, « Le renouvellement éthique chez Husserl. L'éthique husserlienne dans les *Cinq articles sur le renouveau* (1923-24) », *Annales de phénoménologie* n°3 (2004), p. 201-218.
- C. Lobo, « Éthique et théorie de la valeur chez Husserl », *Annales de phénoménologie* n°4 (2005), p. 179-188.
- L. Perreau, « La double visée de l'éthique husserlienne : intentionnalité et téléologie », *Éthique et phénoménologie : Alter, Revue de phénoménologie*, n°13 (2005), p. 11-34.
- J. Taminioux, *Husserl et l'éthique, Études phénoménologiques* n°45-48 (2007-08), Bruxelles, Ousia.

Plan du cours :

- Séance 1 : Rappel de notions fondamentales sur Husserl, la phénoménologie, l'idéalisme transcendantal
- Séance 2 : Introduction aux *Ideen I*, Introduction, sections I et II
- Séance 3 : Introduction aux *Ideen I*, sections III et IV
- Séance 4 : Introduction aux *Ideen I*, textes complémentaires
- Séance 5 : Introduction aux *Méditations cartésiennes* I à IV
- Séance 6 : Introduction à la cinquième des *Méditations cartésiennes*
- Séance 7 : Autour des *Méditations cartésiennes* : phénoménologie de l'intersubjectivité
- Séance 8 : Introduction à la *Krisis*, parties I et II (avec les appendices afférents)
- Séance 9 : Introduction à la *Krisis*, partie III, A (avec les appendices afférents)
- Séance 10 : Introduction à la *Krisis*, partie III, B (avec les appendices afférents)
- Séance 11 : Introduction aux cinq articles *Sur le renouveau*
- Séance 12 : Approfondissements sur l'éthique husserlienne (cours sur l'éthique à Göttingen, 1908-1914 et à Freiburg, 1922-1924)

La validation de l'UE se fait au moyen d'un contrôle continu avec 2 notes (1 entraînement écrit + 1 épreuve de concours blanc).

UE 33 Philosophie générale 1 (A. THÉBERT)

L'imagination

L'imagination fut longtemps vilipendée, ses dérèglements étant accusés de nous décevoir et de perturber le travail méthodique de l'entendement. Il s'agira dans un premier temps de mettre au jour les raisons d'un tel diagnostic, avant de comprendre dans quelle mesure nous pouvons considérer l'imagination comme

productrice d'ordre (un ordre épistémologique, moral, politique) et comme obéissant à certains principes. Nous nous interrogerons également sur la nature de l'imagination (s'agit-il d'une faculté à part entière ?), sur la nature de ses produits (imaginer, est-ce produire des images ?) et sur la nature de ce qu'elle prend pour objet (peut-on tout imaginer ?).

Le cours prendra la forme d'un traitement problématisé de quelques grands questionnements sur la notion, et s'articulera autour de la présentation de textes clés.

Il sera complété par quatre séances, qui aborderont des aspects spécifiques de la notion (l'imagination chez Kant ; en philosophie politique ; en philosophie des sciences ; en esthétique).

Bibliographie indicative, qui sera complétée et commentée à la rentrée :

Cet été, vous pouvez privilégier la lecture des ouvrages précédés d'un astérisque.

Sources classiques

ARISTOTE, *De l'âme*, Paris, GF, 1993 [à partir de III.3.427a17]

Petits traités d'histoire naturelle, Paris, GF, 2000 [p. 105-161]

George BERKELEY, *Principes de la connaissance humaine*, Paris, GF, 1991 [1710]

Trois dialogues entre Hylas et Philonous, Paris, GF, 1998 [1713]

Étienne Bonnot de CONDILLAC, *Essai sur l'origine des connaissances humaines*, Paris, Vrin, 2014 [1746]

René DESCARTES, *Méditations métaphysiques*, Paris, GF, 1992 [1641]

Thomas HOBBS, *Léviathan*, Paris, Folio, 2000 [1651] [I.2 ; I.3 ; I.8]

David HUME, *Traité de la nature humaine* [1739-1740]

*tome 1, Paris, Vrin, 2022

tome 2, Paris, GF, 2015

tome 3, Paris, GF, 1993

Enquête sur les principes de la morale, dans *Essais et traités IV*, Paris, Vrin, 2002 [1751]

Emmanuel KANT, *Critique de la raison pure*, Paris, GF, 2017 [1781-1787]

John LOCKE, *Essai sur l'entendement humain*, vol. 1 et 2, Paris, Vrin, 2001-2006 [1690]

De la conduite de l'entendement, Paris, Vrin, 1974

*Nicolas MALEBRANCHE, *De la recherche de la vérité*, Livre II, « De l'imagination », Paris, Vrin, 2006 [1674-1675]

Blaise PASCAL, *Pensées*, Paris, Seuil, 1962

Thomas REID, *Essays on the Intellectual Powers of Man*, Edinburgh, Edinburgh University Press, 2002 [1785]

[Essay 4 : « Of Conception »]

Adam SMITH, *Théorie des sentiments moraux*, Paris, Puf, 1999 [1759]

Sources contemporaines

Gaston BACHELARD [un ouvrage dans la liste]

La Formation de l'esprit scientifique. Contribution à une psychanalyse de la connaissance, Paris, Vrin, 1993 [1938]

La Psychanalyse du feu, Paris, Gallimard, 1985 [1938]

L'Eau et les rêves. Essai sur l'imagination de la matière, Paris, José Corti, 1986 [1942]

L'Air et les songes. Essai sur l'imagination du mouvement, Paris, José Corti, 1986 [1943]

La Terre et les rêveries du repos. Essai sur les images de l'intimité, Paris, José Corti, 2004 [1948]

La Terre et les rêveries de la volonté. Essai sur l'imagination des forces, Paris, José Corti, 2003 [1948]

La Poétique de l'espace, Paris, Puf, 2020 [1957]

La Poétique de la rêverie, Paris, Puf, 2016 [1960]

La Flamme d'une chandelle, Paris, Puf, 2015 [1961]

Fragments d'une poétique du feu, Paris, Puf, 1988

Ernst CASSIRER, *Essai sur l'homme*, Paris, Minit, 1975 [1944]

Gilbert DURAND, *L'imagination symbolique*, Paris, Puf, 2015 [1964]

Peter HACKER, *The Intellectual Powers. A Study of Human Nature*, Wiley Blackwell, 2013 [Chap. 11, « Imagination »]

*Gilbert RYLE, *La notion d'esprit*, Paris, Payot et Rivages, 2005 [1949] [Chap. 8, « L'imagination »]

*Jean-Paul SARTRE, *L'imagination*, Paris, Puf, 2012 [1936]

L'imaginaire. Psychologie phénoménologique de l'imagination, Paris, Folio, 1986 [1940]

Ludwig WITTGENSTEIN, *Recherches philosophiques*, Paris, Gallimard, 2004

L'intérieur et l'extérieur, Mauvezin, TER, 2000

Remarques sur la philosophie de la psychologie, tomes I et II, Mauvezin, TER, 1989-1994

Notes sur l'expérience privée et les « sense data », Mauvezin, TER, 1989

Jean-Jacques WUNENBURGER, *L'imaginaire*, Paris, Puf, 2020 [sur Nantilus]

Monographies

*Christophe BOURIAU, *Qu'est-ce que l'imagination ?*, Paris, Vrin, 2010

Gérard BRAS, Jean-Pierre CLÉRO, *Pascal : figures de l'imagination*, Paris, Puf, 1994 [sur Nantilus]

Michel de MONTAIGNE, *De la force de l'imagination, Essais, I, 21*, Commentaire de Nicola Panichi, Paris, Classiques Garnier, 2021

Alan R. WHITE, *The Language of Imagination*, Blackwell Publishers, 1990

Collectifs

Jil MULLER (dir.), « L'imagination chez Descartes et ses contemporains », *Cahiers philosophiques de Strasbourg*, 48, 2020/2

Raffaele CARBONE (dir.), *Imagination, coutume, pouvoir (XVI^e- XVII^e siècles)*, Paris, éditions de la Sorbonne, 2015

Cynthia FLEURY (dir.), *Imagination, imaginaire, imaginal*, Paris, Puf, 2006

UE 34 Leçons de philosophie (plusieurs enseignants)

Les leçons sont conçues comme des entraînements à l'épreuve orale de leçon de l'agrégation (sur champ défini et hors champ défini). Elles sont individuelles (devant l'ensemble du groupe) et donnent lieu à des observations et des conseils de la part de l'enseignant.

UE 35 Explications de texte (plusieurs enseignants)

Les explications sont conçues comme des entraînements à l'épreuve orale disciplinaire du CAPES. Elles sont individuelles (devant l'ensemble du groupe) et donnent lieu à des observations et des conseils de la part de l'enseignant.

UE 36 Tutorat (Ph. CRIGNON)

Les dates seront indiquées en début d'année.

UE 37 : Pratique des exercices philosophiques (Ph. CRIGNON)

Ce séminaire est commun aux étudiants de Master recherche et aux préparateurs des concours (CAPES et agrégation de philosophie). Il a pour objectif de consolider les capacités de production philosophique des étudiants requises par ces deux exercices canoniques que sont la dissertation et l'explication de texte. Outre leur valeur académique, ces exercices mobilisent certaines des aptitudes qui font l'identité de la philosophie : problématiser, conceptualiser, analyser, argumenter et juger.

Il a donc pour but d'accompagner les candidats aux concours dans leur année de préparation et de remédier aux défauts méthodologiques les plus fréquents, mais il est aussi particulièrement indiqué pour les étudiants du Master recherche qui songent à se présenter ultérieurement aux concours. Enfin, il cherche de manière plus générale à ce que tous les étudiants maîtrisent ces exercices proprement philosophiques.

Le cours sera l'occasion de multiplier les entraînements sur des sujets de dissertation et d'explication de texte (alternativement) qui donneront lieu à des corrigés, à des retours et des conseils, le tout visant à ce que chacun s'approprie au mieux les exigences de ces épreuves et puisse améliorer ses propres travaux. On portera l'attention sur la manière de construire un problème, de présenter une introduction, de structurer un raisonnement, d'utiliser les auteurs, d'analyser un texte philosophique, de gagner en rigueur d'analyse et en clarté de l'expression. Le programme des sujets sera donné à la rentrée.

Semestre 2

UE 44 : Philosophie générale sur champ défini (Ph. CRIGNON)

La politique

Le cours est construit de façon à préparer à l'épreuve orale d'admission de l'agrégation. Plutôt que de grands problèmes fondamentaux du politique, il s'agit de proposer des pistes de réflexion philosophique sur certaines dimensions de ce domaine en soi très vaste, conformément à l'esprit de l'épreuve. Une bonne culture classique en philosophie politique est présumée et doit être rafraîchie s'il en est besoin. Le cours interrogera des notions-clés telles que : normes et valeurs ; légalité, légitimité et moralité ; bien commun, intérêt général et utilité publique ; citoyenneté, nationalité, transnationalité et postnationalité ; l'État, la société et l'économie ; théorie, science, opinion, idéologies ; gouvernement, gouvernance, administration.

Bibliographie :

- C. Schmitt, *La notion de politique*, trad. M.-L. Steinhauser, Paris, Flammarion, 1992.
P. Rosanvallon, *La société des égaux*, Paris, Seuil, 2013 ; *La contre-démocratie*, Paris, Seuil, 2006.
J. W. Müller, *Qu'est-ce que le populisme ?*, trad. F. Joly, Paris, Premier Parallèle, 2016.
H. Arendt, *Qu'est-ce que la politique ?*, trad. U. Ludz, Paris, Seuil, 1995 ; *La condition de l'homme moderne*, trad. G. Fradier, Paris, Pocket, 1983.
D. Schnapper, *La communauté des citoyens*, Paris, Gallimard, 1994.
B. Manin, *Principes du gouvernement représentatif*, Paris, Flammarion, 1995.
M. Foucault, *Naissance de la biopolitique*, Paris, Gallimard-EHESS, 2004.
N. Bobbio, *Le futur de la démocratie*, trad. S. Gherardi et J.-L. Pouthier, Paris, Seuil, 2007.
M. Senellart, *Les Arts de gouverner*, Paris, Seuil, 1995.
W. Kymlicka, *La citoyenneté multiculturelle*, trad. P. Savidan, Paris, La Découverte, 2001.
C. Lefort, *Essais sur le politique*, Paris, Seuil, 1986.
J. Habermas, *L'intégration républicaine. Essai de théorie politique*, trad. R. Rochlitz, Paris, Pluriel, 2014.

Culture philosophique à rafraîchir au besoin :

- Platon, *République*.
Aristote, *Politiques*.
Machiavel, *Le Prince ; Discours sur la Première Décade de Tite-Live*.
Hobbes, *Léviathan*.
Locke, *Second traité du gouvernement civil*.
Rousseau, *Du contrat social ; Principes du droit de la guerre*.
Kant, *Vers la paix perpétuelle*.
Constant, « De la liberté des Anciens comparée à celle des Modernes ».

Tocqueville, *De la démocratie en Amérique*.

Marx, *Manifeste du parti communiste*.

Mill, *De la liberté ; Considération sur le gouvernement représentatif*.

Rawls, *Théorie de la justice ; La justice comme équité*.

UE 45 : Texte français 1 (C. GUIGON)

Platon, *La République* (trad. P. Pachet, éd. Folio)

Le cours consistera en une lecture suivie de la République de Platon, ainsi qu'en la préparation de l'oral de l'agrégation à partir de commentaires sur une sélection de texte. Les étudiants doivent avoir lu le texte au préalable pour aborder le cours de la manière la plus efficace.

Peuvent être lus également, pour situer le dialogue dans la pensée platonicienne :

Platon, *Les Lois*, trad. L. Brisson et J.-F. Pradeau, Paris, PUF, 2006.

Platon, *Phèdre*, trad. L. Brisson, Paris, GF Flammarion, 2006.

Platon, *Phédon*, trad. M. Dixsaut, Paris, GF Flammarion, 1991.

Platon, *Timée*, trad. L. Brisson, Paris, GF Flammarion, 2017.

Platon, *Théétète*, trad. M. Narcy, Paris, GF Flammarion, 2006.

Bibliographie secondaire non-exhaustive (la littérature secondaire doit intervenir en cas de difficultés de compréhension de certains aspects de l'œuvre. En aucun cas, elle ne doit prendre le pas sur la lecture et la maîtrise de l'œuvre philosophique au programme) :

Annas J., *Introduction à la République de Platon*, Paris, PUF, 1994.

The Cambridge Companion to Plato's Republic, Ferrari G. F. R. (Ed.), Cambridge, Cambridge University Press, 2007.

Dixsaut, M., *Études sur la République de Platon*, Paris, Vrin, 2005.

Ferrari, G. R. F., *City and Soul in Plato's Republic*, Sankt Augustin, University of Chicago Press, 2003.

Howland, J., *The Republic: The Odyssey of Philosophy*, New York, Twayne Publishers, 1993.

Pappas, N., *Routledge Philosophy Guidebook to Plato and the Republic*, London, Routledge, 1995.

Rosen, S., *Plato's Republic: A Study*. New Haven, Yale University Press, 2005.

UE 46 : Texte français 2 (N. TAÏBI)

Simone Weil, *La Condition ouvrière*

Notre cours portera sur l'analyse de l'œuvre de Simone Weil au programme : *La Condition ouvrière*. Il ne s'agit pas d'un essai théorique dont l'objet serait de dévoiler la réalité du travail ouvrier à l'usine entre 1934 et 1941. Il s'agit d'une œuvre philosophique dont la forme singulière illustre le fait, fondamental pour Simone Weil, que la pensée philosophique se forme par le contact avec la « vie réelle ». *La Condition ouvrière* est une œuvre composée de lettres, d'articles, de conférences ainsi que de son journal, rédigés autour et pendant l'expérience de Simone Weil à l'usine, pendant sept mois de décembre 1934 à juin 1935. En langage contemporain, nous dirions qu'il s'agit d'écrits d'interpellation où Simone Weil rend compte de ce que cela fait concrètement de ne « compter pour rien » ou d'être comme « le rouage » d'une immense machine. L'exercice de la pensée requiert alors deux qualités fondamentales : la capacité à percevoir pleinement le réel sous tous ses aspects et le courage de ne renoncer à aucun d'eux.

Bibliographie :

S. Weil, *La Condition ouvrière*, Paris, Gallimard, « Folio-Essais », 2002.

S. Weil, *Réflexions sur les causes de la liberté et de l'oppression sociale*, Paris, Gallimard, « Folio-Essais », 1998.

S. Weil, *Écrits Historiques et politiques, L'expérience ouvrière et l'adieu à la Révolution*, in *Œuvres Complètes*, Tome 2, Paris, Gallimard, 1991.

R. Chenavier, *Simone Weil, Une philosophie du travail*, Paris, Cerf, 2001.

UE 41 Texte anglais (C. MICHON)

B. Williams, *Ethics and the limits of philosophy*, Routledge, 2011

Nous aurons six séances de cours sur le texte de B. Williams, et six séances consacrées à des exercices après les épreuves écrites de l'agrégation.

UE 41 Texte grec (C. GUIGON)

Plutarque, *Adversus Colotem*, Πρὸς Κωλώτην, dans Plutarch, *Moralia*, Volume XIV (Loeb Classical Library No. 428), Harvard University Press, 1967, reprint 1996, pages 190-314. Le cours consistera en un entraînement sur un ensemble de textes choisis, avec leur commentaire adapté aux attendus de l'épreuve de l'agrégation. Les étudiants doivent avoir eux-mêmes traduit le texte de leur côté avant le cours. Le texte grec est par ailleurs disponible gratuitement sur le Thesaurus Linguae Graecae.

Bibliographie secondaire:

The Cambridge Companion to Plutarch, Titchener F. B., Zadorojnyi A. V. (éd.), Cambridge, Cambridge University Press, 2022.

Corti A., *L'Adversus Colotem di Plutarco : storia di una polemica filosofica*, Leuven, Leuven University Press, 2014.

Kechagia E., *Plutarch "Against Colotes". A Lesson in History of Philosophy*, Oxford, Oxford University Press, 2011.

Roskam G., « Plutarch's polemic against Colotes' view on legislation and politics. A reading of *Adversus Colotem* 30-34 (1124D-1127E) », *Aitia* [En ligne], 3 | 2013, mis en ligne le 30 mai 2013, consulté le 04 juillet 2023. URL : <http://journals.openedition.org/aitia/731> ; DOI : <https://doi.org/10.4000/aitia.731>

Warren J., « Plutarch's *Adversus Colotem* and the Cyrenaics: 1120C-1121E », *Aitia* [En ligne], 3 | 2013, mis en ligne le 30 mai 2013, consulté le 04 juillet 2023. URL : <http://journals.openedition.org/aitia/706> ; DOI : <https://doi.org/10.4000/aitia.706>

UE 41 Texte latin

Ouvert si candidats

UE 41 Texte allemand

Ouvert si candidats

UE 41 Texte italien

Ouvert si candidats

UE 34 Leçons de philosophie 2 (plusieurs enseignants)

Les leçons sont conçues comme des entraînements à l'épreuve orale de leçon de l'agrégation (sur champ défini et hors champ défini). Elles sont individuelles (devant l'ensemble du groupe) et donnent lieu à des observations et des conseils de la part de l'enseignant.

UE 35 Explications de texte 2 (plusieurs enseignants)

Les explications sont conçues comme des entraînements à l'épreuve orale disciplinaire du CAPES. Elles sont individuelles (devant l'ensemble du groupe) et donnent lieu à des observations et des conseils de la part de l'enseignant.

UE 50 Tutorat (Ph. CRIGNON)

Les dates seront indiquées en début d'année.

RÈGLEMENT GÉNÉRAL DE CONTRÔLE DES CONNAISSANCES ET DES COMPÉTENCES DES DIPLÔMES DU CYCLE MASTER (RG3C M)

- Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L. 611- 1 et suivants, L.612-6 et suivants, D. 123-13 et D. 123-14, D.611-1 et suivants, et D.612-33 et suivants ;
- Vu le code du sport, notamment ses articles L. 221-1 et suivants ;
- Vu le code du travail, notamment ses articles L.6131-1 et suivants et L. 6325-1 et suivants ;
- Vu l'arrêté du 22 janvier 2014 fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de master, de master professionnel et de master ;
- Vu l'arrêté du 25 avril 2002 modifié, relatif au diplôme national de master ;
- Vu l'arrêté du 12 juillet 2022 portant accréditation des diplômes de second cycle de Nantes Université ;
- Vu le décret n° 2021-1290 du 1er octobre 2021 portant création de Nantes Université, notamment son article 51- 9°) ;
- Vu la circulaire du 6 février 2023 relative aux adaptations et aménagements des épreuves d'examen et de concours pour les candidats en situation de handicap ou avec un trouble de santé invalidant ;
- Vu le guide de construction de l'offre master approuvés par délibérations CAC n° 220325-10 et CAC n° 220325-12 du 25 mars 2022 ;
- Vu le document de cadrage relatif à l'approche par compétences approuvé par délibération CFVU n° 2019- 11-21-9 du 21 novembre 2019 ;

Préambule

Le présent document fixe le règlement général des modalités de contrôle des connaissances et des compétences, applicable à l'ensemble des étudiants inscrits en master à Nantes Université.

Les composantes établissent les modalités de contrôle des connaissances et des compétences (M3C) de chacun des diplômes Master.

Les présidents de jury et les responsables de formation sont chargés de faire appliquer l'ensemble de ces règles (RG3C et M3C).

Les présentes modalités s'inscrivent dans le déploiement de l'approche par compétences engagé par Nantes Université.

Les modalités de contrôle des connaissances et des compétences des masters co-accrédités sont, à titre subsidiaire, celles adoptées par l'établissement qui porte l'accréditation à titre principal.

Glossaire

BCC : bloc de connaissances et de compétences. Il s'agit d' « ensembles homogènes et cohérents de compétences contribuant à l'exercice en autonomie d'une activité professionnelle. Les BCC sont capitalisables.

Bloc d'UE : ensemble homogène d'unités d'enseignement visant à l'acquisition de connaissances et de compétences d'un champ pédagogique précis.

EC : élément constitutif d'une UE. Nantes Université fait le choix de ne pas accorder de crédits ECTS à l'EC, notamment au regard des difficultés techniques à mettre en œuvre ensuite les réorientations et/ou les redoublements.

ECl : évaluation continue intégrale. Il s'agit d'une modalité d'évaluation des enseignements et des compétences. C'est une modalité d'évaluation alternative au système des deux sessions d'examen, intégrant la seconde chance dans le continuum de l'année.

ECTS : European Credit Transfer System, ou système européen de transfert et d'accumulation de crédits est une méthode qui permet d'attribuer des crédits aux éléments pédagogiques d'une formation relevant de l'enseignement supérieur. Un crédit ECTS correspond à une charge de travail comprise entre 25 et 30 heures de travail globale/étudiant, répartie pour environ 1/3 d'enseignement, et 2/3 de travail personnel. Les ECTS doivent être proportionnels aux coefficients portés sur les éléments pédagogiques d'une formation.

M3C : modalités de contrôle des connaissances et compétences, définies par formation et adoptés par le conseil de composante.

1. Organisation de la formation

Les formations de second cycle sont amenées à adopter une approche par les compétences¹ au titre de l'accréditation en cours. Pour chacune d'entre elles, les équipes pédagogiques définissent et mettent « en œuvre leurs objectifs, leurs contenus, leurs méthodes pédagogiques et leurs acquis d'apprentissage en favorisant l'alignement pédagogique ».

Extrait du guide de construction Master : Les maquettes pédagogiques de chaque formation de Master sont articulées aux blocs de compétences, tels qu'ils figurent dans les référentiels de compétences propres à chaque diplôme (fiches du RNCP, le cas échéant, un référentiel spécifique de compétences) : chaque compétence du référentiel sera déclinée par des résultats d'apprentissage (RA). [...] Il y a souvent plusieurs RA pour atteindre le développement d'une compétence

L'année universitaire est organisée en blocs d'unités d'enseignement, et/ou en blocs de connaissances et de compétences et constituée de 60 ECTS (European Credit Transfert System). « Un ECTS correspond à 25 heures à 30 heures » de charge de travail totale pour un étudiant.

Chaque unité d'enseignement (UE) est créditée en ECTS pour faciliter la comparaison des formations, la mobilité des étudiants et leur insertion professionnelle. Sauf exception, les éléments constitutifs des UE ne portent pas d'ECTS.

L'année est répartie en deux semestres.

Le rythme d'acquisition des compétences est ordinairement réparti sur deux années. Cependant, les enseignements du master peuvent être répartis sur un nombre réduit ou augmenté d'années au regard des possibilités de chaque composante de proposer un rythme adapté aux contraintes, et à celui des étudiants.

Au regard de besoins spécifiques, l'établissement peut ne proposer que la 2^{ème} année de la mention ou d'un parcours de Master. Dans ce cas, le diplôme confère aussi le grade de Master.

Le grade Master confère 120 ECTS.

La charge de travail de l'étudiant est comprise entre 3000 et 3600 heures sur l'ensemble du cycle Master comprenant au maximum 800 heures d'enseignement et d'encadrement pédagogique.

2. Modalités d'évaluation et de validation

Il convient de préciser la complémentarité entre évaluation et validation.

- L'évaluation :
 - Attribue une valeur à une composition de l'étudiant face à une question posée ;
 - Permet de recueillir des données quant aux apprentissages de ses étudiants ;
 - Prévoit un jugement pédagogique qui peut prendre différentes formes d'évaluations (sommativité, formative...) et différentes activités (QCM, dossiers, oral, évaluations entre pairs, portfolio, projet, étude de cas, etc.) ;
 - Est scénarisée de manière progressive en vue d'une prise de décision de validation ou non validation administrative.
- La validation :
 - Englobe l'ensemble des décisions qui viennent valider des jalons, des étapes d'apprentissages, des BCC, des blocs d'UE, des UE, etc. ;
 - Prévoit les critères de validation qui sont fixés dans les M3C, leur validation engage l'établissement, l'équipe enseignante et l'étudiant ;
 - Est une décision administrative créatrice de droit.

2.1 Modalités d'évaluation

En master, l'exercice d'une seconde chance, comme la tenue d'une seconde session, n'est pas obligatoire. Selon le choix des composantes, l'évaluation peut être organisée :

–soit comme en licence suivant les 3 modalités :

- Evaluation continue intégrale (ECI) ;
- Evaluation combinée comprenant des éléments ou des unités organisées en ECI et d'autres donnant lieu à deux sessions d'examen ;

- Régime d'évaluation comprenant une première et une seconde session pour l'ensemble des examens.
– soit sans recourir à l'exercice d'une seconde chance ou d'une seconde session.

Les composantes déterminent le mode d'évaluation le plus adapté à la cohérence de la progression pédagogique et à la réussite de l'étudiant.

Les composantes précisent en tant que de besoin dans leurs M3C la modalité d'exercice de seconde chance qu'elles choisissent. Elles peuvent proposer l'adoption de l'une des modalités à titre d'expérimentation sur un périmètre limité et, après en avoir mesuré les effets, décider de l'étendre ou d'y renoncer.

Lorsque les composantes optent pour l'exercice d'une seconde chance, elles précisent dans leurs M3C la modalité d'exercice choisie.

Les situations suivantes ne donnent pas lieu à l'exercice d'une seconde chance :

- La partie réalisée en organisme professionnel pour les parcours en alternance ;
- L'évaluation des éléments pédagogiques professionnels (projet, stage, etc.) ;
- Les éléments pédagogiques qui ne peuvent être réorganisés (exemple de certains travaux pratiques).

2.1.1 Modalité d'évaluation continue intégrale (ECI)

Dans une approche par compétences, l'évaluation continue intégrale (ECI) est privilégiée.

2.1.1.1 Principe général de l'ECI

L'ECI consiste en une pluralité d'évaluations diversifiées, réparties régulièrement sur l'ensemble des semaines du semestre et pour l'ensemble des enseignements concernés. Elle permet à l'équipe pédagogique d'attester que l'étudiant maîtrise les connaissances et développe les compétences visées dans une UE.

L'ECI s'effectue ainsi sur le cumul des indices récoltés dans des activités d'évaluation identifiées tant par les équipes qu'apportés par les étudiants. Ces évaluations et les indices en résultant peuvent être de différentes natures (QCM, rendus écrits, dossiers écrits, activités orales, évaluations entre pairs, etc.).

L'ECI permet donc de mixer des évaluations de différentes natures :

- Des « Évaluations formatives » ayant pour fonction de favoriser la progression et ou de diagnostiquer des difficultés chez l'étudiant sur le développement des résultats d'apprentissage liées aux compétences dans son UE. Ces évaluations formatives sont laissées à la discrétion des équipes enseignantes.
- Des « Évaluations sommatives » visant à estimer les résultats d'apprentissage à la fin d'un processus de formation alignées sur les résultats d'apprentissage.

2.1.1.2 Organisation de l'ECI

Le directeur des études de la formation (le cas échéant, le responsable du master) est le responsable du calendrier des épreuves organisées sur le semestre en lien avec le rythme de la formation de façon concertée au sein de l'équipe pédagogique de la formation.

L'organisation pratique est coordonnée par l'équipe pédagogique et la scolarité de la composante ou du pôle. La répartition régulière des évaluations peut être garantie par le recours systématique à des créneaux hebdomadaires identifiés dans l'emploi du temps.

Le planning des évaluations a vocation à être publié au cours des deux premières semaines du semestre. Si des modifications doivent être apportées au planning des évaluations en cours de semestre pour des raisons impérieuses, elles devront être communiquées 15 jours avant l'évaluation.

Des évaluations peuvent également être réalisées sans convocation dans les créneaux d'enseignement de l'emploi du temps (évaluations en TD et TP, par exemple). Pour ces dernières, des aménagements ou des dérogations sont accordés au profit des étudiants à statut spécifique (étudiants salariés, sportifs de haut niveau, en situation de handicap, etc.).

L'ECI repose sur des évaluations multiples et de formes variées, comme des épreuves écrites, orales, des activités pratiques, des rendus de travaux, des projets et des périodes de mise en situation, etc. Elle doit donner lieu à des

évaluations qui permettent d'apprécier la progression des acquis des connaissances et du développement des compétences visés par l'UE et proposer les remédiations nécessaires à l'étudiant.

Chaque épreuve doit être corrigée dans un délai raisonnable, le résultat étant porté à la connaissance de l'étudiant, avant l'évaluation suivante.

Les évaluations au sein d'une UE en ECI doivent être prévues en nombre suffisant pour pouvoir observer et mesurer la progression des étudiants. Si la seconde chance est présente, elle est alors comprise dans ses modalités de mise en œuvre. Le temps qui était réservé à l'organisation et à la préparation de la seconde session est utilisé pour étendre la durée globale des enseignements sur l'année universitaire.

Des épreuves de substitution peuvent être organisées sur décision du jury pour les étudiants empêchés ou bénéficiant d'un statut spécifique et n'ayant pas pu participer au contrôle continu. Dans une logique de proportionnalité et d'équité de charge de travail, les étudiants à statut spécifique et ceux bénéficiant de dispense d'assiduité (DA) peuvent, sur la base d'un travail ad hoc prouver le développement des résultats d'apprentissage et des compétences attendues dans les UE. Celui-ci sera alors soumis à un jury qui le validera selon des modalités garantissant le même niveau d'exigence que pour les publics ordinaires.

2.1.2 Autres modalités d'évaluation

2.1.2.1 Évaluation combinée

L'évaluation combinée peut associer :

- Des éléments pédagogiques organisées en ECI intégrant éventuellement l'exercice d'une seconde chance. Les modalités applicables sont celles du point 2.1.1 ;
- Des éléments pédagogiques évalués en contrôle continu et terminal et dont l'exercice éventuel de la seconde chance s'exprime en seconde session ;
- Des éléments pédagogiques évalués exclusivement en contrôle terminal et dont l'exercice éventuel de la seconde chance s'exprime en seconde session.

Les modalités d'évaluation de chaque UE ou élément constitutif en seconde session, peuvent être différentes de celles de l'évaluation réalisée en première session.

2.1.2.2. Évaluation comprenant deux sessions d'examen

Lorsque les modalités d'évaluation, quelle qu'en soit la forme (contrôle continu et/ou contrôle terminal) prévoient une seconde session, les modalités de la seconde session sont fixées comme suit :

- Lorsqu'une compensation est opérée entre BCC / bloc d'UE et/ou entre semestres, la seconde session ne peut commencer qu'à l'issue d'un délai de 15 jours suite à la communication des résultats relatifs à la première session ;
- En l'absence de compensation entre BCC / bloc d'UE et/ou entre semestres pour l'obtention d'une année, une seconde session peut être organisée dans un délai de 15 jours à l'issue des résultats de la première session du ou des BCC, ou du semestre.

Les modalités d'évaluation de chaque BCC, bloc d'UE, UE, élément constitutif en seconde session peuvent être différentes de celles de l'évaluation réalisée en première session.

Les composantes peuvent notamment choisir soit de proposer une épreuve de seconde session unique ou commune à l'échelle d'un bloc ou d'une UE, soit de proposer une épreuve de seconde session pour chacun des éléments constitutifs, ou toute autre modalité d'évaluation alternative pédagogiquement pertinente.

2.2 Acquisition des unités d'enseignements (UE)

2.2.1 Validation d'une UE, d'un bloc d'UE ou BCC et attributions de crédits

Les évaluations peuvent donner lieu à des notes chiffrées ou encore à une validation de type

« Admis/Ajourné » sans note. Cette modalité est alors indiquée dans les modalités d'évaluation de l'UE concernée.

Une UE est validée si la valeur identifiée par les équipes est attribuée. Ainsi, s'il s'agit d'une note chiffrée, cela correspond à la moyenne des notes obtenues au sein d'une UE qui est supérieure ou égale à une note seuil identifiée par l'équipe.

Si l'UE est validée, les crédits ECTS associés le sont également. Sauf exception prévue dans les M3C, ils sont capitalisés et utilisables dans tout parcours universitaire.

La validation d'un résultat d'apprentissage dépend de la validation de ou des UE le ciblant, conformément à la matrice UE/Compétences (UE/Comp) qui permet d'afficher les liens cohérents établis entre les compétences visées par la formation et les Unités d'Enseignement (UE) existantes dans la maquette.

2.2.2 Règles de compensation

Extrait du guide de construction du Master : la compensation, fixée par les composantes, peut s'effectuer "au sein de regroupements cohérents d'unités d'enseignement, organisés notamment en blocs de connaissances et de compétences".

Principes généraux :

- Sauf exception prévue dans les M3C, toute unité acquise confère à l'étudiant les ECTS associés, ces ECTS sont capitalisés et utilisables dans tout parcours de formation de l'enseignement supérieur.
- Les M3C fixent les modalités de compensation entre UE, et les éventuels seuils de compensation.
- Dans le cadre de l'approche par compétences, les principes de compensation doivent respecter la matrice UE/COMP. Ainsi, certaines UE ne pourront pas se compenser à la lumière de cette dernière qui est mise à disposition des étudiants par les services de scolarité.

2.3 Validation du master

Le master est obtenu à la condition que les UE, blocs d'UE et/ou BCC qui le constituent soient validés, et que les 120 ECTS minimum soient obtenus.

Cette validation peut faire l'objet d'une validation annuelle et/ou d'une validation au niveau global du diplôme.

À tout moment, un étudiant peut demander à avoir accès à un document récapitulant l'acquisition des UE.

2.4 Précisions relatives aux examens

2.4.1 Renonciation de note

Une fois les notes et résultats arrêtés par le jury, et lorsqu'une note ou un résultat compromet sérieusement les chances de poursuite d'études d'un étudiant, et qu'une seconde session est organisée, celui-ci peut solliciter une renonciation de certaines notes auprès du président du jury, dans les 5 jours après la publication des résultats.

Les redoublants peuvent demander à renoncer au bénéfice de notes ou de résultats qu'ils souhaitent améliorer. Ils doivent établir leur demande au moment de la rentrée, adressée au président du jury de la formation, dans les conditions et délais préalablement fixés par la composante.

En tous états de cause, les composantes précisent dans leur M3C si elles acceptent le principe de la renonciation de note. Dans le cas où elles en acceptent le principe, elles peuvent le proposer à titre d'expérimentation sur un périmètre limité et après en avoir mesuré les effets, décider de l'étendre ou d'y renoncer.

2.4.2 Assiduité et gestion des absences

L'assiduité aux contrôles continus est obligatoire.

2.4.2.1. Absences injustifiées

En cas d'absences injustifiées à un nombre trop important de contrôles au sein d'une UE, pour permettre d'évaluer l'étudiant, celui-ci est déclaré défaillant. Dans ce cas, l'UE et le BCC / Bloc d'UE correspondants ne sont pas notés, ni aucun autre élément du semestre ou de l'année en cours.

Chaque composante fixe le nombre et la nature des contrôles permettant soit de calculer une note, soit de prononcer la défaillance.

2.4.2.2. Absences justifiées

L'absence est justifiable sur production dans un délai raisonnable après l'épreuve des pièces justificatives agréées par la composante (certificat médical, certificat de décès, certificat d'hospitalisation, convocation à un concours, constat d'accident, etc.).

La conduite à tenir pour les principaux cas d'absence justifiée est précisée dans les M3C.

2.4.3. Calendrier des examens

Les étudiants sont informés des périodes de contrôle continu et d'examens terminaux.

Sur ces périodes, en cas d'impondérable, de sinistre, ou de tout évènement privant l'établissement de tenir un examen le jour prévu, sous réserve d'un délai de prévenance de 12 heures, l'examen peut être reporté dans les délais les plus rapprochés, y compris le samedi.

2.4.4 Sessions

Lorsque les examens sont organisés en sessions, les étudiants sont convoqués en seconde session pour présenter l'ensemble des éléments pédagogiques non validés en première session. Ils sont aussi convoqués aux examens correspondant aux résultats auxquels ils ont renoncé.

Chaque composante devra préciser dans son M3C si la note de seconde session remplace celle de la première session ou si la meilleure des deux notes est retenue, selon que l'inscription à la seconde session est volontaire ou automatique.

3. Modalités particulières et complémentaires d'évaluation

3.1 Régime transitoire

Les diplômés qui ne sont pas organisés en approche par compétences, peuvent maintenir à titre transitoire le régime antérieur de validation du master :

- Le master est organisé en semestres et chaque semestre est affecté de 30 crédits européens (ECTS) capitalisables sans limitation de durée. ;
- Les semestres sont composés d'Unités d'Enseignement (UE), elles-mêmes créditées en ECTS ;
- Les éléments constitutifs des UE ne portent pas de crédits européens ;
- Par exception, pour la constitution des dossiers de mobilité, des crédits européens peuvent être portés sur les éléments constitutifs des unités d'enseignement. Leur utilisation est exclusivement limitée aux besoins de la mobilité concernée.

3.2 Reconnaissance et valorisation de l'engagement étudiant

L'engagement étudiant est valorisé par les composantes dans un cadre défini par l'établissement et en application du code de l'éducation (articles L. 611-9 et D. 611-7 et suivants).

L'engagement étudiant peut donner lieu à un aménagement de temps de travail, une aide matérielle ou une bonification pouvant prendre toute autre forme de reconnaissance.

La procédure d'évaluation de l'engagement étudiant est déterminée par la composante.

Les modalités de validation de la reconnaissance des compétences acquises dans le cadre de l'engagement étudiant sont intégrées dans les maquettes et M3C de chaque diplôme concerné.

3.3 Aménagements d'études

Les étudiants exposés à des contraintes particulières ou investis de certaines responsabilités, et qui sont en conséquence privés de la possibilité de suivre les enseignements au même rythme que les autres étudiants, et de se présenter aux examens avec des chances de réussite égales, bénéficient d'aménagements destinés à réduire cet écart.

Les étudiants qui peuvent solliciter ces aménagements sont les suivants :

- Sportif de haut niveau ;
- Double cursus ;
- Activité salariée ;
- Handicap, maladie ou trouble invalidant ;
- Chargé de famille ;
- Etudiante enceinte ;
- Elu en conseils centraux, de pôle ou de composante.

Les étudiants sont accompagnés par le responsable pédagogique de la formation pour fixer l'aménagement proposé. Celui-ci fait l'objet d'une validation par arrêté individuel pris par le vice-président Formation et éducation ouverte. Dans ce cas de figure, il est conseillé d'établir un contrat pédagogique qui fixe dès le début de l'année universitaire les aménagements nécessaires.

Les aménagements des examens peuvent se décliner ainsi : aménagement du rythme des évaluations, conservation des notes sur plusieurs sessions ou années, aide spécifique pour composer, report de certaines évaluations, etc.

Les dispenses d'assiduité accordées aux bénéficiaires sont généralement prononcées pour l'année ou le semestre, mais peuvent aussi l'être au niveau de l'UE voire de l'EC selon les modalités d'évaluation choisies (cf. parties 2 et 4). Pour bénéficier de ces mesures, les étudiants doivent en faire la demande auprès de leur service de scolarité avant la fin du premier mois des enseignements ou dans les quinze jours suivants leur accession à un statut spécifique.

4. Règles de progression, réorientation, mobilité

4.1. Inscriptions

L'inscription au diplôme national de master, quelle qu'en soit l'année, est effectuée soit au titre d'une année universitaire complète soit au titre d'un ou plusieurs BCC, bloc d'UE ou UE en vue de son obtention.

L'inscription pédagogique est faite en début d'année universitaire pour les deux semestres. Le redoublement en master est exceptionnellement accordé par décision du jury du diplôme.

La présidente de l'Université conserve la possibilité d'octroyer par dérogation une inscription supplémentaire dans le cas de situations jugées justifiées, après avis du jury et de la composante.

4.2. Paliers de progression, mobilité, réorientation

Pour communiquer une indication globale de réussite à l'étudiant en cours de formation, une situation des crédits obtenus au semestre est calculée et transmise. Un document administratif prouvant l'acquisition des blocs d'UE ou des BCC (ex : suivi de développement de compétences, classement, relevé de notes) par l'étudiant doit pouvoir être fourni, notamment à sa demande ou celle d'un autre établissement.

Cette situation de crédits est complétée d'un avis pédagogique lorsque l'étudiant candidate à une mobilité ou à une réorientation.

Avant la fin du mois de la rentrée universitaire, ou à tout moment en cas de contraintes particulières affectant le déroulement ordinaire du cursus, à la demande du responsable pédagogique ou de l'étudiant, un contrat pédagogique peut être établi pour adapter le rythme des enseignements et des évaluations aux besoins constatés.

4.3. Accès en année supérieure

Tout étudiant qui a validé l'ensemble des blocs d'UE et/ou des BCC de l'année, et/ou qui a satisfait aux conditions d'obtention du M1, est admis de droit en année supérieure dans la même mention de diplôme.

Certains parcours peuvent avoir une capacité d'accueil limitée. Si l'accès à ces parcours n'a pas été validé dès le recrutement en M1, le responsable pédagogique de M1 précise aux étudiants en temps utile, les modalités de recrutement de ces parcours.

Par dérogation à la règle précédente, un étudiant ajourné sur une année du master peut être autorisé par décision du jury d'année, à s'inscrire dans l'année supérieure de la même mention du master, dès lors qu'il estime l'étudiant en capacité de valider les connaissances et compétences attendues.

Les composantes peuvent fixer des notes minimales aux UE ou aux BCC dans leurs M3C pour préciser le niveau nécessaire pour poursuivre le cursus et estimer de la capacité à valider les connaissances et compétences.

4.4. Prise en compte de résultats extérieurs

Lorsqu'une année ou un semestre du master est effectué à l'étranger ou dans une autre université, les crédits ECTS acquis sont pris en compte pour l'obtention de l'année ou de la formation, lorsque les éléments de l'évaluation et du contrat pédagogique le permettent.

Lorsque l'accès en master a lieu après une validation d'acquis, la moyenne de l'année et/ou du diplôme est calculée sur les seuls éléments notés à Nantes Université.

Il en est de même pour les étudiants dont le début ou une partie de cursus est effectué au sein d'une autre formation (école d'ingénieur, de commerce, établissement étranger, etc.), ou lorsque l'accès en master a lieu après une validation d'acquis.

4.5. Validation d'acquis

L'arrêté annuel portant définition des périodes et modalités d'inscription et des actes techniques de gestion de scolarité attribue aux commissions pédagogiques l'instruction des demandes de validation d'acquis. Ces validations d'acquis se traduisent par des dispenses de diplôme, de BCC / Blocs d'UE, d'une ou plusieurs UE ou élément(s) constitutif(s) d'UE et figurent dans le contrat pédagogique de l'étudiant.

L'étudiant bénéficiant d'une validation d'acquis ne peut plus se présenter aux examens correspondants.

Les BCC / blocs d'UE, semestres, UE ou les éléments constitutifs d'une UE ayant fait l'objet d'une dispense d'études n'entrent pas dans le calcul du résultat du diplôme, des BCC / blocs d'UE, du semestre ou de l'UE.

5. Jurys

5.1. Organisation

Le jury du diplôme délibère souverainement sur l'ensemble des résultats de chaque étudiant pour l'attribution des crédits et du diplôme.

Selon la réglementation et l'organisation du diplôme, et pour les formations se déroulant sur plusieurs années d'études, des jurys de progression, valident chaque niveau intermédiaire nécessitant d'attribuer des résultats ou une indication de niveau.

Le jury peut attribuer des points de jury, au regard notamment du cursus de l'étudiant et de l'ensemble de sa prestation.

Lorsque les circonstances le nécessitent, le jury peut être tenu à distance, partiellement ou en totalité, aux conditions suivantes :

- Le président du jury soumet la demande à sa direction en précisant les motifs du recours au distanciel ;
- Le président de jury, assure la responsabilité du déroulement de l'ensemble des opérations ;
- Les moyens mobilisés garantissent la confidentialité et la qualité des débats ;
- Les membres du jury qui participent aux délibérations assistent à la réunion dans son intégralité, de l'ouverture de la séance jusqu'à la prise de la décision finale ;
- Au cours de la réunion, en cas de rupture de communication, les délibérations sont suspendues par le président du jury, et reprennent sur sa décision ;
- Le président du jury, assisté par un secrétariat, si nécessaire, consigne la tenue de la séance, et précise dans un P.V. la date de la séance, l'horaire de début et de fin, le nombre de membres présents, les éventuels incidents, le nombre de dossiers examinés.

Les modalités de désignation des jurys sont précisées chaque année par une circulaire de l'établissement.

5.2. Mentions

Une mention est attribuée sur chacun des diplômes du cursus master proposant une validation par note chiffrée.

La seconde session ne donne pas lieu à une mention de niveau autre que la formule « sans mention », sauf décision contraire du jury de mention.

Les seuils de mention sont :

- Très bien : moyenne > ou égale à 16/20 ;
- Bien : moyenne > ou égale à 14/20 ;
- Assez bien : moyenne > ou égale à 12/20 ;
- Sans mention : moyenne > ou égale à 10/20.

Les mentions ne sont pas le critère exclusif de valorisation et de recrutement des diplômés. Les jurys peuvent s'appuyer sur tout objet qu'ils estiment pertinent. Les M3C peuvent, après dialogue avec la direction de composante

et le pôle concernés, intégrer des modes d'évaluation et de distinction alternatifs ou complémentaires des mentions ci-dessus.

6. Résultats, sanctions disciplinaires

6.1. Proclamation des résultats et recours

Les étudiants ont droit à communication des résultats de leurs évaluations et de leurs copies corrigées, ou de tout autre support de leur travail.

Cette communication est régulière dans le cadre de l'évaluation continue intégrale, et peut faire l'objet d'un encadrement visant à regrouper les explications d'une session ou d'une partie d'une session d'examens à des fins pédagogiques lors de séances ciblées.

L'étudiant qui, sans motif d'absence valable, n'assiste pas à ces séances, ne peut par la suite solliciter un entretien.

Les résultats validés sont portés à la connaissance des étudiants sur leur environnement numérique de travail et par transmission d'un relevé de notes individuel, après les délibérations du jury. Ils sont définitifs et ne peuvent en aucun cas être remis en cause sauf erreur matérielle dûment constatée par le président du jury. Toute contestation des résultats ou demande de rectification de note après affichage des résultats doit être soumise au président du jury.

À défaut de conciliation, et si l'université apporte une réponse à sa demande, l'étudiant dispose de deux mois à compter de la notification de la réponse pour saisir le tribunal administratif, s'il maintient sa contestation.

En l'absence de réponse de l'université dans un délai de deux mois, l'étudiant dispose de deux mois à compter de sa demande pour saisir le tribunal administratif.

6.2. Fraude aux évaluations et sanctions disciplinaires

Tous les travaux universitaires demandés en vue d'une évaluation (comptes rendus de TD, exposés, contrôles sur table, mémoires, thèses, etc.) doivent revêtir un caractère individuel, sauf s'il est précisé qu'il s'agit d'un travail en groupe. Cela implique que tout étudiant qui a recours à la fraude pendant les examens ou au plagiat pour rédiger ses travaux (aussi bien à partir des sources « papier » que des sources « électroniques ») s'expose à des sanctions disciplinaires.

Le plagiat, lorsqu'il est accompli à l'occasion d'un examen ou d'un contrôle continu (quel que soit le mode d'évaluation) constitue une fraude relevant du régime disciplinaire prévu aux articles R.712-9 et suivants du Code de l'éducation et peut donner lieu à sanction disciplinaire. Par ailleurs, aux termes du Code de la propriété intellectuelle, toute représentation ou reproduction intégrale ou partielle faite sans le consentement de l'auteur ou de ses ayants droits ou ayants cause est illicite.

Les supports de cours mis à disposition par les enseignants sont protégés par le droit d'auteur et ne peuvent faire l'objet d'une diffusion sans l'accord de l'auteur. La publication de cours en ligne sans l'autorisation de l'enseignant constitue une faute de nature disciplinaire.

L'enseignant qui soupçonne un plagiat peut recourir aux logiciels de détection du plagiat, mis à sa disposition par l'université, via l'ENT.

Toute fraude ou tentative de fraude ou complicité de fraude à un examen est soumise aux dispositions des articles R.712-9 et suivants du Code de l'éducation, relatives à la procédure disciplinaire dans les établissements d'enseignement supérieur.

Sont notamment caractéristiques de la fraude les agissements suivants :

- Utilisation non autorisée explicitement de documents et matériels (ex : calculatrice programmée, montre connectée, utilisation de moyens de communication ou d'information, recours à des « antisèches » diverses, etc.)
- Manœuvres informatiques non autorisées (ex : copies de fichiers ou recherches dans des répertoires, etc.) ;
- Communication d'informations entre candidats ;
- Substitution de personnes ;
- Substitution de copies ;
- Plagiat.

Les surveillants rappellent en début d'épreuve les risques encourus en cas de fraude. Un document concernant ces risques est affiché à l'entrée de la salle d'examens, sur l'espace numérique de travail de l'étudiant, ou sur le site web de la composante.

Avant et pendant les épreuves, le personnel chargé de la surveillance peut demander à tout candidat le retrait momentané d'un accessoire vestimentaire, le temps de procéder aux vérifications nécessaires, notamment pour s'assurer de l'absence de port d'oreillettes. En cas de substitution de personnes ou de troubles affectant le déroulement des épreuves, l'expulsion de la salle peut être prononcée par le président de l'université ou son représentant.

En cas de flagrant délit de fraude ou tentative de fraude aux examens ou concours, le responsable de l'épreuve prend toutes mesures nécessaires pour faire cesser la fraude ou la tentative sans interrompre la participation à l'épreuve du ou des candidat(s). Il procède à la saisie du ou des document(s) ou matériel(s) permettant d'établir ultérieurement la réalité des faits. Il dresse ensuite un procès-verbal (rapport détaillé) contresigné par les autres surveillants de la salle et par l'auteur ou les auteurs de la fraude. En cas de refus de contresigner, mention est portée au procès-verbal. Le responsable de l'épreuve porte la fraude à la connaissance du président de jury, qui transmet un rapport à la présidente de l'université pour décision de saisine de la section disciplinaire. En aucun cas ces situations ne doivent être traitées et une sanction décidée par l'enseignant ou par le président de jury.

Le jury traite la copie de l'auteur de la fraude comme les autres copies et délibère sur ses résultats dans les mêmes conditions que pour les autres candidats. Pendant que la procédure suit son cours, le candidat est admis à suivre l'ensemble des enseignements et des épreuves de la formation. Toutefois, aucun relevé de notes, même partiel, aucune attestation de réussite, ni aucun diplôme ne peuvent être délivrés à l'étudiant poursuivi avant que la section disciplinaire n'ait statué.

Le pouvoir disciplinaire appartient en premier ressort au Conseil académique de l'université constitué en section disciplinaire. La procédure suivie devant cette instance est juridictionnelle (l'appel est possible devant le CNESER réuni en section disciplinaire et le pourvoi en cassation devant le Conseil d'État). La section disciplinaire examine les faits, reçoit et interroge le candidat incriminé qui peut se faire assister d'un défenseur, délibère sur les éléments qui lui sont communiqués et décide de la sanction à prendre parmi les sanctions énumérées par le Code de l'éducation.

MODALITÉS DE CONTRÔLE DES CONNAISSANCES DU MASTER

Les modalités de contrôle des connaissances seront précisées dans une prochaine version du livret.

RESSOURCES

1. Messagerie

Personnels administratifs, enseignants, enseignants-chercheurs communiquent auprès des étudiants directement sur leur adresse mail de l'Université. Les étudiants sont donc invités à **consulter régulièrement leur boîte mail**.

Pour communiquer auprès du personnel de l'Université : Prenom.Nom@univ-nantes.fr

Pour communiquer auprès d'un étudiant de l'Université : Prenom.Nom@etu.univ-nantes.fr

Listes de diffusion de philosophie (modérées) :

L1 <l1philosophie@etu.univ-nantes.fr>

L2 <l2philosophie@etu.univ-nantes.fr>

L3 <l3philosophie@etu.univ-nantes.fr>

M1 <m1ohple@etu.univ-nantes.fr>

M2 IRP <m2ohple@etu.univ-nantes.fr>

M2 PSE <m2phiagreg@etu.univ-nantes.fr>

ATTENTION ! NE PAS RÉPONDRE PAR MÉGARDE À TOUTE LA LISTE DE DIFFUSION.

2. Gestion des emplois du temps

Les emplois du temps par semaine sont consultables à partir du mois de septembre sur le site edt.univ-nantes.fr. Des modifications d'emploi du temps pouvant être apportées, ce site est à consulter régulièrement.

3. MADOC

Les enseignants de l'UFR Lettres et Langues sont invités à déposer le contenu de leurs cours sur la plateforme d'enseignements de Nantes Université nommée MADOC. Pour y accéder : madoc.univ-nantes.fr

4. Les bibliothèques universitaires

Nantes Université propose l'accès à un [réseau](#) de neuf bibliothèques universitaires. L'accès à ces bibliothèques est libre. Les étudiants de Nantes Université sont automatiquement inscrits dans le réseau des bibliothèques universitaires : seule la carte étudiante est requise pour emprunter. Le nombre d'emprunts simultanés est illimité ; la durée du prêt varie entre un mois (étudiants de licences et de masters) et deux mois (doctorants, agrégatifs).

Les documents des bibliothèques sont référencés dans le catalogue [Nantilus](#), chacun peut consulter son compte pour accéder à divers services, comme la réservation ou la prolongation d'emprunts.

Deux bibliothèques proposent des collections en philosophie :

La BU Censive se compose de deux espaces, situés au 1er étage du bâtiment Censive, au plus près des salles de cours : la bibliothèque de philosophie-lettres anciennes (salle 111) et le Centre interdépartemental de documentation et de recherche (le CIDRe), salle 100.

La bibliothèque de philosophie-lettres anciennes dispose d'un fonds de 30 000 ouvrages, majoritairement en philosophie. L'accès est libre ; deux ordinateurs et une vingtaine de places sont disponibles (avec prises électriques).

La BU Lettres, sur le campus Tertre, est une bibliothèque pluridisciplinaire proposant les principales œuvres et commentaires de philosophes en salle (une partie des collections est en magasin)

Les horaires en temps réel des BU sont indiqués [sur cette page](#).

Les BU proposent régulièrement [des formations](#), pour tous les niveaux.

LA VIE DU CAMPUS

A L'UFR LETTRES ET LANGAGES

1. Aide sociale

Les étudiants de Nantes Université peuvent prétendre à des aides sociales sous forme de bourse et/ou aide au logement universitaire. Pour cela, vous devez renseigner un « Dossier Social Étudiant » sur le site internet du CROUS : www.crous.nantes.fr. Les critères d'éligibilité aux différentes aides y seront détaillées.

Étudiants en difficulté, situation d'urgence financière : n° spécial CROUS 0 806 000 278 – du lundi au vendredi, 9h-17h (prix d'un appel local)

2. Pratiquer une activité sportive

Le Service Universitaire des Activités Physiques et Sportives (SUAPS) propose un large catalogue d'activités physiques. Les étudiants peuvent s'inscrire à plusieurs de ces activités.

Le tarif annuel est de 50€ pour les non-boursiers et 25€ pour les boursiers et ce pour 1, 2 ou 3 activités !

Le site internet du SUAPS : <https://unsport.univ-nantes.fr/>

3. Pratiquer une activité culturelle et artistique

Les étudiants de Nantes Université ont la possibilité de participer à des ateliers de pratique culturelle et artistique (UED Culture et initiatives) de Nantes Université ! Cette pratique permet aux étudiants d'enrichir leur parcours de formation de connaissances complémentaires dans le domaine culturel et d'acquérir de nouvelles compétences, transversales et valorisantes. Théâtre, vidéo, photo, cinéma, conte, danse, arts plastiques et graphiques, écriture, production sonore... Des ateliers, master classes et stages menés par des artistes et intervenants professionnels sont proposés dans de nombreux domaines artistiques et culturels.

Ces ateliers sont gratuits et ouverts à tous, et vous seront présentés lors du forum des ateliers.

Fin septembre : Forum des ateliers en présence des intervenants (se renseigner auprès du Pôle étudiant). Renseignements et inscriptions: ateliers-culture@univ-nantes.fr

La culture à l'Université : www.univ-nantes.fr/culture

5. Prendre soin de sa santé

Le Service Universitaire de santé des Étudiants (SUMPPS) propose des consultations médicales de soins, des visites Bilan de santé préventif ou spécifiques liées au handicap, des consultations de dépistage bucco-dentaire, des ateliers bien-être, des groupes de paroles animés par des psychologues, la possibilité de se former aux premiers secours, des entretiens avec des assistantes sociales, etc.

Les consultations ne nécessitent pas d'avance de frais pour les étudiants se présentant avec leur carte vitale et la complémentaire santé.

Contacts et actualités du SUMMPS : www.univ-nantes.fr/sante

SIGLES

C.A. = Conseil d'Administration
CAC = Conseil Académique
C.P = Conseil de Pôle
C.S. = Conseil Scientifique
U.F.R. = Unité de Formation et de Recherche

FSDIE = Fonds de Solidarité et de Développement des Initiatives Étudiantes
SUIO = Service Universitaire d'Information et d'Orientation
BU = Bibliothèque Universitaire
SUMPPS = Service Universitaire de Médecine Préventive et de Promotion de la Santé
SUAPS = Service Universitaire des Activités Physiques et Sportives et de plein air
FC = Formation Continue
CROUS = Centre Régional des Œuvres Universitaires et Scolaires
INSPÉ = Institut National Supérieur du Professorat et de l'Éducation

S1 = semestre 1
S2 = semestre 2
S3 = semestre 3 (premier semestre de L2)
S4 = semestre 4 (second semestre de L2)
S5 = semestre 5 (premier semestre de L3)
S6 = semestre 6 (second semestre de L3)
UE = Unité d'Enseignement, bénéficiant de crédits ECTS : si je valide, je capitalise
UED = Unité d'Enseignement Disciplinaire
UET = Unité d'Enseignement Transversale
UEC = Unité d'Enseignement Complémentaire
EC = Élément Constitutif, sans crédit ECTS : je ne peux pas capitaliser
ECTS = European Credits Transfer System : Système européen de transfert et de capitalisation de crédits. 1 année = 60 ECTS.
CM = Cours Magistral
TD = Travaux Dirigés
MTU = Méthodologie du travail universitaire

CAPHI = Centre Atlantique de Philosophie

UN

U